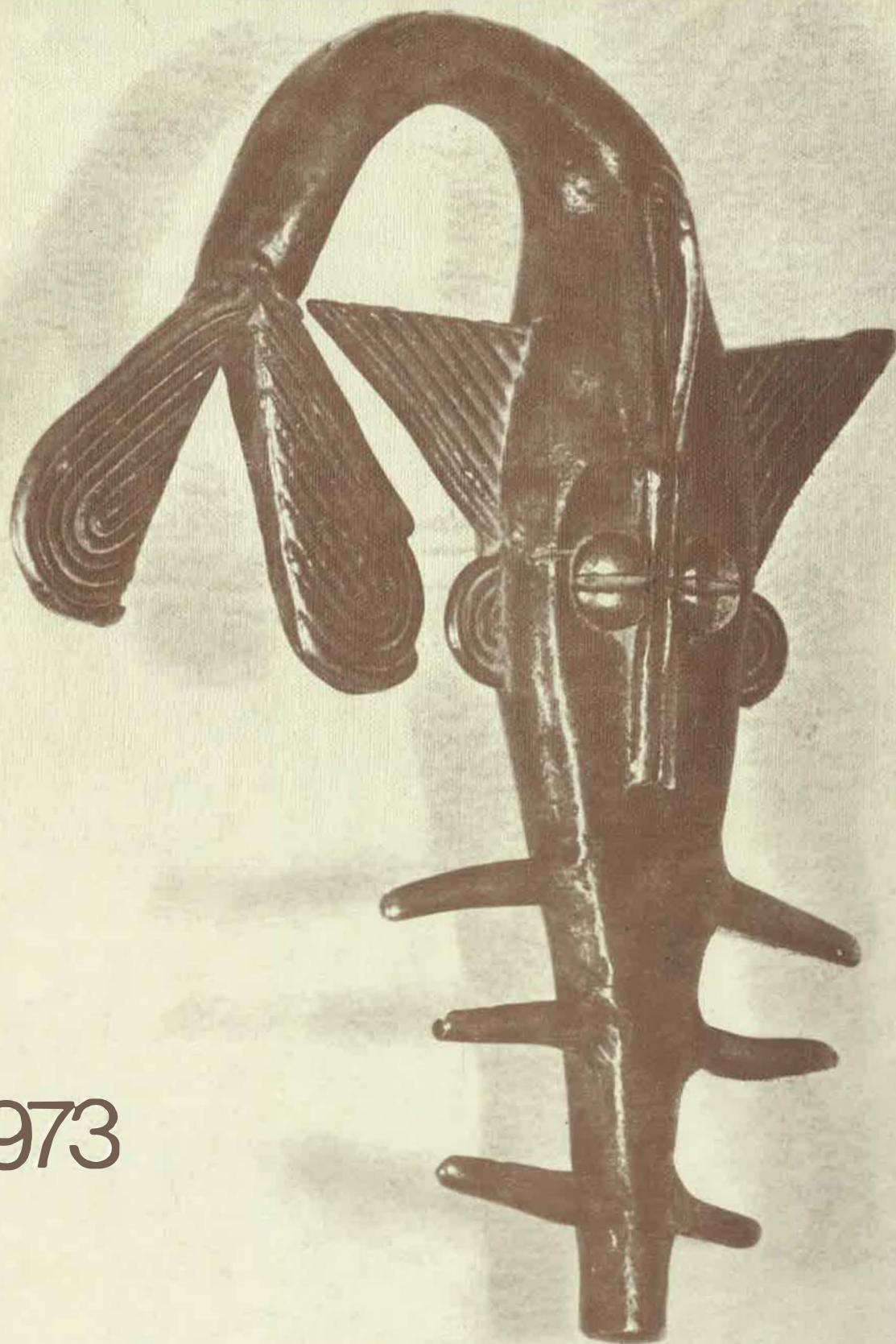




1973

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le onzième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par six Etats de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les six Républiques de :

COTE D'IVOIRE

NIGER

DAHOMEY

SÉNÉGAL

HAUTE-VOLTA

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte postale 1769 - Téléphone : 32-15-35, 22-62-42 et 22-62-43.
Adresse télégraphique : Instemafoc Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.
Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte postale 773 - Téléphone : 63-33-13 et 63-33-14
Adresse télégraphique : Instemafoc Bouaké
Télex : Instema Bouaké 913.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte postale 487 - Téléphone : 72-24-91 et 72-24-92
Adresse télégraphique : Instemafoc Niamey
Télex : BCEAO Niamey 5218
Zinder (agence auxiliaire)
Boîte postale 133 - Téléphone : 20-92 et 20-94
Adresse télégraphique : Instemafoc Zinder.

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

Cotonou, route de Lomé
Boîte postale 325 - Téléphone : 31-24-66 et 31-24-67
Adresse télégraphique : Instemafoc Cotonou
Télex : Instemafoc Ctnou 5211.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte postale 3 159 - Téléphone : 265-53, 265-54 et 265-55
Adresse télégraphique : Instemafoc Dakar
Télex : Instema SG 536.
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte postale 79 - Téléphone : 873-86 et 873-87
Adresse télégraphique : Instemafoc Kaolack.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, avenue d'Arboussier
Boîte postale 356 - Téléphone : 32-00 et 32-01
Adresse télégraphique : Instemafoc Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5 205.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte postale 120 - Téléphone 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafoc Lomé
Télex : Instemafoc Lomé 5216.

SIÈGE SOCIAL (provisoire)

Paris, 29, rue du Colisée (8°)
Téléphone : 225-71-60 à 67
Adresse télégraphique : Instemafoc Paris
Télex : BECEAO Paris 650087.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

AU 30 SEPTEMBRE 1973

PRÉSIDENT : M. Edem KODJO

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. KONAN BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohammed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

Capitaine Janvier ASSOGBA, ministre de l'Economie et des Finances.
M. Louis VIEYRA, conseiller technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.
M. Philippe OUÉDRAOGO, haut-commissaire chargé du Plan.

Représentants de la République du Niger :

M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.
M. Amadou ISSAKA, ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Babacar BA, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Ousmane SECK, ministre du Plan et de la Coopération.

Représentants de la République Togolaise :

M. Edem KODJO, ministre des Finances et de l'Economie.
M. Bénissan TÉVI, ministre du Commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République française :

M. Valéry GISCARD D'ESTAING, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.
M. Jacques de LAROSIERE DE CHAMPFEU, chef du service des Affaires internationales au Ministère des Finances.
M. André POSTEL-VINAY, président de la Commission des Opérations de Bourse.
M. Marcel THÉRON, directeur général du Crédit de la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Robert JULIENNE

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Le retrait de la Mauritanie	IX
La réforme des institutions de l'Union monétaire.....	XI

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1973

1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique ...	3
1.2 - La production	11
1.3 - Les échanges extérieurs	37
1.4 - La contribution extérieure au financement du développement de l'Union	42
1.5 - Les revenus et les prix	47

2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1 - Une nouvelle politique des taux d'intérêt	55
2.2 - Les traits généraux de l'évolution de la situation monétaire	59
2.3 - L'évolution générale des crédits à l'économie.....	61
2.4 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme	65
2.5 - L'évolution des crédits à court terme	71
2.6 - Le financement des crédits à l'économie et le concours de la Banque centrale	83
2.7 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire	91
2.8 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises.	95
2.9 - Les réserves monétaires extérieures	103

3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION

3.1 - L'administration de la Banque centrale.....	111
3.2 - Les services de la Banque centrale.....	113
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	114
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1972-1973	115
Bilan au 30 septembre 1973	119

ANNEXES

Sièges de la Banque centrale	III
Conseil d'Administration de la Banque centrale au 30 septembre 1973	V
Taux des opérations de la Banque centrale	122
Publications de la Banque centrale	124

Consacré au onzième exercice (1^{er} octobre 1972-30 septembre 1973) de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ce rapport doit tout d'abord faire part de deux décisions des Gouvernements concernés, l'une ayant modifié la composition, l'autre ayant engagé la réforme de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Le retrait de la Mauritanie

Le 28 novembre 1972, le Président de la République Islamique de Mauritanie, présentant à l'Assemblée Nationale son habituel rapport sur l'état de la Nation, rendait public que :

« partant des exigences fondamentales définies par le Congrès Extraordinaire de « Nouakchott de juillet 1971, le Bureau Politique National avait pris l'initiative, au cours « de sa réunion des 23 et 24 juin 1972, de procéder à la révision de tous les Accords et « du Traité de coopération signés en 1961 entre la France et la Mauritanie. Le Président « de la République Française devait être informé de notre décision par message en date « du 24 juin 1972, message dans lequel nous avons porté à la connaissance de notre partenaire « que nous voulions voir la révision intervenir avant la fin de l'année en cours. »

« Nous avons posé le problème dans les termes suivants :

« — révision du Traité de Coopération,

« — élaboration d'un nouvel accord en matière économique, financière et monétaire sur les bases suivantes :

*« dans le domaine monétaire, la concrétisation de notre totale souveraineté,
« notamment par la création d'une monnaie nationale et la maîtrise complète de
« notre politique de crédit; concernant nos relations avec l'Union Monétaire Ouest
« Africaine, nous allons saisir, comme prévu, cet organisme en vue de procéder à
« la révision du Traité qui nous lie. »*

La réunion du Conseil de l'Union monétaire, le 1^{er} décembre 1972, à Niamey, donnait l'occasion aux représentants de la République Islamique d'exposer à celui-ci les intentions de leur Gouvernement de se retirer de l'Union, à une date qu'il notifierait sous peu, et également la portée de la réglementation des paiements extérieurs mise en place dès le 29 novembre, assurant que celle-ci n'apporterait aucune restriction à la liberté des règlements courants avec les autres pays de l'Union monétaire.

Le Conseil de l'Union monétaire en prit acte, exprimant le souhait que la période d'application de ces mesures restrictives, contraires aux principes de l'Union, « serait rendue la plus brève possible par une notification prochaine de la décision du Gouvernement de la Mauritanie de mettre fin à sa participation à l'Union Monétaire Ouest Africaine. »

Cette notification devait être faite, un mois plus tard, par une lettre n° 1.503 du 27 décembre 1972 du Ministre des Finances de Mauritanie au Président du Conseil d'administration de la Banque centrale. Elle faisait part de « la décision du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie de se retirer de cet organisme à l'issue d'une période de 180 jours devant commencer pour compter du 1^{er} janvier 1973 » ; elle exprimait également l'intention du Gouvernement mauritanien de « continuer de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de l'Union monétaire et de la Banque centrale avec lesquelles il demande à engager, le plus tôt possible et par l'intermédiaire de la Banque centrale, les décisions qui s'imposent en vue de conclure l'accord de retrait. »

Engagée par la Banque centrale dès la mi-janvier, la détermination des conditions de transfert de son activité en Mauritanie devait se poursuivre tout au long du premier semestre 1973.

Cependant, il est vrai, se concluaient à Nouakchott, le 15 février 1973, de nouveaux accords de coopération, sans dispositions monétaires, entre le Gouvernement de la République Française et celui de la République Islamique de Mauritanie, ce dernier poursuivant, par ailleurs, la mise au point de ses nouvelles institutions monétaires.

Les termes du transfert du service de l'émission, dont les principes avaient été fixés par le Conseil de l'Union dès sa réunion du 1^{er} décembre 1972 à Niamey, devaient être largement débattus, tant par ce Conseil que par le Conseil d'administration de la Banque centrale, les représentants de la République Islamique de Mauritanie participant toujours à l'un et à l'autre, au cours de plusieurs réunions, plus spécialement à Abidjan le 9 juin. Deux dernières réunions, tenues à Paris le 25 juin 1973, devaient se conclure par l'approbation des termes d'une « convention relative au transfert des services de l'émission en Mauritanie », signée ce même soir, au nom de la République Islamique de Mauritanie, par M. Ahmed OULD DADDAH, Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, et, au nom de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, par le Président de son Conseil d'administration, M. TEVI.

Ce même 25 juin 1974, et en application de l'article 19 de la Convention qui venait d'être conclue, le représentant de la République Islamique de Mauritanie faisait connaître à la Banque centrale que « l'agence de Nouakchott de celle-ci cesserait toute activité le vendredi 29 juin à zéro heure ; toutefois le transfert du service de l'émission n'interviendrait juridiquement que le lundi 9 juillet à zéro heure ». Par ailleurs, un échange de lettres fixait les moyens laissés à la disposition de la Banque centrale pour l'exécution des opérations consécutives à la cessation de son activité en Mauritanie.

L'agence de Nouakchott devait, en fait, arrêter ses opérations le mercredi 27 juin à 24 heures.

Le lendemain était publié un décret du Gouvernement de Mauritanie aux termes duquel les billets et pièces émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest cesseraient d'avoir cours légal et pouvoir libératoire en Mauritanie à compter du 8 juillet 1973 à minuit. Les détenteurs de ces billets et pièces étaient appelés à les échanger contre de nouveaux signes monétaires émis par la Banque Centrale de Mauritanie.

Le transfert du service de l'émission a pris date, comme prévu, le 9 juillet à zéro heure. Ce même jour, était signé, au nom de leurs institutions respectives, par le Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie et le Directeur des Opérations Financières de la B.C.E.A.O., « le bilan de transfert de l'émission », établi conformément aux dispositions des articles 8, 9, 10 et 18 de la Convention du 25 juin 1973.

Ce bilan faisait apparaître au profit de la Banque Centrale de Mauritanie une créance de 2.691.968.708 francs c.f.a. qui était réglée à celle-ci le 10 juillet pour sa contrevaletur en francs français par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

La créance ainsi établie avait été arrêtée « sous réserve d'ajustements ultérieurs et de vérification contradictoire effectuée par le Commissaire aux Comptes désigné par le Conseil d'administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et l'expert comptable désigné par le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie ».

L'application faite de cette réserve devait conduire le Conseil de l'Union monétaire et le Conseil d'administration de la Banque Centrale de convenir d'un règlement complémentaire, dégagé d'ajustements de sens inverse, de 4.670.241 francs c.f.a.

S'agissant des signes monétaires émis par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, la Convention de transfert du 25 juin lui faisait obligation de couvrir intégralement, à la date du transfert, le montant de ses billets portant l'identification de l'agence de Nouakchott, en circulation dans le public, et, au fur et à mesure de leur remise, le montant de ses billets d'autres types et des monnaies métalliques qui seraient retirés de la circulation en Mauritanie par la Banque Centrale de Mauritanie.

Les règlements à ce titre se sont élevés à un montant total de 3.944.958.251 francs, dont 3.178.652.000 francs au titre de la couverture de la totalité des billets portant l'identification de leur émission par l'agence de Nouakchott et encore en circulation, que ce soit en Mauritanie ou ailleurs.

Le montant des billets de ce type, reversé à la suite des opérations d'échanges effectuées en Mauritanie, ne s'est élevé qu'à 1.377.450.000 francs c.f.a.

Aux termes de la Convention du 26 juin, les billets d'identification mauritanienne, reversés après le 8 juillet 1973 aux caisses de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, lui sont rachetés, après leur réception, par la Banque Centrale de Mauritanie. Celle-ci régla un montant de 555.397.000 francs en couverture de billets reversés à Nouakchott avant la fin des opérations de reconnaissance, destruction ou réexpédition des signes monétaires retirés de la circulation mauritanienne. Ces opérations se sont terminées le 13 août, et, le 23 août, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest effectuait le dernier des règlements lui incombant au titre des billets et monnaies, le montant total net de ces règlements s'élevant à 3.389.558.251 francs.

Au 16 août 1973, le montant total des billets de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, émis antérieurement au 26 juin 1973 par l'agence de Nouakchott et portant l'identification de celle-ci, demeurant en circulation, s'élevait ainsi à 1.246.668.500 francs c.f.a. A la fin de l'exercice sous revue, 30 septembre 1973, ce montant était de 897 millions de francs c.f.a. (a)

La réforme des institutions de l'Union Monétaire Ouest Africaine

Le 12 mai 1962, les Gouvernements de six Etats de l'Ouest africain qui, quelques années auparavant avaient accédé à l'indépendance, convenaient, en toute souveraineté, de maintenir l'unité de monnaie qu'ils avaient connue sous l'administration française et de mettre en œuvre cette décision par une Union monétaire de la forme la plus achevée, puisqu'elle ne reconnaît qu'une seule monnaie, gérée par un institut d'émission administré en commun.

(a) Les versements effectués à la Banque centrale au cours de l'exercice 1973-1974 l'ont ramené à 240.000.000 francs c.f.a. au 30 septembre 1974.

Dix ans plus tard, réunis à Niamey le 1^{er} décembre 1972, les Ministres représentant les six Gouvernements des Républiques de Côte d'Ivoire, du Dahomey, de Haute-Volta, du Niger, du Sénégal et du Togo, tenaient à affirmer que l'Union Monétaire Ouest Africaine et sa coopération avec la République française avaient créé des instruments irremplaçables de solidarité et de coopération entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest, en même temps que des conditions privilégiées entre ces Etats et la France, et que devaient être maintenus les principes de cette organisation :

- « 1. existence d'une même unité monétaire dont l'émission est confiée à un institut commun,
- « 2. centralisation des réserves monétaires,
- « 3. libre circulation des signes monétaires et liberté de transfert à l'intérieur de l'Union,
- « 4. libre convertibilité de l'unité monétaire en franc français garantie par la France. »

Mais ces représentants affirmaient également leur conviction que « dans le cadre de ces principes, l'adaptation des institutions monétaires aux besoins du développement de l'Union devait être poursuivie », et ils confièrent ce soin à un « Comité des Ministres », placé sous la présidence de M. Tiemoko Marc Garango, Ministre des Finances de la Haute-Volta, et dont le secrétariat permanent fut assuré par M. Daniel Cabou, Directeur Général Adjoint de la B.C.E.A.O.

Sous l'active impulsion du Président Garango fut menée sans relâche, avec la plus large participation des autorités qualifiées de chacun des Etats de l'Union, une réflexion approfondie des réformes devant être apportées à l'organisation et au fonctionnement des institutions de celle-ci.

Cette recherche aboutit à un ensemble de propositions qui furent examinées à Abidjan le 17 avril 1973 par les Chefs des Etats de l'Union ou leurs représentants, qui confièrent à Son Excellence Diori Hamani, Président de la République du Niger, le soin d'une dernière mise au point des textes concernant les réformes convenues et de conduire avec la République française la négociation de la révision de l'Accord de coopération monétaire conclu avec celle-ci en 1962.

Le 6 juillet 1973, remise était faite au Président de la République française par le Président de la République du Niger, au nom des six Gouvernements de l'Union, des propositions de ceux-ci.

Le 8 novembre 1973, les Ministres des Finances des Etats de l'Union monétaire et de la République française concluaient les négociations menées par leurs représentants en définissant de nouveaux termes aux modalités de coopération monétaire entre la France et l'Union monétaire.

Le Traité réorganisant les institutions de celle-ci et de son institut d'émission commun, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, était signé, à l'Ambassade du Niger, à Paris, le 14 novembre 1973, par les Chefs d'Etat de Côte d'Ivoire, de Haute-Volta, du Niger et du Sénégal, et, au nom de celui du Dahomey, par son Ministre des Affaires étrangères ; il devait l'être peu après par le Chef d'Etat de la République togolaise qui n'avait pu se déplacer.

Ainsi devait se conclure, avec une célérité remarquable, compte tenu de son ampleur, une réforme aussi complexe que celle d'institutions monétaires communes à six Etats souverains.

Bien que cette tâche ait absorbé, comme il se devait, une grande part de l'activité des autorités dirigeantes de la Banque centrale, de son Conseil comme de ses services et agences, la gestion de l'Union monétaire s'est poursuivie aussi heureusement que l'ont permis une conjoncture internationale difficile et des conditions propres affectées par une sécheresse extrême, durant l'exercice s'achevant le 30 septembre 1973, le onzième de l'Union monétaire, ainsi qu'il en est ci-après rendu compte.



Photo Normand

L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE EN 1973

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE OUEST AFRICAINE

La période sous revue s'achève au 30 septembre 1973, à la veille, il peut être utile de le rappeler, des décisions des pays exportateurs de pétrole qui devaient si profondément bouleverser les conditions de production de l'énergie, et, à travers elles, celles de l'activité économique dans le monde entier. Le ralentissement qu'avait connu celle-ci en 1971/1972 apparaissait alors comme une pause dans la poursuite de la croissance continue ; après un palier, les indices de la production industrielle des grandes puissances reprenaient leur ascension.

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

	O.C.E.D.E.	États-Unis	C.E.E.	France
Base 100 : année 1970				
1971 - 1 ^{er} trimestre	101	99	102	104
2 ^e trimestre	101	100	102	103
3 ^e trimestre	102	100	103	107
4 ^e trimestre	102	101	103	109
1972 - 1 ^{er} trimestre	104	103	105	111
2 ^e trimestre	107	107	107	112
3 ^e trimestre	109	109	107	115
4 ^e trimestre	113	113	111	117
1973 - 1 ^{er} trimestre	116	115	114	122
2 ^e trimestre	118	117	116	122
3 ^e trimestre	120	119	116	125
Pour cent				
Variations 3^e trimestre				
— 1971 à 1972	+ 0,7	+ 9,0	+ 3,9	+ 7,5
— 1972 à 1973	+ 10,1	+ 9,2	+ 8,4	+ 8,7
Source : O.C.D.E.				

Mesurée en termes réels, la production nationale brute a continué de manifester en 1973, encore que les données annuelles souvent seules disponibles aient été affectées par les événements du dernier trimestre, une croissance substantielle tant dans les pays producteurs primaires que dans les pays industriels, principaux clients et fournisseurs de l'Union monétaire.

CROISSANCE DU PRODUIT NATIONAL BRUT (P.N.B.) EN TERMES RÉELS

	1965/1970	1970	1971	1972	1973
Variation en % l'an					
Pays de production primaire	5,8	6,6	5,4	5,7	7,1
Pays industriels	4,5	2,6	3,7	5,7	6,2
Allemagne (R.F.A.)	4,8	5,8	3,0	3,4	5,3
France	5,6	5,8	5,3	5,7	6,0
Italie	5,9	4,9	1,6	3,1	6,3
Royaume-Uni	2,2	2,1	2,2	3,4	5,4
États-Unis	3,2	0,4	3,3	6,2	5,9
Japon	12,1	10,3	6,8	8,7	10,2

Source : Fonds Monétaire International - Rapport annuel 1975.

Les effets bénéfiques de cette croissance continue se sont pourtant trouvés contrariés par une forte accélération de la hausse des prix dans la plupart des pays industriels.

VARIATION DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX P.N.B.

	1965/1970	1970	1971	1972	1973
Variation de l'indice d'ajustement aux prix P.N.B.					
Allemagne (R.F.A.)	3,4	7,1	7,9	5,9	5,9
France	4,4	5,5	5,6	6,0	7,2
Italie	3,5	6,6	6,6	5,9	10,3
Royaume-Uni	5,0	7,3	8,9	7,7	7,4
États-Unis	4,1	5,5	4,5	3,4	5,6
Japon	4,7	6,7	4,6	5,0	11,1
Pays industriels *	4,2	5,9	5,4	4,8	7,0

* Moyenne des pourcentages de variation dans quinze pays industriels, pondérée d'après leur P.N.B. à prix courant en dollars E.U. au taux de change de l'année précédente.

Source : Fonds Monétaire International - Rapport annuel 1975.

Le glissement des prix à la consommation a été plus accusé encore, et il s'est généralisé, s'étendant aux États-Unis et au Japon où il avait pu être jusqu'alors contenu.

VARIATION DES PRIX A LA CONSOMMATION

de septembre à septembre	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
Pour cent				
France	+ 5,8	+ 5,7	+ 6,3	+ 7,9
Allemagne	+ 3,9	+ 5,9	+ 6,3	+ 6,4
Belgique	+ 3,8	+ 5,1	+ 5,4	+ 6,7
Italie	+ 5,0	+ 4,9	+ 6,4	+ 11,3
Pays-Bas	+ 5,5	+ 7,7	+ 7,2	+ 8,3
Royaume-Uni	+ 7,0	+ 10,0	+ 7,0	+ 9,3
États-Unis	+ 5,6	+ 4,2	+ 3,2	+ 7,4
Japon	+ 7,4	+ 4,4	+ 3,4	+ 14,6

Source : O.C.D.E.

Si soucieux qu'ils aient pu être de freiner une inflation prenant le galop, gouvernements et employeurs n'ont pu, plus longtemps, refuser aux salariés un ajustement compensatoire de leur rémunération et laisser sans réponse leur aspiration au partage d'une croissance économique dont la poursuite n'était pas contestée. Encore qu'elle l'exprime bien imparfaitement, la progression nominale des rémunérations se reflète dans les variations du taux horaire des salaires ; elle a été, en 1973, générale et forte.

VARIATION DU TAUX HORAIRE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE

de septembre à septembre	1970/1971	1971/1972	1972/1973
Pour cent			
Allemagne (R.F.) *	+ 8,1	+ 8,4	+ 10,5
France	+ 11,3	+ 11,5	+ 14,5
Italie	+ 13,7	+ 10,6	+ 29,8
Royaume-Uni	+ 11,1	+ 18,4	+ 11,8
Suisse	+ 9,7	+ 8,2	+ 9,2
États-Unis	+ 5,0	+ 7,5	+ 7,0
Japon	+ 14,3	+ 15,4	+ 20,9
* Octobre.			
Source : O.C.D.E.			

L'accroissement des coûts de fabrication devait particulièrement affecter les produits manufacturés.

Si la crainte de la concurrence étrangère avait jusqu'alors parfois modéré la répercussion de l'accroissement des coûts sur les prix à l'exportation, il n'en fut plus de même devant l'ampleur et la généralité de cet accroissement.

Les valeurs unitaires des produits manufacturés exportés par les pays industriels qui, selon les indices calculés par le Service des Statistiques des Nations Unies, s'étaient élevées de 5 % de 1970 à 1971, de 7,6 % de 1971 à 1972, progressent de 17,7 % de 1972 à 1973.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES DES EXPORTATIONS DES PRODUITS MANUFACTURÉS

	1970	1971	1972	1973
Allemagne (R.F.)	100	108	117	147
France	100	105	115	143
Italie	100	106	114	126
Royaume-Uni	100	106	116	127
États-Unis	100	102	104	113
Japon	100	104	116	141
Indice d'ensemble *	100	105	113	133
* Indice pondéré des indices des douze pays industriels.				
Source : Nations Unies - Bulletin mensuel de Statistiques, juin 1975.				

Plus accentuée encore fut l'augmentation des prix des produits alimentaires, des conditions climatiques défavorables en ayant compromis les récoltes.

PRIX MONDIAUX DES PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE

	1971	1972	1973	Variation 1973/1972
	Dollars E.U.			%
Riz (100 lb)				
États-Unis	8,41	9,40	15,43	+ 64,2
Birmanie	3,40	3,42	5,37	+ 57,0
Thaïlande	4,03	4,58	9,36	+ 104,4
Blé (bushel)				
États-Unis	1,68	1,74	2,94	+ 69,0
Canada	1,75	1,82	2,62	+ 44,0
Maïs (bushel)				
États-Unis	1,46	1,40	2,16	+ 54,3
Sucre (100 lb)				
Brésil	5,58	6,94	8,77	+ 26,4
République Dominicaine	5,92	6,59	8,18	+ 24,2
Source : Fonds Monétaire International.				

Alors que la subsistance des populations de ses régions sahéliennes était gravement mise en péril par une sécheresse persistante, cette élévation considérable des cours mondiaux des produits essentiels à l'alimentation de sa population, qu'elle doit encore en trop forte proportion acquérir à l'extérieur, fut très vivement ressentie par l'Union monétaire.

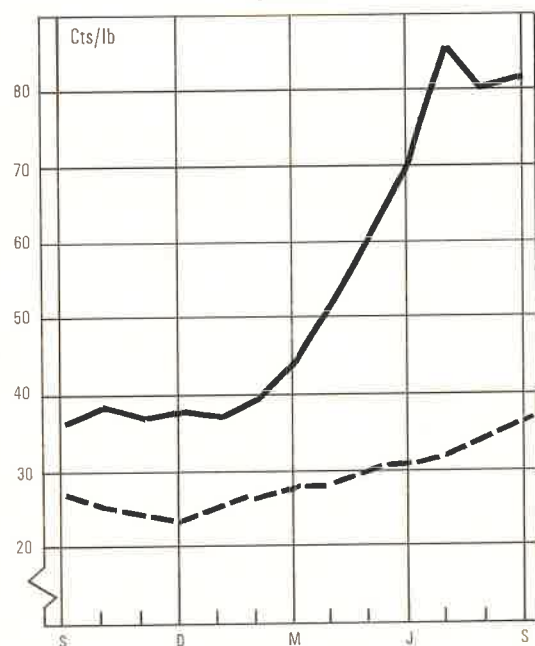
Contrainte de subir de très fortes hausses des prix d'importations indispensables à la satisfaction des besoins essentiels de sa population et à ses équipements sociaux et économiques, l'Union monétaire devait cependant trouver quelque compensation dans la hausse des cours mondiaux de ses principales exportations, encore que celle-ci se soit surtout manifestée en fin d'exercice.

PRIX MONDIAUX DES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES EXPORTÉES

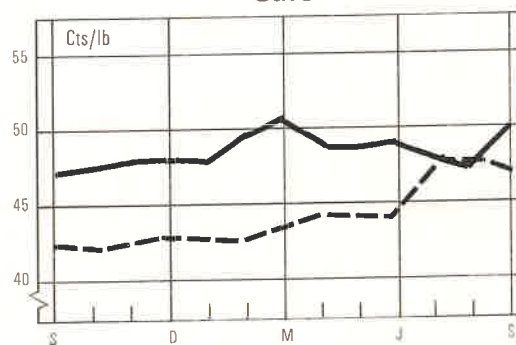
octobre-septembre	1971/1972	1972/1973	Variation
			%
Cacao (US cents/lb)			
Accra, N.Y.	28,71	55,46	+ 93,2
Café (US cents/lb)			
Robusta - Prix indicatif O.I.C.	43,9	48,49	+ 10,5
Huile d'arachide brute (US \$ T.M.)			
Rotterdam - CIF	385	485	+ 26,0
Huile de palme (US \$ T.M.)			
Sumatra - CIF N W E	215	321	+ 49,3
Coton (US cents/lb)			
Orleans Texas 1"			
CAF Liverpool	33,90	45,54	+ 34,3
Source : Fonds Monétaire International.			

PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

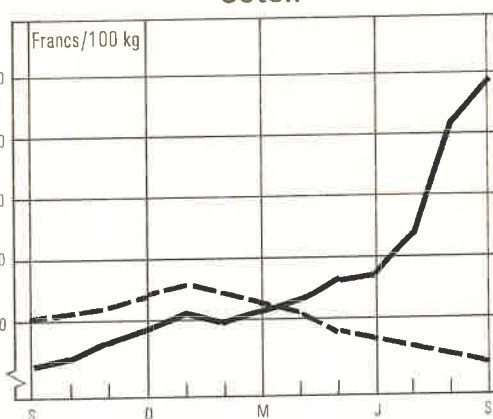
Cacao



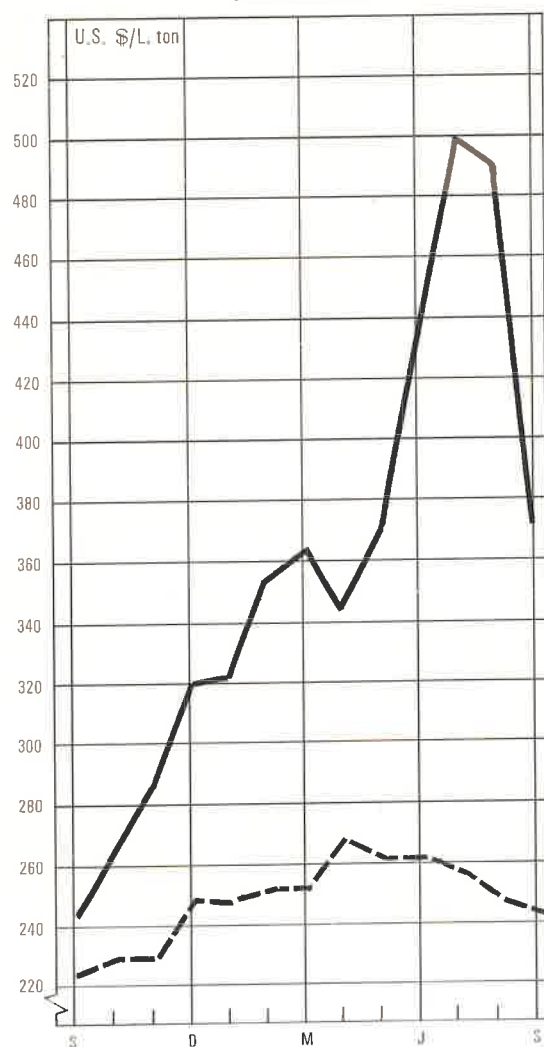
Café



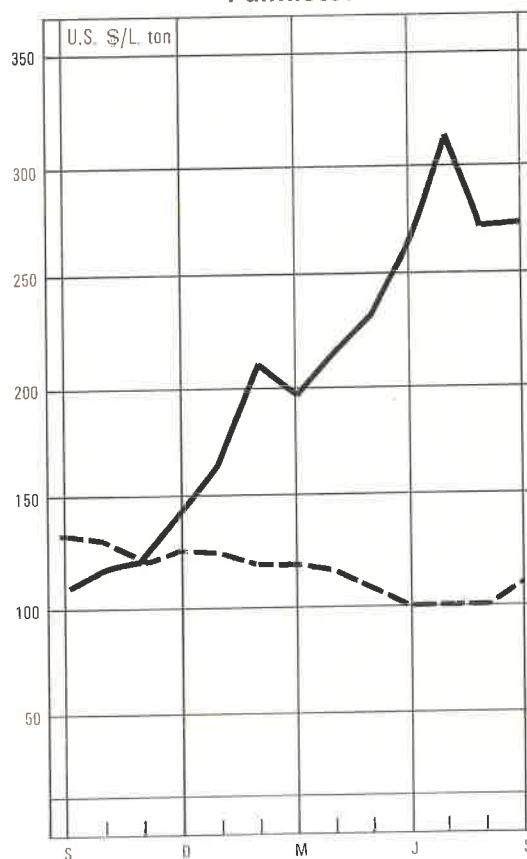
Coton



Arachides



Palmistes



Arachides Nigeria : CAF ports européens — Palmistes Nigeria : CAF ports européens.
 Cacao : Good Accra ex-dock New York — Café Robusta : Prix indicatif — Coton : Allen Cameroun, Standard 1, CAF France.

Campagne 1971-72 —
 Campagne 1972-73 —

COURS DES CHANGES SUR LE MARCHÉ DE PARIS

Moyenne des cours octobre-septembre			
	1970/1971	1971/1972	1972/1973
francs français			
1 franc c.f.a.	0,02	0,02	0,02
1 dollar E.U.	5,5194	5,1549	4,6146
1 deutsche mark	1,5504	1,6027	1,6348
1 livre sterling	13,335	13,073	11,282
100 liras italiennes	0,8879	0,8741	0,7947
1 florin néerlandais	1,5500	1,5945	1,5727
100 yen japonais (a)	1,5516	1,6675	1,6668
100 peseta espagnoles	7,8938	7,8724	7,7205
1 franc suisse	1,3129	1,3350	1,3887
1 franc belge	0,1117	0,1157	0,1137
base 100 : année 1970			
Indice pondéré d'appréciation du franc c.f.a. par			
rapport aux dix principales devises	97,7	100,5	103,7
(a) Sur la base du cours du yen à New York et du cours du dollar à Paris.			

Les prix mondiaux dont la hausse générale vient d'être relevée ont été considérés dans leur expression en dollars des États-Unis. La pleine incidence de leurs mouvements sur les économies nationales doit, cependant, également tenir compte de l'évolution des rapports de change entre la monnaie nationale et celle prise pour référence. Or, ces rapports ont été mal assurés et souvent profondément modifiés durant la plus grande partie de la période sous revue.

Les Accords de Washington du 18 décembre 1971 avaient apporté sur les marchés des changes internationaux un calme relatif qui s'était maintenu tout au long de l'année 1972, à peine perturbé par la décision du Royaume-Uni, le 23 juin, de laisser librement flotter le cours de sa monnaie.

La précarité des solutions adoptées pour remédier à l'abandon du système de « Bretton Woods » dont on venait de fêter le quart de siècle trouva sa démonstration dans les graves perturbations qui devaient aboutir, en 1973, à une nouvelle révision des rapports de change et à une extension du « flottement » des monnaies. Cette crise a eu pour point culminant une dévaluation de 10 % du dollar, annoncée le 10 février 1973, et pour principaux remèdes, après une fermeture de la quasi-totalité des marchés des changes européens et japonais, de quelque deux semaines (1^{er}-19 mars 1973), un nouvel aménagement du système des changes convenus entre les membres de la Communauté Économique Européenne et deux réévaluations consécutives du deutsche mark (de 3 % le 19 mars, et de 5,5 % le 29 juin) (a) (b).

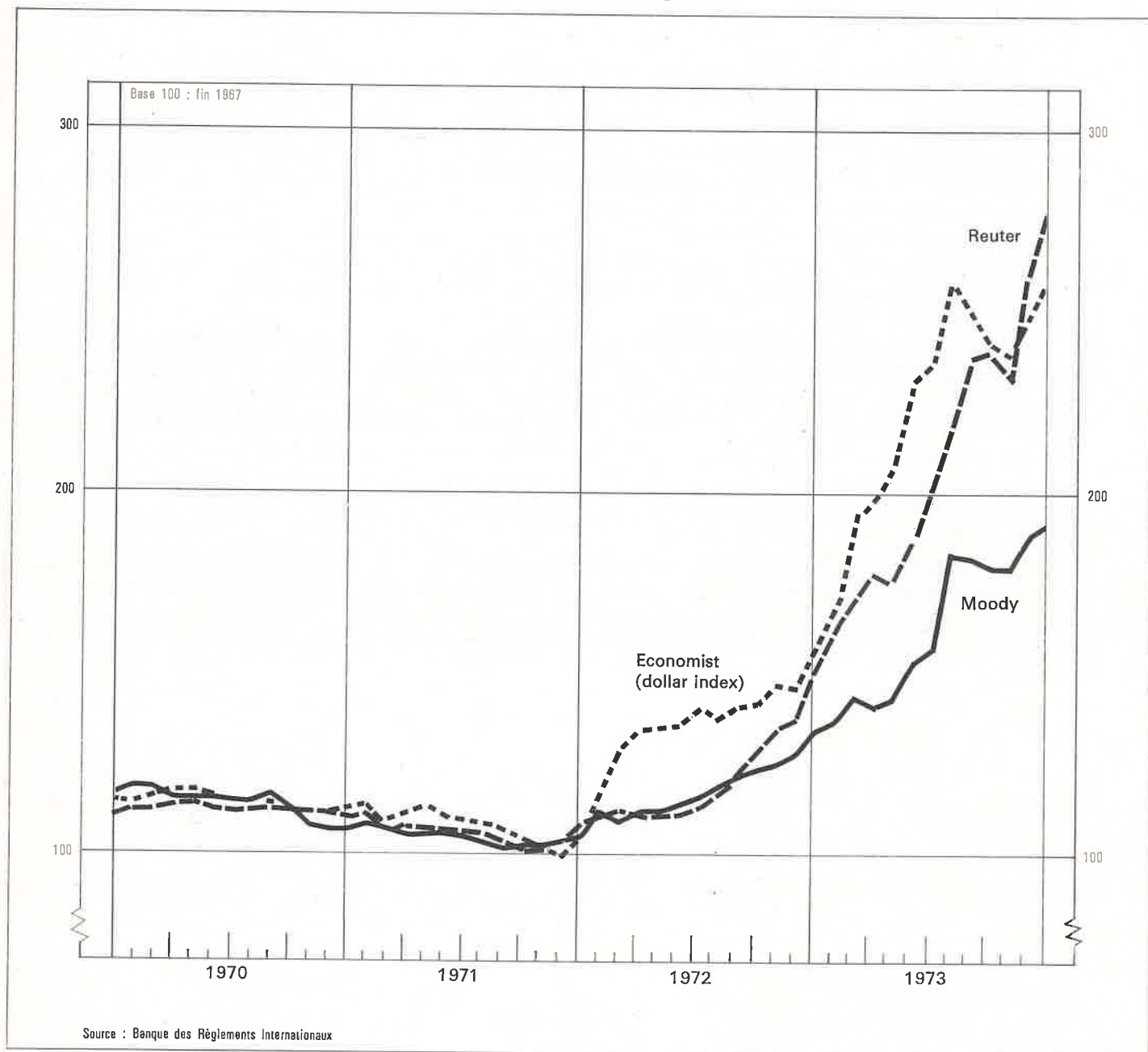
L'Union Monétaire Ouest Africaine a maintenu, pour sa part, sa monnaie, le Franc de la Communauté Financière Africaine (F.C.F.A.) dans le même rapport fixe avec le franc français (1 F.C.F.A. = 0,02 franc français). Les fluctuations du franc c.f.a. se sont ainsi trouvées limitées dans la même marge de 2,25 % par rapport aux monnaies du « serpent » communautaire autres que le franc français, et l'appréciation relative de celui-ci par rapport au dollar et à la livre sterling, comme sa dépréciation par rapport au deutsche mark, au franc suisse et au florin néerlandais, ont également été celles de la monnaie de l'Union.

Compte tenu cependant de l'importance des transactions de l'Union monétaire libellées en francs français (55 % environ du total, pour autant qu'il soit possible de l'apprécier), la variation pondérée du taux de change du franc c.f.a. par rapport aux dix principales devises utilisées par l'Union monétaire apparaît avoir été relativement faible (3 % environ par rapport à 1972).

(a) Pour l'essentiel, l'adaptation du système des changes de la C.E.E. a consisté à maintenir dans une marge de 2,25 % la fluctuation entre elles du deutsche mark, de la couronne danoise, du florin néerlandais, du franc belge, du franc luxembourgeois et du franc français, mais en cessant toute intervention pour maintenir des marges fixes vis-à-vis du dollar des États-Unis (le « serpent » des monnaies communautaires n'étant donc plus maintenu dans le « tunnel »). Bien que n'appartenant pas à la C.E.E., la Norvège et la Suède ont apporté leur adhésion à ce système.

(b) La réévaluation du deutsche mark a été suivie, le 3 juin, de celle du shilling autrichien (+ 4,8 %), puis de celle du florin néerlandais (+ 5 % le 17 septembre) et de la couronne norvégienne (+ 5 % le 15 novembre 1973).

INDICES DES PRIX DES PRODUITS PRIMAIRES



1.2. LA PRODUCTION

1.2.1 La production agricole

La campagne 1972/1973, succédant à une campagne qui avait déjà été caractérisée dans les régions septentrionales de l'Union monétaire par une sécheresse exceptionnelle, a été dans tous les États, mais à des degrés et sous des formes diverses, à nouveau directement influencée par des conditions climatiques très défavorables.

Les populations des zones déjà sinistrées en 1972 n'ont pu rétablir ni leur équilibre vivrier, en raison de la courte durée des pluies, ni assurer la nourriture de leur bétail. Il en est résulté une famine et l'exode des populations à la recherche d'eau et de pâturages.

L'appoint constitué par les États de la zone soudanienne par les cultures d'exportation a été, de son côté, réduit en 1973, notamment en ce qui concerne les arachides, en même temps que l'insuffisance des cultures vivrières devait être palliée par des aides internationales importantes dont la répartition a soulevé de graves difficultés dans les régions mal desservies en voies de communications permanentes.

Enfin, les productions des États côtiers ont elles-mêmes subi les conséquences de la sécheresse, en ce qui concerne, soit les récoltes de 1973, pour la banane, le cacao et les produits des palmiers à huile, soit, pour la récolte 1974, le café, en raison du manque de pluie favorisant la floraison.

La **production d'arachide** a donc été sensiblement réduite par rapport à la campagne 1971/1972 qui avait fait l'objet d'un redressement opportun pour son avenir.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE D'ARACHIDE

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
milliers de tonnes			
Coque			
Sénégal	454,0	764,0	466,0
Décortiquées			
Niger	130,0	144,7	109,6
Haute-Volta	10,0	9,6	15,9
Dahomey	3,4	2,8	3,6
Togo	4,6	2,5	1,5
U.M.O.A.			
Total décortiqué	470,0	702,0	462,0

La récolte du **Sénégal** est la plus faible obtenue depuis la campagne 1954/1955, au cours de laquelle 390.000 tonnes avaient été commercialisées; des pluies, trop courtes à la fin du mois de juillet et peu abondantes en fin d'hivernage, ont compromis le développement d'une production qui se présentait favorablement au moment des ensemencements.

L'ouverture de la campagne dans les diverses régions fut fonction de la fixation des taux de récupération des semences et du remboursement des dettes, eux-mêmes modulés selon le degré des dégâts causés par la sécheresse. Les apports ne devinrent importants qu'à la fin du mois de janvier, ce qui souleva encore une fois des problèmes de transport délicats.

Les prix de l'année précédente ayant été maintenus : 23,10 francs c.f.a. le kilogramme, c'est en fait une diminution de revenus, équivalente à la diminution de la production (42 %), qu'ont eu à supporter les producteurs; elle peut être évaluée à 8 milliards de francs c.f.a. En outre, l'épouillage des dettes non remboursées par les producteurs a constitué une lourde charge pour les finances publiques (2,8 millions). Environ 380.000 tonnes de graines en coques furent livrées à l'huilerie sénégalaise qui profita de conditions d'écoulement très favorables tant pour les huiles que pour les tourteaux; cependant, l'exigüité des tonnages exportables n'a pas permis de maintenir certains débouchés pour l'huile, comme, par exemple, celui de l'Allemagne Fédérale.

EMPLOI DE LA RÉCOLTE D'ARACHIDE AU SÉNÉGAL

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
	tonnes		
Exportations			
Arachides décortiquées	36 426	(a) 3 333	(a) 4 718
Huile d'arachide (b)	78 564	203 420	76 114
Tourteaux	152 315	295 441	172 479
Vente locale			
Huile d'arachide	40 285	46 896	50 120
Source : Syndicat des fabricants d'huile du Sénégal.			
(a) Arachides de bouche.			
(b) Dont ventes sur les pays de l'U.D.E.A.O. :			
1 027 tonnes en 1970/1971, 943 tonnes en 1971/1972, 997 tonnes en 1972/1973.			

La production d'arachide de bouche a augmenté régulièrement dans le Sine Saloum malgré les conditions climatiques peu favorables, ce qui justifie les projets de développement en cours et l'extension de l'effort de production à la Casamance et au Sénégal Oriental.

Au **Niger**, la récolte a été mauvaise et la hausse du prix (24 francs c.f.a. le kilogramme décortiqué contre 23 en 1971/1972) n'a pas contribué à limiter sensiblement la perte de revenu des producteurs. Les trois huileries ont pu triturer 65 000 tonnes contre 58 000 tonnes l'année précédente.

En **Haute-Volta**, par contre, grâce à un encadrement plus étendu de la production et au contrôle des achats par les organismes régionaux de développement, un niveau de commercialisation satisfaisant a pu être atteint, permettant d'exporter 12 000 tonnes d'arachides décortiquées.

La reprise régulière de la production de **sésame** en Haute-Volta se traduit par une commercialisation accrue se rapprochant du tonnage élevé atteint en 1970 (5.288 tonnes).

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE SÉSAME

Campagnes	tonnes
1970/1971	3 449
1971/1972	3 501
1972/1973	4 589

Les ventes de **graines de coton** ont été favorisées par la hausse du marché des huiles, et les achats japonais ont repris une certaine importance, notamment au Dahomey et en Côte d'Ivoire.

D'une façon générale la production de **karité** est en baisse sensible, surtout en Haute-Volta.

AMANDES DE KARITÉ COMMERCIALISÉES

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
		tonnes	
Dahomey	9 323	10 675	6 735
Haute-Volta	13 407	15 804	4 875
Togo	855	4 552	2 311

Les produits du **palmier à huile** ont bénéficié d'un marché en nette reprise à partir du mois de mai, ce qui a favorisé leur écoulement; mais la sécheresse a contribué à diminuer sensiblement la production au Dahomey et au Togo et à ralentir son accroissement en Côte d'Ivoire.

En Côte d'Ivoire, le programme de plantations industrielles de **palmier à huile** de la SODEPALM est pratiquement réalisé à l'est du fleuve Sassandra ; la dernière des neuf usines prévues, celle de Dabou, a été inaugurée au mois de décembre 1973. Le programme de plantations villageoises est de son côté en cours d'achèvement. L'effort entrepris pour le développement de cette production doit se concrétiser ainsi au 31 décembre 1974.

SUPERFICIES PLANTÉES AU TITRE DU PROGRAMME « PALMIER A HUILE »

SUPERFICIES PLANTEES AU TITRE DU PROGRAMME « PALMIER A HOTEL »			
Prévisions au 31 décembre 1974			
	Surfaces plantées	Surfaces en production	
		hectares	%
Plantations villageoises	26 743	18 076	68
Plantations industrielles	42 023	37 269	89
Total	68 766	55 345	80

La **production d'huile et d'amandes de palmistes** pour l'ensemble des sociétés exploitantes en **Côte d'Ivoire** est la suivante :

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DES HUILLERIES DE PALME

	1970	1971	1972	1973	Variations 1972/1973
			milliers de tonnes		pour cent
Régimes traités	234	292	440	440	—
Huile de palme	42	55	87	93	+ 6,9
Palmistes	10,2	13,2	17,8	19,1	+ 7,8

La progression du rendement de la palmeraie paraît s'être ralentie, sans doute en raison de conditions climatiques médiocres.

La fermeté du marché a permis à la SODEPALM de verser aux producteurs des primes individuelles et de villages, complétées par une participation à ses profits.

Les ventes d'huile de palme continuent à s'accroître; une partie de plus en plus importante est exportée sous forme d'huile raffinée ou épurée.

CÔTE D'IVOIRE - EXPORTATIONS D'HUILE BRUTE DE PALME

	Brute	Raffinée ou épurée
		tonnes
1970	12 439	103
1971	28 019	49
1972	46 245	990
1973	39 766	15 961

Source : Statistiques du commerce extérieur.

- La mise en route, à la fin de l'année, d'un grand complexe oléochimique situé à Vridi, à grande capacité, ne fera qu'accentuer cette tendance à la valorisation d'une production en pleine croissance.

La commercialisation des **palmistes** en **Côte d'Ivoire** s'est accrue, d'autant plus que l'importance de la demande a permis une reprise de la collecte des noix dans la palmeraie naturelle ; par contre, au **Togo**, la baisse de la production s'est poursuivie.

EXPORTATIONS DE PALMISTES

	1970	1971	1972	1973
Côte d'Ivoire	18 132	19 312	20 355	23 875
Togo	17 050	16 500	9 850	6 458
Source : Statistiques du commerce extérieur.				

Au **Dahomey**, la production des palmiers à huile, bien qu'en voie de redressement, n'a pas donné les résultats que l'on pouvait en attendre en raison du manque d'eau.

PRODUCTION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES HUILLERIES DU DAHOMEY

1 ^{er} novembre 1972-30 octobre 1973	1970/1971	1971/1972	1972/1973
tonnes			
Huilleries de palme			
Régimes collectés	138 288	53 095	60 282
Production d'huile	13 492	5 335	6 525
Production de palmistes	10 783	3 863	4 518
Huilerie de palmiste			
Palmistes reçus	68 801	43 148	46 759
Production d'huile de palmiste	30 556	22 139	22 172
Production de tourteaux	28 938	22 258	21 478

La situation est comparable pour l'huilerie de Houin Agamé dont la production n'a atteint que 1 782 tonnes d'huile contre 2 025 en 1972.

En **Côte d'Ivoire**, afin d'assurer la production de **coprah** au moment où la récolte de noix devenait importante, il a été prévu, en mars 1973, que les achats auraient lieu à un prix garanti de 38 francs le kilogramme (grade I) dans cinq centres, les frais de ramassage et de transport étant pris en charge par la Caisse de Stabilisation des Prix. La production d'huile de coprah a pu, en conséquence, s'accroître.

Indépendamment de leur intérêt pour l'équilibre alimentaire de la population, les produits du cocotier ont déjà des débouchés variés, ainsi que le montrent les statistiques d'exportation.

CÔTE D'IVOIRE - EXPORTATIONS DE PRODUITS DU COCOTIER

	1970	1971	1972	1973
tonnes				
Noix de coco	1 937	3 348	5 322	8 943
Coprah	859	2 405	1 515	néant
Huile de coprah	néant	209	12	1 628
Tourteaux de coprah	2 247	836	991	1 347
Source : Statistiques du commerce extérieur.				

Les récoltes de **cacao** ont été très inférieures, en Côte d'Ivoire (— 20%) et au Togo (— 36%), à celles de la campagne 1971/1972, surtout en ce qui concerne la récolte intermédiaire qui a encore plus souffert de la sécheresse que la récolte principale. En **Côte d'Ivoire**, cette dernière est encore supérieure à toutes celles qui avaient précédé la campagne 1971/1972. Les achats ont été, au **Dahomey**, beaucoup plus importants que précédemment.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CACAO

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
			tonnes
Côte d'Ivoire	182 176	227 787	182 797
Campagne principale	157 939	207 160	175 044
Campagne intermédiaire	24 237	20 627	7 753
Togo	27 877	29 363	18 604
Campagne principale	26 049	25 639	17 561
Campagne intermédiaire	1 828	3 724	1 043
Dahomey	16 720	8 641	19 626
Total	226 773	265 791	221 027

Les prix de la récolte principale étant restés inchangés pour une troisième année consécutive en Côte d'Ivoire (85 francs c.f.a. le kilogramme) et au Togo (93 francs c.f.a. le kilogramme), il en est résulté une perte de recettes assez forte pour les producteurs de ces deux pays ; elle a dû être de l'ordre de plus de 4 milliards de francs c.f.a. en Côte d'Ivoire.

Le niveau de la production ayant été très médiocre sur le plan mondial, l'écoulement du cacao de l'Union monétaire n'a posé aucun problème, mais le manque de disponibilités n'a sans doute pas permis aux organismes compétents de profiter de la forte hausse intervenue du mois de mars au mois de juillet.

L'approvisionnement de la Société Africaine de Cacao à Abidjan a été gêné, de son côté, par ce déficit de la production ; bien qu'ayant reçu livraison de la quasi-totalité de la récolte intermédiaire, cette usine n'a pu utiliser que 28 878 tonnes de fèves contre 40 122 tonnes l'année précédente. La France est devenue le principal acheteur de beurre de cacao et de cacao en masse et les États-Unis celui de cacao en poudre.

En **Côte d'Ivoire**, la récolte de **café** a été la plus importante obtenue à ce jour, en raison de pluies bien réparties en 1972. Avec 302 000 tonnes, elle est en progression de 12 % sur celle de 1971/1972 qui avait elle-même donné d'assez bons résultats (269 000 tonnes). Au Togo, par contre, la campagne a été décevante, et il a dû être encore commercialisé des tonnages importants de brisures et de triages.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE CAFÉ

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
			tonnes
Côte d'Ivoire	239 733	269 034	301 807
Togo	13 877	6 460	6 809
dont — Café marchand	12 378	5 362	5 439
— Triages	1 499	1 098	1 370

Au **Dahomey**, il a été livré à la Société de Commercialisation et de Crédit Agricole 2 772 tonnes de café contre 2 013 en 1971/1972.

La recette des producteurs a été élevée en Côte d'Ivoire grâce aux rendements obtenus, les prix à la production ayant été, par ailleurs, maintenus (105 francs c.f.a. le kilogramme) alors qu'ils étaient portés au Togo de 75 à 80 francs c.f.a.

Les mesures prises par les pays producteurs en ce qui concerne la restriction volontaire des exportations, en raison de la suspension des dispositions économiques de l'Accord International sur le Café, ont entraîné une légère diminution des exportations de la Côte d'Ivoire, au moment d'ailleurs où le niveau des prix mondiaux était encore peu satisfaisant. Ainsi, du 1^{er} octobre 1972 au 30 septembre 1973, selon l'Organisation Africaine et Malgache du Café, ce pays aurait exporté 216 900 tonnes contre 219 700 tonnes pour la période correspondante de la précédente campagne. Les États-Unis, avec 63 606 tonnes, ont devancé la France (61 067 tonnes) comme premier client de la Côte d'Ivoire.

Par contre, le **Togo** a pu réduire ses stocks en exportant au même moment 15 400 tonnes contre 13.600 tonnes auparavant.

L'usine de décorticage construite par la Société d'Études et de Réalisation pour l'Industrie Caféière et Cacaoyère (SERIC), à Toumbokro, en Côte d'Ivoire, a été mise en marche à la fin de l'année.

La production de **coton**, malgré les conditions climatiques défavorables dans les zones septentrionales, a progressé dans tous les États, sauf au Niger et au Togo, et les résultats d'ensemble de l'U.M.O.A. sont excellents. Les pluies tardives ont été bénéfiques à la production au Sénégal et en Haute-Volta.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

				Variations
	1970/1971	1971/1972	1972/1973	1973/1972
	tonnes de « coton-graine »			± %
Côte d'Ivoire	29 316	48 527	52 800	+ 8,8
Dahomey	36 062	47 331	50 016	+ 5,7
Haute-Volta	23 484	28 122	32 574	+ 15,8
Niger	9 597	8 272	5 132	- 38,0
Sénégal	11 130	21 170	23 283	+ 10,0
Togo	5 617	7 105	5 546	- 21,9
Total	115 206	160 527	169 351	+ 5,5

En **Haute-Volta**, la production a accentué sa reprise, mais n'a pu retrouver le niveau élevé atteint en 1969/1970 (36 248 tonnes); la prédominance dans ce pays de la région ouest, mieux arrosée, s'est accentuée pour atteindre 80 % du coton commercialisé.

Au **Sénégal**, les superficies plantées en coton augmentent régulièrement, sauf au Sine Saloum. Le Sénégal oriental représente 47 % de cette production.

Au **Dahomey***, la production s'accroît dans le Borgou alors que le Sud (Zou) a eu plus à souffrir de la sécheresse.

* A compter du mois de novembre 1973, la Société Nationale pour le Coton (SONACO) a pris en charge les installations et les activités de la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C.F.D.T.).

En **Côte d'Ivoire**, cette culture poursuit son développement et dans la région du nord les rendements ont été améliorés, notamment grâce au développement de la culture attelée ; cette région, avec 29 200 tonnes, a représenté 58 % de la production ivoirienne.

Au **Togo**, la sécheresse est responsable des mauvais résultats obtenus, surtout en ce qui concerne la variété Allen. La création d'une Société Nationale de la Production Cotonnière, susceptible de procéder à la rénovation et au développement de cette production, est à l'étude.

Les prix à la production sont restés dans l'ensemble inchangés, sauf au Niger et au Dahomey où une majoration de deux francs par kilogramme avait été décidée.

La production de coton fibre a permis l'approvisionnement des industries textiles du groupe et procuré des recettes d'exportation non négligeables en raison de la reprise des cours mondiaux au mois de janvier 1973.

PRODUCTION DE COTON FIBRE

	1970/1971	1971/1972	1972/1973
	tonnes		
Côte d'Ivoire	11 653	19 743	21 356
Dahomey	13 822	18 181	19 168
Haute-Volta	8 425	10 461	11 951
Niger	3 468	3 050	1 853
Sénégal	4 172	7 722	8 512
Togo	2 069	2 640	2 196
Total	43 609	61 797	65 036

La Société Ivoirienne Agricole et Industrielle du **Kenaf** (SIVAK) a procédé au défrichement de nouvelles terres devant permettre la mise en culture, en 1974, de 3 000 hectares. La production sur les terres précédemment utilisées s'est légèrement améliorée (284 tonnes contre 107 tonnes en 1971/1972).

En **Côte d'Ivoire**, la production des plantations d'**hévéa** continue sa progression en même temps qu'augmentent les superficies en rapport :

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

	1970	1971	1972	1973
	hectares			
Superficie en rapport au 1 ^{er} janvier	10 202	10 665	10 908	11 187
	tonnes			
Production	11 124	13 416	14 527	15 151

Il a été décidé, en 1973, la création, en dix-sept années, d'une grande plantation de 13 500 hectares dans le Sud-Ouest, près de Grand Bereby (vallée de la Dodo). Les négociations pour en assurer le financement avaient commencé en 1971 ; la première phase, s'étageant sur huit années, nécessitera 7,7 milliards de francs c.f.a. fournis, à part égale, par le gouvernement ivoirien, le F.E.D., la B.I.R.D. et la Caisse Centrale de Coopération

Économique. La réalisation sera assurée par la Société des Caoutchoucs de Côte d'Ivoire avec l'assistance technique de la Compagnie Générale des Établissements Michelin qui achètera tout ou partie de la production (27 000 tonnes en période de croisière) à un prix minimum garanti à déterminer.

La sécheresse ayant succédé à des saignées intenses, la commercialisation de la **gomme arabique** a été très réduite au Sénégal, en 1973, malgré une hausse du prix à la production (Bakel : 115 francs c.f.a. le kilogramme contre 109). La collecte a également baissé mais moins sensiblement au Niger.

ACHATS ENREGISTRÉS DE GOMME ARABIQUE

	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
	tonnes			
Sénégal	6 203	7 374	1 872	115
Niger	env. 300	828	644	406

La production contrôlée de **tabac** se maintient au Dahomey où elle a été commercialisée, pour la première fois, par les organismes chargés du développement rural et exportée par la S.O.C.A.D.

PRODUCTION COMMERCIALISÉE DE TABAC AU DAHOMEY

	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
	tonnes			
Achats	856	757	987	959

Il en est de même en Côte d'Ivoire dans la région du centre, sans qu'il y ait extension des zones de production; une tentative de développement au Sénégal dans le Siné Saloum paraît devoir donner de bons résultats.

Un approvisionnement difficile en **manioc** limite toujours l'activité de la Compagnie du Bénin. L'amélioration des conditions climatiques et un relèvement du prix d'achat des racines de manioc n'ont pas permis d'assurer la production de fécule nécessaire à une fabrication de tapioca en voie d'augmentation sensible; une importation de fécule a été réalisée en conséquence.

TOGO - FÉCULERIE INDUSTRIELLE DE MANIOC

	Production			Exportations		
	1971	1972	1973	1971	1972	1973
	tonnes					
Fécule blutée	6 210	445	300	4 572	2 480	322
Tapioca granulé	3 401	764	4 337	2 700	1 491	4 197
Source : Compagnie du Bénin.						

La **production bananière** de Côte d'Ivoire a été sévèrement touchée par la sécheresse au début de l'année et, seule, sa reprise dans les derniers mois a permis de limiter la baisse des exportations à 20 % de l'année précédente, mais en posant parfois des problèmes de qualité.

Les exportations ont évolué ainsi, d'après la Coopérative Agricole de Production Bananière et Fruitière de Côte d'Ivoire (COFRUCI) :

1970	134 255 tonnes
1971	140 730 tonnes
1972	164 582 tonnes
1973	132 420 tonnes

La Grande-Bretagne maintient sa position de deuxième client derrière la France, et un contrat de livraison de 30 000 tonnes a été signé au mois de mars assurant la pérennité de ce débouché.

La production **d'ananas** a continué, par contre, à se développer très favorablement permettant l'accroissement des exportations, sauvegarde d'un débouché européen diversifié très concurrentiel.

EXPORTATIONS D'ANANAS DE CÔTE D'IVOIRE

				Variations
	1971	1972	1973	1973/1972
				± %
Ananas frais				
Tonnes	19 718	38 015	46 510	+ 22,3
Millions de francs c.f.a.	905	1 933	2 088	+ 8,0
Ananas conservé				
Tonnes	36 346	44 883	51 677	+ 15,1
Millions de francs c.f.a.	2 990	3 527	4 241	+ 20,2
Jus d'ananas				
Tonnes	13 318	13 374	17 660	+ 32,0
Millions de francs c.f.a.	642	610	811	+ 33,0

La commercialisation des ananas frais s'est organisée en vue d'assurer le placement régulier par la COFRUCI d'une production croissante; indépendamment de l'autorisation nécessaire à la création ou à l'extension de toute plantation, des contingents annuels d'exportation sont fixés à chaque plantation; un comité de ventes de l'ananas frais (COVANAS) qui groupe les commissionnaires agréés a été créé pour les ventes en France. Les trois usines en activité ont traité de leur côté 155 000 tonnes; le marché français est redevenu prédominant (20 640 tonnes), devançant de fort peu le marché allemand (19 590 tonnes) en ce qui concerne les conserves d'ananas en tranches.

Au **Togo**, un prêt de 127 500 dollars a été consenti au mois d'août 1973 par l'Export Import Bank pour le financement de la plus grande partie de l'étude d'un projet de la société américaine Lang Engineering Corporation d'installation de conserveries d'ananas (capacité de 20 000 tonnes) et de fabrication de concentrés de tomates.

De même un projet de plantation d'ananas (120 hectares), devant être exportés frais, est en cours de réalisation par la Société Dahoméenne d'Ananas et de Fruits (SODAF).

En **Côte d'Ivoire**, la production d'**agrumes** et leur utilisation comme matières premières d'huiles essentielles font l'objet d'une réglementation prévue par décret du 28 août 1972. Les usines artisanales de la région de Sassandra ont été remplacées par une usine appartenant au Consortium des Agrumes et Plantes à parfum de Côte d'Ivoire qui assure ainsi le traitement de 26 000 tonnes de fruits (citron, bergamote, bigarade, lime) provenant de 2 800 hectares de plantation.

Les méfaits de la déforestation constatés en 1973 justifient de plus en plus l'extension des plantations d'**anacardiés** dans tous les États; mais leur manque de densité et souvent d'entretien rend plus difficile l'organisation de la collecte et la création d'usines de décoloration rentables. L'installation la plus avancée est celle de Parakou, au Dahomey, constituée par une usine ayant une capacité de 1 500 tonnes de noix de cajou; son montage est en cours d'achèvement.

Les prix d'achat de la production ont été en 1972/1973 de 16,50 francs tous centres d'achat au Dahomey et de 15 francs en Côte d'Ivoire.

L'écoulement sur la Communauté Économique Européenne étant maintenant assuré en franchise, grâce à un calendrier favorable au cycle de production de l'U.M.O.A., la production de **primeurs** a pu se développer malgré la sécheresse qui a gêné parfois les cultures artisanales, comme dans la région du Cap Vert, par exemple.

Malgré l'irrégularité de son approvisionnement en eau, la Société d'économie mixte B.U.D. Sénégal a pu produire, sur 401 hectares, 4 239 tonnes de primeurs dont 2 200 tonnes ont été exportées en Europe à des prix élevés, en raison de la qualité obtenue.

Par contre, la Société de Conserves Alimentaires, en raison du manque de réserve d'eau dans la région du delta du Sénégal, a enregistré une baisse de production de son exploitation, en même temps que la demande de tomates fraîches dans la région du Cap Vert gênait son approvisionnement en provenance des coopératives.

En **Haute-Volta**, l'Union Voltaïque des Coopératives Agricoles et Maraîchères a pu exporter 220 tonnes de haricots verts produits dans la zone de Kongoussi contre 130 tonnes en 1971/1972.

Au **Niger**, la Société Nigérienne de Primeurs (SONIPRIM), créée en 1971, qui commercialise les primeurs provenant de deux périmètres irrigués, a pu exporter 107 tonnes de haricots verts, 1 199 tonnes de poivrons et 54 tonnes de melons.

En 1973, le problème de la subsistance des populations du Sahel et du volume des récoltes de **produits vivriers** s'est encore une fois posé avec une gravité accrue.

Il a d'abord été nécessaire d'assurer la soudure pendant la saison sèche 1972/1973; l'aide extérieure y a contribué parfois difficilement, en raison des difficultés de mise en place des secours. Par la suite, une saison des pluies, 1973, à nouveau déficitaire, n'a pas permis aux populations déjà sinistrées de profiter de récoltes abondantes, bien que celles-ci se soient améliorées au Sénégal, en ce qui concerne le mil, et aussi dans certaines régions de Haute-Volta. Par contre, l'ensemble du Niger et le nord-est de la Haute-Volta ont eu des récoltes très réduites.

Il est estimé que le déficit alimentaire de ces trois pays en céréales, en attendant la récolte 1973/1974, est le suivant : Niger : 300.000 tonnes — Haute-Volta : 117 000 tonnes — Sénégal 100 000 tonnes. Si, en ce qui concerne le mil notamment, des achats en début de campagne ont pu être effectués avec des prix améliorés par l'Office National de Coopération et d'Assistance pour le Développement (O.N.C.A.D.) au Sénégal et l'Office National des Produits Vivriers (O.P.V.N.) au Niger, c'est, cependant, encore une fois, l'aide extérieure qui permettra aux populations de survivre.

Mais une action à plus long terme est nécessaire pour redonner vie à ces régions par une politique de l'eau et du maintien des terres cultivables. Pour assurer la coordination en cette matière de la part des États, il a été créé, en mars 1973, un Comité Inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) ; une conférence des chefs d'État sur la sécheresse s'est tenue par la suite, à Ouagadougou, les 11 et 12 septembre 1973, pour confronter les programmes régionaux et nationaux de lutte contre la sécheresse et fixer des priorités aux actions à entreprendre.

La création d'un fonds spécial du Sahel a été, en outre, recommandée. Les contacts ont été ensuite pris avec les organismes ou États ayant déjà donné leur aide pour la mise au point des programmes discutés, qui font une large place à l'hydraulique agricole tendant à soustraire les cultures aux aléas du climat.

Les pays développés et les organismes internationaux avaient déjà été sollicités depuis 1972 pour apporter leur contribution aux programmes de travaux devant améliorer la situation agricole des États intéressés. Cette conférence a contribué à accélérer leur décision, et les projets dont le financement a été accepté sont assez nombreux, notamment :

— **Au Sénégal**

- quatre programmes de forages de puits, d'hydraulique agricole et d'approvisionnement en eau des zones rurales auxquels participeront, en dehors du F.E.D. (1,1 milliard de francs c.f.a.), l'Arabie Séoudite, l'Iran, la République Fédérale d'Allemagne et la République de Chine, sous forme de prêts ;
- aménagement du lac de Guiers : prêt de la République Fédérale d'Allemagne (1,9 milliard de francs c.f.a.) ;
- poursuite de l'aménagement du delta du Fleuve (F.A.C.).

— **Au Niger**

- programme de puits et aménagement de cuvettes du fleuve Niger (F.E.D.) ;
- aménagements rizicoles dans la vallée du Niger (prêt de la République Fédérale d'Allemagne).

— **En Haute-Volta**

- aménagements de plaines en aval de barrages ruraux (F.E.D.) ;
- hydraulique agricole (prêt de la République de Chine).

Dans les autres États, les actions de développement des cultures vivrières se sont aussi poursuivies, que ce soit au **Dahomey**, au titre de la Société Nationale d'Aménagement et de Développement de la vallée de l'Ouémé (SADEVO) qui a bénéficié d'un prêt de la B.A.D., au **Togo**, au titre de l'opération de développement rural intégré de la région des Savanes (aide du F.A.C.) et en **Côte d'Ivoire**.

Dans ce dernier pays, la Société d'État pour le Développement du Riz (SODERIZ) a assuré la commercialisation et l'usinage de récoltes en augmentation. Cette société participe au développement de la production, soit dans le cadre des opérations de développement intégré menées dans le Sud-Ouest et dans la vallée du Bandama (aide du F.E.D.), soit dans d'autres

zones pour lesquelles de nouveaux financements extérieurs ont été obtenus en 1973 : prêt de la Kreditanstalt de 960 millions de francs c.f.a. dans le Nord pour compléter le programme d'infrastructure hydraulique déjà engagé.

La Société de Transformation du Mil (SOTRAMIL), installée à Zinder, a pu, après une longue expérimentation facilitée par une aide du F.E.D., obtenir un niveau de production appréciable : 5 500 tonnes de farine, et en diversifier les usages (pâtes alimentaires et biscuits).

Les deux projets d'implantation de **canne à sucre** au Sénégal et en Côte d'Ivoire approchent de leur premier stade de production.

La Compagnie Sucrière Sénégalaise a eu à faire face à de graves difficultés d'irrigation, en raison du bas étiage du fleuve Sénégal, pour la sauvegarde des surfaces plantées en 1971 et 1972 ; après la mise en marche de l'agglomération en septembre 1972, celle de la raffinerie a eu lieu en octobre 1973 en utilisant du sucre roux importé.

La Société pour le Développement des Plantations de Canne à Sucre (SODESUCRE) a poursuivi l'extension de l'ensemble de Ferkessedougou, dont la première production aura lieu en 1974.

La Société Sucrière Voltaïque (SOSUHV), au sein de laquelle la République de Haute-Volta sera majoritaire, a été agréée comme entreprise prioritaire en mai 1973 ; elle a pu déjà planter, près de Banfora, 300 hectares sur un programme de 2 250 hectares devant être terminé en 1977 ; l'usine en cours de montage pourra fonctionner pour la campagne 1974/1975.

Au Dahomey, en exécution de l'accord passé en 1972, la firme anglaise Lonrho a commencé les études pour l'installation d'un complexe sucrier à Savé et des essais de plantations ont débuté dans cette région. La production envisagée pourrait atteindre 40 000 tonnes.

1.22. L'élevage et la production animale

L'année 1973 n'a pu être, pour les pays de la zone sahélienne, celle de la reconstitution du cheptel après une année de sécheresse sévèrement ressentie par les populations et leurs troupeaux. Bien au contraire, des pluies de courte durée n'ont pas permis aux pâturages de se développer, et, malgré de véritables exodes, les pertes supportées par le cheptel, bien que difficiles à évaluer, ont été considérables.

Si l'on a pu constater dans certaines zones préservées que la diminution du cheptel avait contribué à améliorer l'état sanitaire du bétail survivant, il n'en reste pas moins que le problème de la subsistance des populations nomades, totalement démunies, et de leur sédentarisation se trouve posé dans une conjoncture difficile.

Le Niger a été le plus atteint. Depuis 1969, ce pays a eu pratiquement à supporter des sécheresses successives, qui avaient empêché la croissance normale du cheptel dans la zone saharienne (Aïr, Tahoua, Diffa); les pâturages y ont, en fait, disparu en 1973. Il est difficile de disposer de données précises sur les pertes de bétail supportées par cet État; une évaluation de 600.000 têtes de bovins (sur un cheptel de 4 millions de têtes) avait été faite avant l'hivernage.

En Haute-Volta, dans les régions nord (Djibo, Dori), les pertes ont été également très sévères, et, pour l'ensemble du pays, elles auraient représenté 20% du cheptel bovin.

Au Sénégal, ce sont les régions du fleuve et du Ferlo qui ont été les plus touchées; les pertes seraient de 20% du troupeau de bovins, malgré les dispositions prises pour le sauvetage du bétail. Grâce aux migrations vers le Sud et parfois à l'embouche qui a pu être pratiquée, une partie du troupeau a pu survivre et assurer le ravitaillement du pays.

Les aides extérieures ont contribué, indépendamment de la fourniture de vaccins et de médicaments, à limiter la disparition du cheptel par la distribution d'aliments (notamment des graines de coton); en outre, les actions décidées en 1973 portant sur la protection sanitaire (par exemple, au Niger, la création de centres de sauvetage du bétail au titre du F.E.D. et de deux centres de multiplication de génisses au titre de l'aide allemande), sur la protection des sols et sur l'hydraulique agricole, auront beaucoup d'importance pour l'avenir de l'élevage dans les zones atteintes par la sécheresse. Enfin, l'élevage tient une grande place dans les programmes étudiés par la Conférence des Chefs d'État de Ouagadougou.

D'ores et déjà, l'Association Internationale de Développement a accordé au mois de novembre 1973 des prêts au Sénégal (3 millions de dollars U.S.), au Niger et à la Haute-Volta (2 millions de dollars pour chacun d'eux) qui complèteront les possibilités accordées par d'autres sources et mentionnées au titre du développement des cultures vivrières.

Le Sénégal a, par ailleurs, dans le cadre d'un programme national de développement intégré de l'élevage, établi en 1970, bénéficié en mars 1973, au titre du F.E.D., d'une aide de 5,783 millions d'unités de compte pour la réalisation d'un système hydraulique dans les zones du fleuve, du Ferlo et du Sénégal oriental.

En Côte d'Ivoire, l'état sanitaire du troupeau est resté satisfaisant. La Société pour le Développement des Productions Animales (SODEPRA) a intensifié l'encadrement des éleveurs du Nord pour leur permettre de fournir du bétail de qualité aux centres d'embouche.

Au Dahomey, un projet d'assistance technique du P.N.U.D. "culture attelée et développement de la production de viande", d'une durée de trois ans, est entré en exécution le 1^{er} janvier 1973.

1.23. La pêche et les industries du poisson

L'appauvrissement des zones de pêche sur le plateau continental de l'Afrique de l'Ouest, dû notamment à l'afflux des navires étrangers dotés de moyens puissants, continue à préoccuper les gouvernements des États ayant accès à la mer.

Ainsi, le Sénégal dont la limite des eaux territoriales est fixée comme pour les autres membres de l'U.M.O.A. à 12 milles marins, après avoir créé en 1972 une "zone de pêche" de 110 milles marins, en a fixé les conditions d'exploitation par décret du 26 novembre 1973, tant en ce qui concerne le diamètre des mailles de filet, que la déclaration des captures et les conditions de délivrance de licences annuelles d'armement à la pêche.

La généralisation de telles réglementations de la pêche sur le plateau continental, comme le déplacement des bancs de poissons justifient une coopération sur le plan régional dont les bases restent à définir, mais qui, d'ores et déjà, incitent les autorités des États de la Côte occidentale de l'Afrique à multiplier leurs contacts, indépendamment de la recherche de solutions multilatérales poursuivies par divers organismes.

Il en est notamment ainsi en ce qui concerne le Sénégal avec la Côte d'Ivoire et le Congo.

Au **Sénégal**, si la pêche industrielle a continué à se développer favorablement, notamment en ce qui concerne la sardinelle, par contre, la pêche au thon a subi encore une fois les conséquences de l'éloignement vers le sud des bancs exploitables. La diminution des mises à terre, donc des livraisons aux conserveries, depuis deux ans, est sensible, la flottille sénégalaise ayant tendance à utiliser les ports d'Abidjan ou de Pointe-Noire.

PÊCHE AU THON - MISES A TERRE A DAKAR

Campagnes	Tonnes	Variation par rapport à l'année précédente
		± %
1970	12 020	+ 4,0
1971	17 286	+ 43,8
1972	12 717	- 26,4
1973	8 740	- 31,3

La part de l'albacore a diminué (56 % en 1971 et 49 % en 1973) par rapport à celle du listao.

L'activité de la Société Sénégalaise d'Armement à la Pêche (SOSAP), dont l'armement s'est accru de deux nouveaux thoniers congélateurs de fabrication soviétique, est influencée par cette situation; cette société a utilisé le port de Dakar pour un tiers de ses prises seulement.

En **Côte d'Ivoire**, en raison du développement du marché national qui nécessite des importations croissantes de poisson sous diverses formes, de nombreuses initiatives tendent à accroître pour l'avenir la flottille de pêche qui doit, en outre, se reconvertir pour dépasser le plateau continental dont l'appauvrissement ne fait que se confirmer. Un troisième thonier sennear congélateur a été livré, au mois de mai, à la Société Ivoirienne de Pêche et d'Armement (SIPAR) à la suite d'un prêt du F.A.C. La Société de Conserverie de la Côte d'Ivoire (SCODI) a pu reprendre ses ventes à l'extérieur, en raison de l'assainissement du marché.

En ce qui concerne la pêche continentale, un gros effort est entrepris en vue de son aménagement et son organisation dans le lac créé par le barrage de Kossou.

Au **Dahomey**, une ordonnance du 5 mai 1973 portant organisation de la pêche industrielle a édicté le principe de la délivrance d'une licence pour chaque bateau admis à pratiquer cette pêche.

1.24 L'exploitation forestière et les industries du bois

En 1973 comme en 1972, l'exportation de bois sous forme de grumes de sciages ou de placages s'est maintenue au premier rang des exportations de Côte d'Ivoire, alors que l'industrie du bois occupe le troisième rang après le textile et l'alimentation.

Il est donc normal que la valorisation sur place de cette richesse et surtout son développement équilibré fassent l'objet des préoccupations des autorités gouvernementales dont la ligne d'action a été définie par le plan 1971/1975 et la réglementation de base édictée en 1972.

Ainsi, afin d'assurer en priorité l'approvisionnement des usines, les exportateurs agréés de grumes furent mis dans l'obligation, au mois de février 1973, de fournir à ces usines 33 % au minimum du volume de grumes exporté par eux, du moins pour les espèces les plus importantes; ce pourcentage fut porté à 66,66 % au 1^{er} octobre 1973.

Par ailleurs, des dispositions ont été prises à cette dernière date pour limiter la durée des stockages à compter du 1^{er} janvier 1974.

Enfin, en raison de la pénurie, constatée en 1973, de produits semi-finis sur le marché local, le principe de l'obligation de livrer un certain volume de la production à ce marché a été retenu par décret du 11 octobre 1973.

L'application de la première mesure fut particulièrement délicate, mais elle permit la remise en marche de scieries ayant cessé leur activité, leur extension ou une production plus diversifiée.

Au titre des exportations, il a pu être constaté une augmentation sensible des sciages comme premier résultat de cette politique de valorisation de la production forestière; mais, par contre, l'augmentation en volume et surtout en valeur des grumes (69 %) est caractéristique de la demande accrue qui s'est manifestée sur les marchés extérieurs au cours de l'année 1973.

EXPORTATIONS DE BOIS DE CÔTE D'IVOIRE

Années	Bois en grumes		Bois sciés		Placages	
	mille m ³	millions F c.f.a.	mille m ³	millions F c.f.a.	mille m ³	millions F c.f.a.
1971	2 933	25 917	163	3 543	23	1 164
1972	3 168	32 505	163	3 573	21	1 239
1973	3 497	56 386	238	7 445	27	1 478

Un gros effort a été fait pour le développement des ventes d'essences encore peu employées ou même d'essences nouvelles, en profitant de la hausse des cours qui, sévèrement ressentie par les utilisateurs, pouvait inciter ces derniers à diversifier leur approvisionnement. Des essais d'utilisations pourront par ailleurs être réalisés avec l'aide du F.E.D. chez les industriels.

La part du sipo, bois en voie de disparition, continue à diminuer dans les exportations, alors que celle du samba se maintient. La diversification des exportations est certaine puisque la part des six essences principalement exportées jusqu'à maintenant n'est plus que de 56 % contre 72 % en 1971.

EXPORTATIONS DE BOIS EN GRUMES DE CÔTE D'IVOIRE

	1971		1972		1973	
	mille m ³	%	mille m ³	%	mille m ³	%
Six principales espèces	2 123	72,4	2 046	64,6	1 942	55,5
dont Samba	933	31,8	886	28,0	1 025	29,3
Sipo	564	19,2	461	14,6	308	8,8
Acajou	172	5,9	196	6,2	171	4,9
Tiama	147	5,0	168	5,3	157	4,5
Makoré	161	5,5	182	5,7	151	4,3
Aboudikrou	146	5,0	153	4,8	130	3,7
Autres espèces	810	27,6	1 122	35,4	1 555	44,5
Total	2 933	100,0	3 168	100,0	3 497	100,0

Les essences expérimentées ces dernières années et non soumises à quotas de répartition poursuivent leur développement comme le fromager (114 000 m³ contre 36 000 en 1972) ou l'ako (66 000 m³ contre 37 000 m³) ; d'autres apparaissent sur le marché, comme le kotibé (54 000 m³) et le fraké (50 000 m³).

Au titre de reboisement, la Société pour le Développement des Plantations Forestières (SODEFOR) avait replanté, à la fin de 1973, 18 000 hectares dont 33 % en teck.

Les exportations par le port de San Pedro ont porté sur 961 859 tonnes de grumes et 24 672 tonnes de bois débités, placages et contreplaqués.

1.25 L'exploitation des ressources minérales

L'année 1973 a été marquée par le développement des productions de phosphates de calcium et d'alumine au **Sénégal** et au **Togo** et de concentrés d'uranium au **Niger** ; par contre, la production de diamant est en baisse par rapport à celle de l'année précédente. Cette amélioration de la situation des premiers produits est encore plus remarquable en ce qui concerne la valeur des ventes, en raison de la remontée des cours des marchés internationaux.

L'exploitation de **phosphates de chaux** au Sénégal et au Togo a été favorisée par l'extension de la demande et la hausse des prix ; mais les recettes en francs ont été influencées par la dépréciation du dollar, monnaie de compte des contrats de livraison, intervenue au milieu de l'année.

VENTES DE PHOSPHATES

	1971	1972	1973
milliers de tonnes			
Sénégal			
Phosphates de chaux	1 230,4	1 511,0	1 609,5
Phosphates d'alumine	98,8	106,8	133,3
Togo			
Phosphates	1 761,8	1 855,1	2 292,3

La Compagnie Togolaise des Mines du Benin (COTOMIB) a pu entreprendre l'exploitation du gisement de Kpogamé et mettre en route une quatrième chaîne de traitement de minerai ; ainsi, la production s'est accrue, en conséquence, de 18 %, et son potentiel devrait être de 2 400 000 tonnes en 1974.

VALEUR DES VENTES DE PRODUITS MINÉRAUX

	1971	1972	1973
millions de francs c.f.a.			
Togo			
Phosphates	4 912	5 108	7 006
Sénégal	4 526	5 519	6 863
Phosphates de chaux	3 633	4 603	5 278
Phosphates d'alumine brut	306	240	282
Phosphates calcinés	184	182	318
Baylifos, Phosphal et Polyfos	27	55	46
Attapulgate	54	89	117
Sel marin	322	350	822
Côte d'Ivoire	1 351	1 422	1 422
Diamants	1 280	1 422	1 422
Minerai de manganèse	71	—	—
Niger	2 052	1 554	5 110
Cassitérite	52	70	99
Uranium	2 000	1 484	5 011
Total	12 841	13 603	20 401
Source : Sociétés concernées.			

La production de la Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba, de son côté, est en reprise ; elle a pu dépasser 1 500 000 tonnes ; les ventes ont porté sur 1 600 000 tonnes grâce aux stocks constitués ; leur réalisation a nécessité un transport routier d'appoint important.

La Société Sénégalaise de Thiès a pu extraire 219 000 tonnes de **phosphates d'alumine**, chiffre jamais atteint jusqu'alors ; l'accroissement de la demande a incité cette société à prévoir un programme d'extension notable de ses diverses productions.

La production d'**uranium** de la Société des Mines de l'Air (SOMAIR) a atteint 948 tonnes d'uranium contenu ; la société a pu exporter 994 tonnes. Des investissements sont en cours en vue de porter la capacité de traitement et de concentration du minerai à 1 500 tonnes de métal contenu à la fin de 1974.

EXPORTATIONS DE MINERAI D'URANIUM DU NIGER

	1971	1972	1973	1971	1972	1973
	tonnes			millions de francs c.f.a.		
Total	402	411	1 419	1 978	2 370	5 428
dont sur France	402	400	1 328	1 978	1 899	4 993
Allemagne	—	11	91	—	471	435
Source : Statistiques du commerce extérieur.						

Trois projets en vue de l'exploitation d'autres gisements de minerai d'uranium ont fait l'objet d'études et de négociations au cours de l'année 1973 et leur intérêt a été mis en lumière en raison de l'aggravation de la crise pétrolière. Le plus avancé est celui de l'Association pour la Recherche et l'Exploitation de l'Uranium, créée en 1970 et groupant le gouvernement du Niger, le consortium japonais Overseas Uranium Resources Development Company Ltd (O.U.R.D.) et le Commissariat à l'Energie Atomique ; l'étude du gisement d'Akouta (dénommé alors Akokan) s'étant révélée favorable, une société, la Compagnie Minière d'Akouta, sera créée pour l'extraction souterraine de 600 000 tonnes de minerai par an (2 000 tonnes d'uranium contenu).

Un accord a été signé, par ailleurs, le 12 décembre 1973, entre le gouvernement du Niger, le Commissariat à l'Énergie Atomique et la Société Urangesellschaft pour la création d'une société pour la prospection du plateau du Djado. Enfin, pour l'étude du gisement d'Imouraren (département d'Agadès), des pourparlers ont été engagés par le gouvernement du Niger avec le C.E.A. et la firme américaine Continental Oil Company (CONOCO).

La production de **diamant industriel** a diminué ainsi que les ventes, mais, en valeur, celles-ci sont restées stables.

EXTRACTION ET VENTES DE DIAMANT DE CÔTE D'IVOIRE

	1971	1972	1973
Production (carats)	326 770	333 541	299 508
Ventes (carats)	289 954	352 160	286 963
Ventes (millions francs c.f.a.)	1 280	1 422	1 422

La production de **ciment** continue à croître en Côte d'Ivoire et au Dahomey, alors qu'elle a été réduite au Togo en raison d'incidents techniques vite surmontés, ainsi qu'au Sénégal et au Niger en raison d'une contraction de la demande.

PRODUCTION DE CIMENT

	1971	1972	1973
milliers de tonnes (a)			
Sénégal	240,8	334,9	295,5
Niger	25,1	32,9	29,6
Côte d'Ivoire	506,9	603,4	663,9
Dahomey	102,2	111,9	122,6
Togo	55,0	116,0	103,5
(a) Ciment à base de calcaires exploités : Sénégal, Niger - Ciment à base de clinker importé : Côte d'Ivoire, Dahomey, Togo.			

Le projet d'exploitation de calcaires au Togo par la Cimenterie de la Société des Ciments de l'Afrique de l'Ouest (CIMA) se précise, en liaison avec la Banque Mondiale qui est intéressée par ce projet de caractère régional.

Par ailleurs, des études se poursuivent en ce qui concerne l'exploitation du gisement de calcaire d'Onigbolo au Dahomey.

Sur le plan réglementaire, par ordonnance du 13 avril 1973, a été édicté, pour le Dahomey, un code minier pour les substances minérales autres que les hydrocarbures liquides et gazeux existant sur le territoire, dans les eaux territoriales et sur le plateau continental de cet État.

Au titre de la prospection générale en Côte d'Ivoire, est entreprise, depuis le mois de décembre 1973, une campagne de reconnaissance électromagnétique aéroportée, financée par une aide canadienne de 700 millions en francs c.f.a.

En Côte d'Ivoire également, les contacts avec les sidérurgistes européens et japonais se sont multipliés en ce qui concerne l'exploitation du gisement du **minerai de fer** de Klahoyo et la durée du permis de recherche accordé à la société promotrice Pickands Mather and Co International a été prolongée par la loi du 28 juin 1973. Il apparaît que la société d'exploitation sera un syndicat multinational avec participation de la Côte d'Ivoire.

Le projet d'exploitation du gisement de **manganèse** de Tambao en Haute-Volta fait toujours l'objet d'études, tant sur le plan minier que sur le plan de l'évacuation du minerai ; par ailleurs, des négociations sont engagées avec les organismes susceptibles de participer au financement et avec des utilisateurs éventuels.

La prospection d'**hydrocarbures**, notamment sur les périmètres délimités par les titres miniers accordés les années précédentes, s'est poursuivie dans les divers États. Au Niger, les résultats obtenus par la Texaco sur le permis Agadem (Bilma) seraient encourageants.

La hausse des produits pétroliers du mois d'octobre a incité le Gouvernement du Sénégal à faire reprendre, par la Compagnie des Pétroles Total Afrique de l'Ouest (COPETAO), l'étude de l'exploitation et de la rentabilité du gisement d'huile lourde de la Casamance Maritime découvert en 1966/1967.

Au Dahomey, une ordonnance du 31 janvier 1973 a résilié la convention d'établissement passée avec la société américaine PIVIPOY A.P.A. en novembre 1971. En outre, la Société Union Oil of California, titulaire d'un permis de recherche depuis 1964, ayant tardé à prendre des dispositions pour la mise en exploitation des ressources décelées à partir de 1969, la convention passée entre le gouvernement et cette société a été déclarée caduque le 8 janvier 1974.

Auparavant, le gouvernement dahoméen avait, en même temps que le code minier, établi un code pétrolier, par ordonnance du 13 avril 1973, valable également sur le plateau continental, et comportant des clauses relatives au transport des produits des exploitations éventuelles.

1.26. La production industrielle et l'énergie

Dans l'ensemble des États, l'activité industrielle a constitué encore un élément important de développement économique, même si la croissance de cette activité a été freinée dans différents secteurs par divers éléments :

- effets de la sécheresse sur le volume des récoltes se répercutant sur le pouvoir d'achat de la population ou sur l'approvisionnement des industries (huilerie, extraction de beurre de cacao) ;

- rétrécissement des marchés à la suite, soit d'un contrôle du commerce extérieur accru dans les pays voisins (Mauritanie), soit de la mise en route d'entreprises comparables en Afrique de l'Ouest ;

- concurrence étrangère accrue notamment à la suite d'importations non contrôlées (chaussures, textiles, allumettes).

Enfin, les perspectives d'approvisionnement de ces industries sont souvent devenues incertaines en raison de la hausse des prix ; dans les derniers mois, cette hausse se généralisa mettant en cause les prix de revient homologués, bien qu'une stabilité relative du coût des carburants ait limité encore les conséquences de cette situation.

Le ralentissement des implantations d'entreprises nouvelles s'est confirmé, sauf au Togo et en Haute-Volta, où, petit à petit, se multiplient les entreprises de substitution aux importations de petite dimension.

Au **Sénégal**, en 1973, comme les années précédentes, le maintien de l'activité industrielle a contribué à assurer l'équilibre économique du pays atteint par la sécheresse ; mais, même en ne tenant pas compte de l'huilerie, tributaire entièrement du volume de la récolte d'arachide, son taux de croissance a diminué sensiblement en raison de la situation moins favorable des industries du textile, du bois, du papier, des matériaux de construction et des machines et matériel. Les baisses d'activité constatées dans ces secteurs ont été compensées par une amélioration des autres secteurs, notamment celui de la meunerie et de la biscuiterie dont la production a, sans doute, pallié l'insuffisance de la récolte de mil en 1972/1973.

Le tableau suivant, établi d'après les éléments du nouvel indice de la production industrielle pour la période 1^{er} octobre-30 septembre, est significatif :

SÉNÉGAL - INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

	1970/1971	1971/1972	1972/1973	1970/1971	1971/1972
				1971/1972	1972/1973
	Base 100 : année 1969			± %	
Conserveries de poisson	217,7	148,9	154,7	- 31,6	+ 3,9
Grains, farines, biscuiterie	102,7	91,5	120,5	- 10,9	+ 31,7
Sucre et confiserie	120,2	128,8	143,0	+ 7,2	+ 11,0
Bière et boissons gazeuses	115,9	136,4	140,2	+ 17,7	+ 2,8
Tabacs	125,3	124,1	140,2	- 1,0	+ 13,0
Cuirs	91,3	83,7	86,8	- 8,3	+ 3,7
Textiles	105,6	123,3	113,0	+ 16,8	- 8,4
Bois, meubles, papiers	110,3	128,2	108,3	+ 16,2	- 15,5
Matériaux de construction	129,3	162,7	156,0	+ 25,8	- 4,1
Produits chimiques (n.c. hydrocarbures)	147,1	158,6	172,9	+ 7,8	+ 9,0
Machines et matériel	93,9	135,9	119,3	+ 44,7	- 12,2
Ensemble	120,6	130,7	131,6	+ 8,4	+ 0,7

En Côte d'Ivoire, il a été estimé que le chiffre d'affaires du secteur industriel (sans le bâtiment et les travaux publics) avait progressé, en 1973, de 15 % environ contre 17 % en 1972.

Alors que l'activité des industries textiles avait été en progression sensible en 1972, elle s'est ralentie en 1973, surtout dans les branches de l'impression et de la confection. Par contre, l'activité de l'huilerie et de la conserverie a été en réelle reprise.

La diversification croissante du secteur industriel et aussi sa rénovation (secteur des corps gras par exemple) lui assurent un développement régulier en attendant que les grands complexes textiles, dont les réalisations se précisent, entrent en production. Cela sera le cas, en 1974, de l'Union Industrielle Textile de la Côte d'Ivoire (UTEXI) de Dimbokro, et ensuite, en 1975, sans doute, celui de la Cotonnière Ivoirienne (COTIVO), en cours d'installation à Agboville.

Les premières tranches de production de ces deux projets seront respectivement de 4 500 tonnes et de 6 000 tonnes de produits finis ; ces derniers seront utilisés en partie par une importante usine de confection devant être montée près d'Abidjan.

En 1973, quelques entreprises sont venues compléter l'éventail industriel de la Côte d'Ivoire :

- Société de Transformation Industrielle de Côte d'Ivoire (tubes et tuyaux en matière plastique) ;
- Compagnie Générale Ivoirienne des piles ;
- Fabrique de jouets, balles et ballons ;
- Brasserie de Bouaké.

Dans les autres États, la production industrielle a poursuivi son expansion, notamment l'industrie textile au Dahomey ; cette industrie a eu à faire face, cependant, au problème de la raréfaction de l'eau en Haute-Volta et au Togo en raison de la sécheresse.

Dans ces deux États, l'installation, puis la mise en route de nouvelles unités de production ont contribué à accroître l'activité industrielle :

— **au Togo :**

- Société Générale des Moulins du Togo ;
- Société des Détergents du Togo.

— **en Haute-Volta**, à Bobo Dioulasso :

- Société des piles Volta (piles sèches) ;
- Société Africaine des Pneumatiques (pneumatiques pour véhicules à deux roues) ;
- Société des Huiles et Savons de Haute-Volta qui, modernisée, étend son activité à la trituration des graines de coton.

Par ailleurs, les efforts de diversification et aussi de décentralisation se concrétisent par de nouveaux projets en cours d'examen, notamment au Dahomey au titre du nouveau Code d'Investissement promulgué en 1972. Au Togo, une ordonnance du 10 janvier 1973 a porté réaménagement du Code des Investissements en précisant les conditions d'octroi de l'agrément et le contrôle de l'activité des entreprises en bénéficiant.

Dans l'ensemble, l'approvisionnement des États en **hydrocarbures** n'a pas été ralenti par la guerre au Moyen-Orient et par ses conséquences sur le commerce des hydrocarbures. Cependant, la spéculation qui a agité le secteur des produits raffinés montre l'intérêt de disposer en Afrique de moyens de raffinage plus importants. Les deux raffineries de Dakar (Société Africaine de Raffinage) et d'Abidjan (Société Ivoirienne de Raffinage) ont actuellement une capacité respective de traitement de 700 000 et de 1 000 000 de tonnes par an. La capacité de l'usine d'Abidjan sera, en 1974, de 2 000 000 tonnes. De plus, un contrat a été signé en octobre 1973 par le Gouvernement togolais avec une firme britannique pour la construction d'une raffinerie à Lomé (capacité 1 200 000 tonnes par an), et des moyens de financement ont été dégagés au mois de décembre. Un projet de création de raffinerie au Dahomey est également à l'étude.

Le développement industriel a stimulé la consommation d'**électricité** ; l'utilisation de la haute tension s'accroît, en effet, de façon très honorable, comme c'est le cas en Haute-Volta.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

	1970	1971	1972	1973	Variation 1970 à 1973
	en millions de kWh				%
Total	858,2	958,4	1 074,0	1 237,9	+ 44,2
dont Haute tension					
Sénégal	201,8	217,0	226,0	252,9	+ 25,3
Niger	16,4	18,3	21,5	25,1	+ 53,0
Côte d'Ivoire	224,9	269,9	310,8	359,0	+ 59,6
Haute-Volta	11,7	16,6	18,1	20,8	+ 77,8

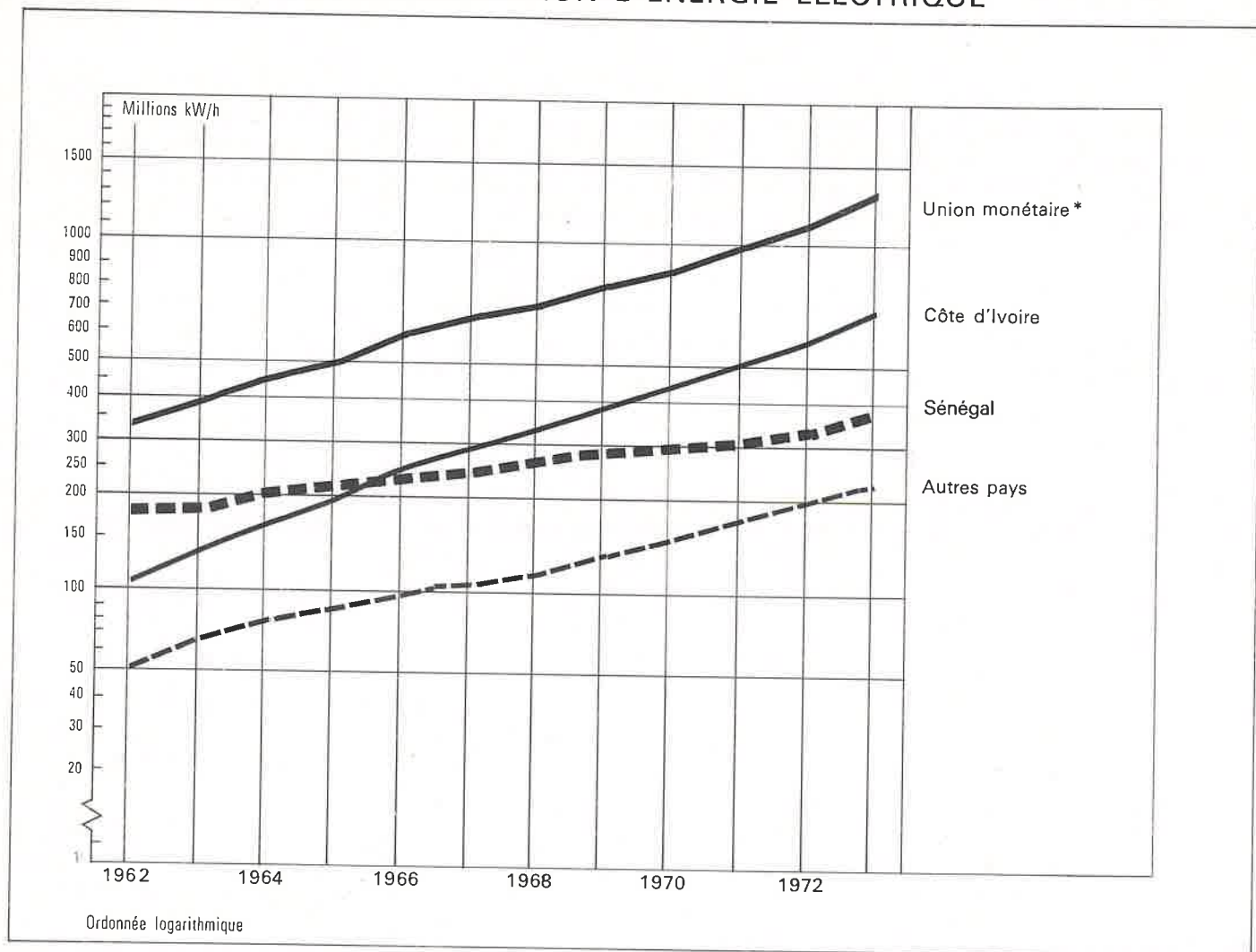
L'origine de la production électrique, estimée pour 1973 à 1 400 millions de kWh, se décomposait ainsi :

ORIGINE DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

	millions de kWh	pourcentage
Centrales thermiques (fuel, gas-oil)	1 130	80,7
Production hydraulique	171	12,2
Production hydraulique importée	99	7,1

La production hydraulique est concentrée en Côte d'Ivoire (168 millions de kWh) et au Togo. A partir de 1973, le Togo et le Dahomey ont été alimentés par de l'électricité provenant du barrage d'Akossombo au Ghana.

ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



1.27. L'ouverture au tourisme international

Les efforts des différents États pour faciliter l'accueil, l'hébergement et les loisirs des visiteurs étrangers et participer ainsi au développement du tourisme international se sont révélés fructueux en 1973.

Le **Sénégal** et la **Côte d'Ivoire** ont, grâce à leurs nouveaux hôtels et à leurs centres de vacances, vu le nombre des visiteurs augmenter sensiblement; il a été annoncé qu'au Sénégal, au cours de l'année 1973, le nombre des entrées avait été en augmentation de 51 % par rapport à 1972. En Côte d'Ivoire, la majoration serait de 35,11 %.

Dans ces deux pays, les initiatives privées, principalement sous l'égide des compagnies aériennes et grâce aux chaînes hôtelières internationales intéressées à la gestion hôtelière, se sont multipliées. Elles ont été favorisées par l'action gouvernementale, définie et réglementée par des codes d'investissements rénovés, voire spécialement adaptés.

Ainsi, en Côte d'Ivoire, une loi du 26 juillet 1973 a déterminé « le régime des investissements privés à caractère touristique ». Ce code prévoit trois régimes privilégiés :

- aide à l'implantation ou à l'extension, notamment par exonération de droit sur les biens d'équipement importés ;
- exonération des impôts et taxes frappant l'exploitation pendant sept ans maximum ;
- convention d'établissement d'une durée maximum de 25 ans pour les investissements d'une importance exceptionnelle.

D'ores et déjà, dans cet État, la capacité hôtelière à la fin de 1973 était estimée environ à 4 150 lits, dont 2 000 à Abidjan et 1 200 au titre des deux villages de vacances de la région d'Assinie ; les hôtels de l'intérieur, assez nombreux, sont en général gérés par la Société Ivoirienne d'Expansion Touristique et Hôtelière (SIETHO) ; ils permettent de séjourner dans les zones les plus pittoresques et de diversifier les prestations touristiques.

Au Sénégal, la capacité d'accueil était estimée à environ 4 500 lits dont 550 pour les villages-vacances de Nianing sur la Petite côte au sud de Dakar et du Cap Skirring en Casamance. Ces deux dernières zones, avec la presqu'île du Cap Vert, auront vocation, d'ailleurs, au titre du Plan, à recevoir des touristes faisant des séjours prolongés et désireux de profiter de bords de mer attrayants au climat doux et régulier.

La réussite de l'industrie du tourisme dans ces deux États pose le problème des dispositions à prendre pour développer le courant ainsi amorcé. L'éloignement, le coût élevé des services rendus, les variations climatiques et la difficulté d'organiser des loisirs collectifs ne permettent sans doute pas d'envisager un tourisme de masse dont l'opportunité d'ailleurs, pour les pays en voie de développement, est assez fortement contestée, tant pour des motifs d'ordre social que pour le risque « d'inflation importée » qu'il peut faire courir. Des solutions originales doivent donc prévaloir pour attirer tant une clientèle de passage que des touristes désireux de prendre des vacances d'hiver et de découvrir en même temps l'Afrique tropicale.

Le **Togo** a bénéficié d'une clientèle régulière et en augmentation, notamment en provenance de l'Allemagne fédérale, grâce à la mise en service d'un village touristique «Tropicana» et de deux hôtels à Palimé et à Sokodé. Avec les constructions en cours de l'Hôtel de la Paix à Lomé et d'hôtels régionaux à Atakpamé et Lama Kara, ce premier flux de visiteurs pourra encore être renforcé.

Au **Dahomey** est également constaté un développement du tourisme et un intérêt accru des investisseurs ; trois hôtels sont en construction à Cotonou et à Porto Novo et d'autres projets sont en voie de réalisation, notamment au titre des villages de vacances.

Au **Niger**, l'hôtel d'Ayorou construit au nord de Niamey par la Société de Réalisation et d'Équipement Touristique des États de l'Entente (SORENTE) complète, avec les installations de la réserve située au sud du pays (parc du W), la possibilité de contact avec des populations originales et une faune très variée.

La variété des réalisations et des projets en cours dans l'Union monétaire justifie qu'une coordination des initiatives publiques et privées puisse prévaloir, car les zones d'accueil doivent se compléter grâce à leur variété et non se concurrencer ; l'infrastructure créée doit, en outre, bénéficier, grâce à cet effort commun, d'un degré d'utilisation satisfaisant rendant les prix des séjours plus compétitifs.

1.3. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La sécheresse qui a affligé les pays du Sahel dans leurs productions et l'inflation mondiale ont marqué de leurs effets les échanges extérieurs des six pays de l'Union durant l'exercice 1972/1973.

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE*

1 ^{er} octobre	Exportations	Importations	Balance	Couverture
30 septembre	(F.O.B.)	(C.A.F.)	commerciale	E/I
	millions de francs c.f.a.			pour cent
1962/1963	102 955	117 555	– 14,600	87,6
1963/1964	121 481	130 656	– 9 175	93,0
1964/1965	122 741	139 383	– 16 642	88,1
1965/1966	129 220	140 781	– 11 561	91,8
1966/1967	139 555	144 469	– 4 914	96,6
1967/1968	160 521	158 243	+ 2 278	101,4
1968/1969	164 129	185 867	– 21 738	88,3
1969/1970	215 007	219 496	– 4 489	98,0
1970/1971	205 955	237 356	– 31 401	86,8
1971/1972	221 731	260 401	– 38 670	85,1
1972/1973	265 445	304 356	– 38 911	87,2
* Mauritanie non comprise.				
Source : Statistiques officielles du commerce extérieur.				
Cette estimation concerne les échanges officiellement enregistrés par les statistiques du commerce extérieur des Etats de l'Union. Celles-ci présentent				
diverses imperfections et lacunes, certaines exportations n'étant que la réexportation d'importations non enregistrées et bien des exportations frontalières				
des produits importés n'étant pas contrôlés.				

Beaucoup moins affectée que les autres par les conditions climatiques adverses, la Côte d'Ivoire, cependant, a pu tirer bénéfice des cours mondiaux élevés de la plupart de ses exportations, de bois notamment, lesquelles ont été d'un volume exceptionnel. La valeur des exportations ivoiriennes a ainsi progressé de 35 %. Cet accroissement contraste avec la quasi-stabilité ou même la légère diminution de la valeur nominale des exportations de tous les autres pays de l'Union.

La réduction du volume des importations, consécutive à la perte du pouvoir d'achat des populations rurales, particulièrement sensible au Niger, l'accroissement imposé par les maigres récoltes locales des importations de denrées alimentaires, la hausse quasi générale des prix des produits importés se sont combinés diversement selon les conditions particulières dans les pays de l'Union.

COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION*

1 ^{er} octobre-30 septembre	1970/1971	1971/1972	1972/1973	Variations
				1971/1972
				1972/1973
Allemagne				
	millions d'unités de D.T.S.			± %
Importations de l'Union	109,4	119,4	158,0	+ 32,3
Exportations sur l'Union	51,4	61,3	77,6	+ 26,6
Balance	- 58,0	- 58,1	- 80,4	
Belgique-Luxembourg				
Importations de l'Union	18,3	18,3	23,6	+ 29,0
Exportations sur l'Union	13,4	17,3	21,0	+ 21,4
Balance	- 4,9	- 1,0	- 2,6	
France				
Importations de l'Union	337,0	376,2	391,9	+ 4,2
Exportations sur l'Union	358,9	417,5	489,3	+ 17,2
Balance	+ 21,9	+ 41,3	+ 97,4	
Italie				
Importations de l'Union	70,4	69,7	103,5	+ 48,5
Exportations sur l'Union	37,1	48,2	42,4	- 12,0
Balance	- 33,3	- 21,5	- 61,1	
Pays-Bas				
Importations de l'Union	37,1	42,7	57,7	+ 35,1
Exportations sur l'Union	40,0	38,6	52,1	+ 35,0
Balance	+ 2,9	- 4,1	- 5,6	
Total				
Importations de l'Union	572,2	626,3	734,7	+ 17,3
Exportations sur l'Union	500,8	582,9	682,4	+ 17,1
Balance	- 71,4	- 43,4	- 52,3	
* Non compris Royaume-Uni, Irlande et Danemark, entrés dans la Communauté le 1 ^{er} janvier 1973.				
Source : Statistiques des pays de la C.E.E.				

COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

	Exportations			Importations			Balance	
	1971	1972	Variations	1971	1972	Variations	1971	1972
1 ^{er} octobre								
30 septembre	1972	1973		1972	1973		1972	1973
	milliards de francs c.f.a.		± %	milliards de francs c.f.a.		± %	milliards de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	131,9	178,0	+ 34,9	112,9	150,4	+ 33,2	+ 19,0	+ 27,6
Dahomey	9,0	10,4	+ 14,9	23,3	23,3	—	— 14,3	— 12,9
Haute-Volta	4,9	4,6	— 4,8	16,5	18,2	+ 10,7	— 11,6	— 13,6
Niger	13,6	12,7	— 6,3	17,1	14,4	— 15,5	— 3,5	— 1,7
Sénégal	48,6	46,5	— 4,4	68,9	76,0	+ 10,3	— 20,3	— 29,5
Togo	13,7	13,2	— 3,5	21,7	22,0	+ 1,5	— 8,0	— 8,8
Total	221,7	265,4	+ 19,7	260,4	304,3	+ 16,9	— 38,7	— 38,9
N.B. — Y compris échanges inter-Etats.								

Deux tendances, dont les manifestations avaient déjà été relevées dans l'exercice précédent, se sont encore accusées :

- les importations en plus grande quantité et de prix plus élevés de riz, de sucre et de produits pétroliers ont aggravé le déséquilibre des échanges de l'Union avec les autres pays en voie de développement ;
- l'excédent habituel de la balance des échanges de l'Union avec les principaux pays industriels s'est atténué par les effets d'une augmentation plus rapide des importations de ces pays que des exportations à leur destination.

Évaluées en unité de droits de tirage spéciaux (D.T.S.) sur la base des statistiques dressées par les principaux pays industrialisés avec lesquels l'Union est en relation, les exportations de ces pays sur l'Union monétaire ont progressé en valeur de près de 23 %, leurs importations en provenance de l'Union monétaire de 21 % seulement.

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION

	1971/1972	1972/1973	Variations
			± %
millions d'unités de D.T.S.			
Importations de l'U.M.O.A.	740,5	895,2	+ 20,9
Exportations sur l'U.M.O.A.	677,9	832,7	+ 22,8
Balance	— 62,6	— 62,5	

En réalité, compte non tenu du coût du fret et des assurances inclus dans l'estimation CAF de la valeur de ces exportations, la balance des échanges de marchandises entre l'Union et ses principaux partenaires industriels est au mieux en équilibre, plus vraisemblablement en léger déficit.

COMMERCE DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE*

I. — Evolution de 1962 à 1973

1 ^{er} octobre-30 septembre	Exportations de France	Importations en France	Balance pour la France	Taux de couverture
millions de francs français				%
1962/1963	1 375,0	1 362,9	+ 12,1	100,9
1963/1964	1 467,9	1 519,0	— 51,1	96,6
1964/1965	1 476,0	1 394,8	+ 81,2	105,8
1965/1966	1 390,0	1 538,5	— 148,5	90,3
1966/1967	1 428,2	1 550,5	— 122,3	92,1
1967/1968	1 465,3	1 593,0	— 127,7	92,0
1968/1969	1 629,5	1 652,5	— 23,0	98,6
1969/1970	1 855,1	1 931,9	— 76,8	96,0
1970/1971	1 995,3	1 871,7	+ 123,6	106,6
1971/1972	2 302,0	2 089,1	+ 212,9	110,2
1972/1973	2 717,5	2 176,3	+ 541,2	124,9

* Mauritanie non comprise.

II. — Commerce avec chacun des Etats de l'Union

	Exportations de France			Importations en France			Balance	
1 ^{er} octobre	1971	1972	Variations	1971	1972	Variations	1971	1972
30 septembre	1972	1973		1972	1973		1972	1973
	millions de F.F.		±%	millions de F.F.		±%	millions de F.F.	
Côte d'Ivoire	1 126,0	1 327,6	+ 17,9	1 085,1	1 149,7	+ 6,0	+ 40,9	+ 177,9
Dahomey	163,9	163,1	— 0,5	95,9	95,2	— 0,7	+ 68,0	+ 67,9
Haute-Volta	117,0	163,6	+ 4,0	24,5	35,2	+ 43,7	+ 92,5	+ 128,4
Niger	129,8	151,6	+ 16,8	151,3	178,9	+ 108,2	— 21,5	— 27,3
Sénégal	620,9	754,4	+ 21,5	617,5	584,2	— 5,4	+ 3,4	+ 170,2
Togo	144,4	157,2	+ 8,9	114,8	133,1	+ 15,9	+ 29,6	+ 24,1
Total	2 302,0	2 717,5	+ 18,0	2 089,1	2 176,3	+ 4,2	+212,9	+ 541,2

Source : Direction générale des Douanes françaises (Statistiques du commerce extérieur).

ÉCHANGES DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION

	Exportations des pays industriels*			Importations dans les pays industriels*			Balance**	
1 ^{er} octobre	1971	1972	Variations	1971	1972	Variations	1971	1972
30 septembre	1972	1973		1972	1973		1972	1973
	millions unités D.T.S.		± %	millions unités D.T.S.		± %	millions unités D.T.S.	
Côte d'Ivoire	328,1	414,9	+ 26,5	487,1	611,8	+ 25,6	- 159,0	- 196,9
Dahomey	54,8	57,6	+ 5,1	32,7	35,0	+ 7,0	+ 22,1	+ 22,6
Haute-Volta	27,1	40,1	+ 48,0	7,4	10,6	+ 43,2	+ 19,7	+ 29,5
Niger	37,4	48,4	+ 29,4	34,7	38,4	+ 10,7	+ 2,7	+ 10,0
Sénégal	169,7	211,4	+ 24,6	128,4	137,9	+ 7,4	+ 41,3	+ 73,5
Togo	60,8	60,3	- 0,8	50,2	61,5	+ 22,5	+ 10,6	- 1,2
Total	677,9	832,7	+ 22,8	740,5	895,2	+ 20,9	- 62,6	- 62,5
* France, Allemagne, Bruxelles-Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Etats-Unis et Japon.								
** Balance pour les pays industriels.								

De manifestation générale, cette évolution a été cependant particulièrement marquée dans les échanges entre l'Union monétaire et la France, ceux-ci ayant été spécialement affectés en 1972/1973 par la forte contraction des exportations d'arachides et d'huiles d'arachides dont le marché français est le principal débouché.

Pour la troisième année consécutive, les échanges de la France avec l'Union ont présenté un solde positif pour la France et le montant de ce solde a dépassé 27 milliards de francs c.f.a. au cours de l'exercice 1972/1973. La part de la France dans le commerce extérieur de l'Union a cependant continué de décroître; de 63 % en 1962, elle n'était plus que de 33 % dans les exportations de l'Union, la contraction étant cependant moins forte (de 64 % à 45 %) dans les importations de l'Union.

A les considérer dans leur ensemble, les échanges extérieurs de l'Union ont encore présenté un fort déficit durant l'exercice 1972/1973, mais l'importance de ce déficit a été de même ordre de grandeur que lors des deux précédents exercices. L'accroissement du solde positif de la balance commerciale de la Côte d'Ivoire a compensé l'aggravation du déficit particulièrement marqué du Sénégal et de la Haute-Volta, nouvel exemple de la compensation qui amortit dans leurs effets économiques et monétaires défavorables les relations de l'Union avec l'extérieur.

BALANCE COMMERCIALE DES ÉTATS DE L'UNION

1 ^{er} octobre	1967	1968	1969	1970	1971	1972
30 septembre	1968	1969	1970	1971	1972	1973
	milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	+ 26,1	+ 17,3	+ 34,1	+ 21,3	+ 19,0	+ 27,6
Dahomey	- 5,7	- 8,1	- 7,5	- 9,0	- 14,3	- 12,9
Haute-Volta	- 4,3	- 8,0	- 8,2	- 10,7	- 11,6	- 13,6
Niger	- 3,7	- 3,9	- 6,2	- 5,8	- 3,5	- 1,7
Sénégal	- 8,0	- 15,9	- 13,8	- 21,6	- 20,3	- 29,5
Togo	- 2,1	- 3,2	- 2,9	- 5,7	- 8,0	- 8,8
Total	- 2,3	- 21,8	- 4,5	- 31,5	- 38,7	- 38,9
Source : Statistiques officielles du commerce extérieur.						

1.4. LA CONTRIBUTION EXTÉRIEURE AU FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

L'année 1972 avait enregistré un fléchissement, à la fois brusque et sensible, des ressources extérieures contribuant au financement du développement de l'Union monétaire. Cette contraction a été heureusement compensée, et au-delà, par la forte progression de ces apports, enregistrée en 1973.

Selon les statistiques élaborées par le Comité d'Aide au Développement (C.A.D.) de l'O.C.D.E., le montant net des ressources, tant publiques que privées, en provenance des pays du C.A.D. et des organismes multilatéraux mis à la disposition des six membres de l'Union monétaire, qui s'étaient élevées à 298 millions de dollars (82,7 milliards de francs c.f.a.) en 1971, n'avait atteint que 266 millions de dollars (68 milliards de francs c.f.a.) en 1972. En 1973, ces ressources se seraient élevées à 434 millions de dollars, soit 97 milliards de francs c.f.a. La progression des apports extérieurs a été sensible, non point seulement en montant nominal, mais encore en valeur réelle, compte tenu de la dépréciation monétaire.

	1970	1971	1972	1973
Milliards de francs c.f.a.	70,7	82,7	68,1	97,0
Millions dollars E.U.	254,7	298,0	266,1	434,5
Millions de dollars 1970	254,7	279,8	229,6	305,6
Variation %		+ 10	- 18	+ 33

RESSOURCES TOTALES EN PROVENANCE DES PAYS DU C.A.D. ET DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX - montant net

	1969	1970	1971	1972	1973
millions de dollars E.U.					
Côte d'Ivoire	65,50	114,17	104,49	84,18	154,96
Dahomey	15,44	15,05	29,33	18,97	27,16
Haute-Volta	24,03	22,13	29,34	35,25	57,79
Niger	36,01	46,12	50,55	42,46	72,69
Sénégal	49,05	41,23	62,12	57,99	98,05
Togo	18,70	16,02	22,15	27,20	23,81
Total	208,73	254,72	297,98	266,05	434,46
Indice brut	81,9	100,0	117,0	104,4	170,6
Déflateur	94,9	100,0	106,5	115,9	142,2
Indice net	86,3	100,0	109,8	90,1	119,9
1 \$ = F.C.F.A.	258,25	277,75	277,70	255,785	223,35
millions de francs c.f.a.					
Total	53.904	70.748	82.749	68.052	97.037
Source : O.C.D.E. - Comité d'Aide au Développement - Rapport 1973-1974.					

Pour la plus grande part, ces ressources sont constituées par des « aides publiques »* des seize États membres du C.A.D. et par des « apports concessionnels » des organismes multilatéraux intergouvernementaux (P.N.U.D., A.I.D., F.E.D., etc.). Ces aides n'appellent pas remboursement ou sont consenties à des conditions d'intérêt et de remboursement beaucoup plus favorables que celles du marché. Cette source de financement est donc du plus grand intérêt, tant pour l'équipement économique et social de l'Union que pour le bon état de ses finances publiques et de sa monnaie.

A cet égard, le montant élevé des « aides publiques » enregistrées en 1973 peut être considéré comme particulièrement satisfaisant, s'il convient de noter que cet accroissement a été, en partie, employé à soulager les populations du Sahel des effets catastrophiques d'une longue période d'extrême sécheresse. Ainsi s'explique le brusque développement en 1973 des « aides publiques » extérieures reçues par la Haute-Volta, le Niger et le Sénégal, que le tableau ci-après enregistre.

**AIDES PUBLIQUES AU DÉVELOPPEMENT EN PROVENANCE DES PAYS DU C.A.D.
ET DES ORGANISMES MULTILATÉRAUX* - montant net**

	1969	1970	1971	1972	1973
millions de dollars E.U.					
Côte d'Ivoire	49,65	52,70	51,09	48,82	62,08
Dahomey	13,32	14,95	29,24	20,34	26,16
Haute-Volta	24,03	22,03	28,84	34,58	57,23
Niger	33,36	35,59	37,94	43,17	69,62
Sénégal	55,32	42,69	53,19	48,91	76,77
Togo	17,47	16,99	19,30	22,45	25,75
Total	193,15	184,95	219,60	218,27	317,61
Indice brut	104,4	100,0	118,7	118,0	171,7
Déflateur	94,9	100,0	107,2	117,8	149,8
Indice net	110,0	100,0	110,8	100,2	114,6
* 1 \$ = F.C.F.A.	258,25	277,75	277,70	255,785	223,35
millions de francs c.f.a.					
Total	49.881	51.370	60.982	55.830	70.938
* Seulement pris en considération ici, les " apports concessionnels " des organismes multilatéraux : A.I.D., organisme des Nations-Unies, Fonds Européen de Développement. Les agences dont une partie ou la totalité de flux ne sont pas données à des conditions de faveur (c'est-à-dire moins de 25 % élément don) ne sont pas incluses dans ce relevé.					
Source : O.C.E.D.E. - Comité d'Aide au Développement - Rapport 1973 et 1974.					

* L'aide publique au développement (A.P.D.) est définie comme représentant les apports de ressources qui sont fournis aux pays en développement et aux institutions multilatérales par des organismes officiels, y compris les collectivités locales, ou par leurs organismes gestionnaires, et qui, au niveau de chaque opération, répondent aux critères suivants :

- être dispensés dans le but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie dans les pays moins développés.
- revêtir un caractère de faveur et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 %.

Par leur montant nécessairement limité et plus encore peut-être par les conditions posées à leur octroi, les « aides publiques » extérieures ne peuvent satisfaire qu'une fraction des besoins de financement si vivement éprouvés par les pays en voie de développement ; ceux-ci sont donc conduits à rechercher et accepter les crédits que les fournisseurs, les banquiers et les investisseurs extérieurs sont disposés à leur consentir, et ce à des conditions nécessairement soumises aux fluctuations de la conjoncture internationale. L'élévation des taux d'intérêt, la généralisation des risques de change, les restrictions apportées à la distribution intérieure des crédits dans les pays industrialisés se sont combinées pour rendre de plus en plus sévères ces conditions, au point de ne pouvoir plus être raisonnablement supportées que par les moins défavorisés des pays en voie de développement, et pour le seul financement de leurs réalisations les plus immédiatement rentables.

Aussi, le recours aux financements extérieurs aux conditions du marché international n'a-t-il été utilisé, pour des montants appréciables, que par la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Sur le marché financier français, le placement auprès des investisseurs institutionnels de deux emprunts obligataires garantis par l'État français a été effectué, l'un de 30 millions de francs français à la fin de l'année 1972 par la Banque Nationale de Développement du Sénégal, l'autre de 40 millions de francs français, au milieu de l'année 1973, par la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire.

La période de remboursement de ces emprunts s'étale sur quinze et dix-sept ans respectivement, et l'intérêt qu'ils portent est de 8 % ou voisin.

EMPRUNTS OBLIGATAIRES ÉMIS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS FRANÇAIS

Années	Emprunteurs	Montant	Intérêt	Durée
		millions FF	% l'an	années
1959/1963	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	99,0	5,00	15
1965	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	34,5	5,00	15*
1968	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	30,0	6,25	15*
1968	Banque Nationale de Développement du Sénégal	30,0	6,75	15
1970	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	30,0	8,60	17*
1972	Banque Nationale de Développement du Sénégal	30,0	8,00	15
1973	Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire	40,0	8,80	17*
Emprunts garantis par l'État français selon les dispositions de l'article 90 de la loi des Finances pour l'année 1960 et du décret n° 61.429 du 26 décembre 1961.				
La souscription de ces emprunts a été réservée aux « investisseurs institutionnels français ».				
* Y compris différé d'amortissement de 3 ans.				

De taux d'intérêt sensiblement plus élevés et à échéance beaucoup plus rapprochée ont été les crédits contractés en eurodevises auprès des consortiums internationaux de banques par la République du Sénégal, la République de Côte d'Ivoire, ou, avec la garantie de celle-ci, des entreprises publiques ivoiriennes.

EMPRUNTS EN EURODEVISES

	1968*	1971	1972	1973
millions de dollars				
Côte d'Ivoire	10	22	—	95
Sénégal	—	—	—	65
Total	10	22	—	160
Source : O.C.D.E., Comité d'Aide au Développement (C.A.D.), Rapport 1974.				
* Aucun emprunt recensé en 1969 et 1970.				

Pour avoir sensiblement alourdi l'endettement des deux États concernés, leurs nouveaux emprunts en eurodevises ont contribué pour moins d'un quart à l'accroissement de la dette publique extérieure qui s'est manifesté dans tous les États de l'Union. Leurs principaux prêteurs demeurent, en effet, les institutions publiques de financement au développement étrangères (C.C.C.E., Kreditanstalt, Eximbank) ou internationales (B.I.R.D., A.I.D., S.F.I., B.A.D., B.E.I.).

Le montant net des engagements contractés à l'égard de ces deux catégories de prêteurs, que les statistiques de la Banque mondiale chiffraient à 748 millions de dollars au 31 décembre 1972, était estimé, selon la même source, atteindre 1.114 millions de dollars à la fin de l'année 1973. Exprimée en francs c.f.a. au cours de marché, la dette publique extérieure des États de l'Union monétaire se serait ainsi élevée, progression sans précédent, de 291 à 407 milliards de francs c.f.a., s'agissant du montant net des engagements contractés, et de 171 à 225 milliards de francs c.f.a. s'il n'est tenu compte que de l'encours effectif.

DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE

Répartition par prêteur des engagements contractés non amortis

Répartition par prêteur des engagements contractés non amortis							
		Prêts	Prêts publics				
	31 décembre	multilatéraux	bilatéraux	Fournisseurs	Banques	Divers	Total
millions de dollars E.U.							
Côte d'Ivoire	1972	133,7	259,6	140,6	96,5	70,0	699,8
	1973	173,6	253,6	182,0	205,3	68,4	882,9
Dahomey	1972	18,1	48,2	10,8	13,4	0,2	90,7
	1973	30,3	87,1	7,5	12,5	0,1	137,5
Haute-Volta	1972	17,9	22,0	1,3	—	—	41,2
	1973	35,3	83,0	1,2	—	—	119,5
Niger	1972	16,0	47,8	6,4	—	—	70,2
	1973	20,5	76,2	16,2	3,8	—	116,7
Sénégal	1972	60,1	85,4	18,7	—	26,8	191,0
	1973	86,8	148,3	8,4	74,9	28,8	347,2
Togo	1972	5,4	34,7	5,4	0,5	—	46,0
	1973	14,7	104,5	14,5	29,5	—	163,2
Total	1972	251,2	497,1	183,2	110,4	97,0	1.138,9
	1973	361,2	752,7	229,8	326,0	97,3	1.767,0
Répartition proportionnelle							
	1972	22,1	43,6	16,1	9,7	8,5	100,0
	1973	20,4	42,6	13,0	18,5	5,5	100,0
Source : Banque Mondiale (B.I.R.D.). Rapports annuels 1974 et 1975.							

S'il n'est pas contestable que ce développement, tant dans le montant de la dette que dans sa structure, appelle d'être suivi avec la plus grande vigilance, il convient tout également de reconnaître que le service de la dette publique était encore, fin 1973, d'un poids raisonnable sur l'économie et les finances publiques de l'Union. Bien qu'aucun ratio ne permette d'établir le niveau d'endettement extérieur « raisonnable » d'un pays, ceux qui suivent donnent à penser que l'Union monétaire est encore dans cet état de grâce.

	1970	1971	1972	1973
Pour cent				
Rapport du service de la dette publique (a)				
au Produit intérieur brut	1,5	1,8	2,0	2,1
aux Recettes fiscales de l'État (b)	9,4	11,0	11,5	11,8
aux Exportations de marchandises (c)	7,0	8,8	9,2	8,9
Rapport de la dette publique en cours au Produit intérieur brut	13,8	16,6	15,6	19,6
(a) Intérêts et amortissements.				
(b) Selon les statistiques officielles du commerce extérieur.				
(c) Le service de la dette garantie par l'État n'étant pas normalement assuré sur les recettes de celui-ci, ce ratio n'est donné que pour référence à la capacité du paiement de l'État.				

DETTE PUBLIQUE EXTÉRIEURE

Engagements contractés et tirages effectifs

31 décembre		Engagements contractés	Tirages effectifs	Engagements contractés	Tirages effectifs
		millions de dollars E.U.		millions de francs c.f.a.	
Côte d'Ivoire	1972	699,8	402,4	179,0	102,9
	1973	882,9	566,3	203,2	130,4
Dahomey	1972	90,7	44,6	23,2	11,4
	1973	137,5	52,9	31,7	12,2
Haute-Volta	1972	41,2	19,0	10,5	4,9
	1973	119,5	29,8	27,5	6,9
Niger	1972	70,2	48,4	17,9	12,4
	1973	116,7	71,4	26,9	16,4
Sénégal	1972	191,0	112,9	48,9	28,9
	1973	347,2	201,6	79,9	46,4
Togo	1972	46,0	42,4	11,8	10,8
	1973	163,2	53,8	37,6	12,4
Total	1972	1.138,9	669,7	291,3	171,3
	1973	1.767,0	975,8	406,8	224,7
Source : Banque Mondiale (B.I.R.D.), rapports annuels 1974 et 1975.					
La conversion en francs c.f.a. des données exprimées par la B.I.R.D. en dollars des États-Unis a été effectuée aux taux suivants:					
31 décembre 1972 : 1 dollar = 255,79 F c.f.a. 31 décembre 1973 : 1 dollar = 230,21 F c.f.a.					

1.5. LES REVENUS ET LES PRIX

A considérer l'évolution des revenus, l'année économique 1972-1973 a été, pour l'Union monétaire dans son ensemble, l'une des plus mauvaises qu'elle ait connue.

Il en a été particulièrement ainsi pour les populations rurales, tant en raison du volume des récoltes, réduit à l'extrême dans les pays du Sahel, que des prix d'achat de celles-ci, généralement reconduits de l'année précédente.

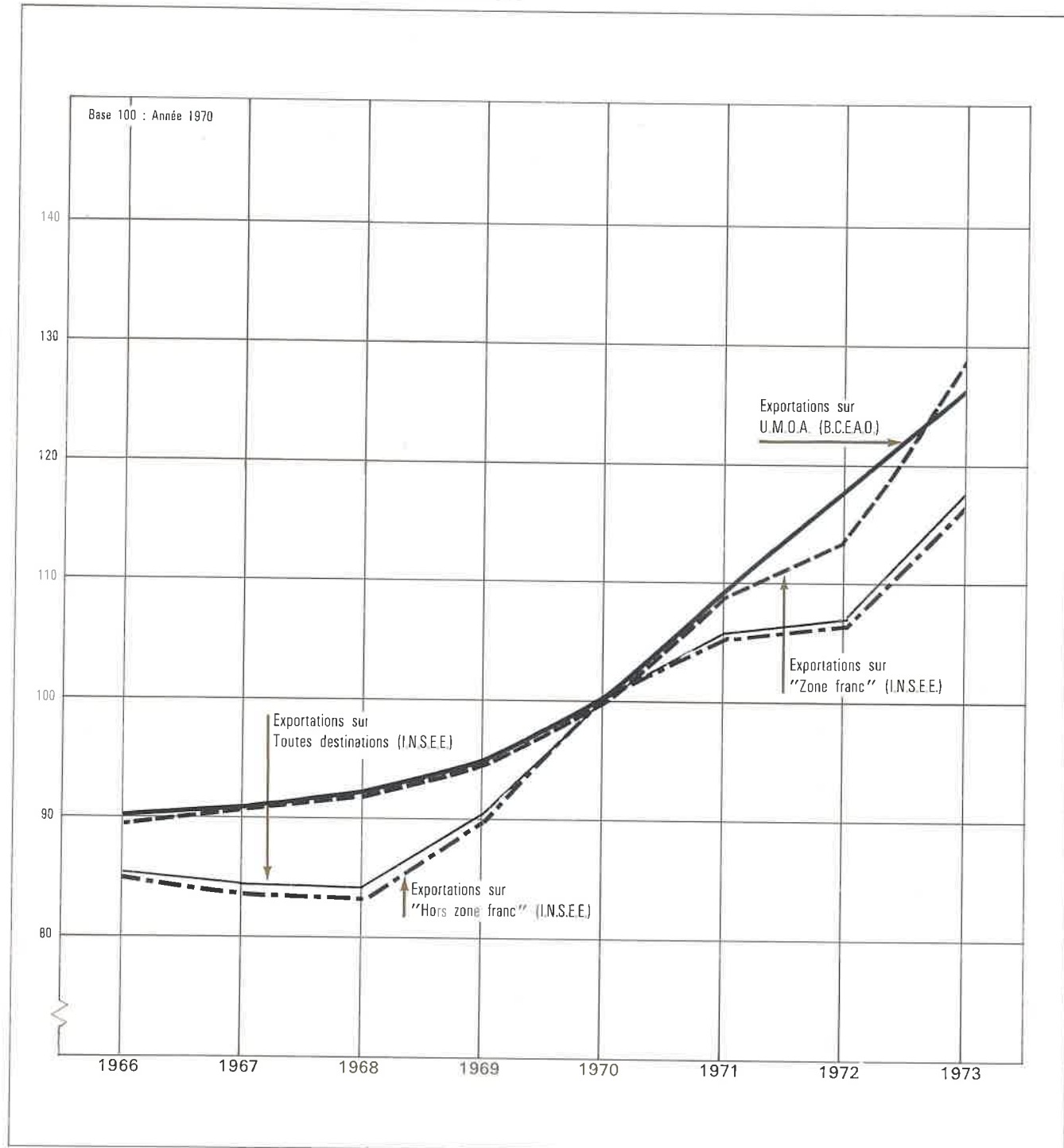
Sous l'influence dominante de la hausse générale des prix dans les pays industrialisés, les prix des biens de consommation courante, dont le niveau général s'était élevé d'environ 4 % l'an au cours des dernières années, se sont brusquement relevés de quelque 6 %, le glissement en cours d'exercice ayant sans doute approché 8 %.

Particulièrement sensibles, parce que plus complètement exposés à la hausse des prix, les salariés, et particulièrement ceux des centres urbains industrialisés de Côte d'Ivoire et du Sénégal, étaient susceptibles de ressentir cette décélération allant jusqu'à la détérioration d'un mieux-être apprécié les années précédentes.

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

de septembre à septembre	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
Variations en pour cent l'an					
Consommation « africaine »					
Abidjan	+ 3,2	+ 12,2	- 2,2	+ 0,9	+ 15,2
Dakar	+ 1,6	+ 6,1	- 0,5	+ 10,4	+ 12,6
Ouagadougou	+ 9,6	+ 0,9	- 0,9	- 1,2	+ 5,1
Niamey	+ 15,1	+ 0,5	+ 4,4	+ 9,1	+ 13,1
Lomé	...	...	+ 5,4	+ 4,0	+ 3,8
Assistance technique française					
Abidjan	+ 2,8	+ 6,1	+ 3,9	+ 2,9	+ 5,5
Cotonou*	+ 5,5	+ 6,1 (a)	+ 4,5 (b)	+ 4,4	+ 2,8 (c)
Dakar	+ 2,7	+ 2,0	+ 3,1	+ 3,3	+ 10,6
Ouagadougou	+ 6,6	- 0,9	+ 1,7	+ 0,6	+ 2,5
Niamey	+ 3,3	+ 3,4	+ 4,4	+ 2,0	+ 3,5
Lomé	- 0,5	+ 4,4	+ 8,8	+ 5,1	+ 12,5
<i>Pour mémoire :</i>					
Paris	+ 6,4	+ 5,6	+ 5,8	+ 6,3	+ 7,8
* Octobre à octobre - (a) Juillet à juillet - (b) Juillet 1970 à octobre 1971 - (c) Octobre 1972 à septembre 1973.					

INDICE DES VALEURS MOYENNES DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE



Afin de redresser cette évolution, des hausses de salaires nominalement substantielles furent consenties en fin d'exercice, prenant effet le 1^{er} août 1973, consacrées par une hausse du salaire minimum interprofessionnel garanti de 15 % au Sénégal et de 23 % en Côte d'Ivoire.

ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI*

	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo
	francs c.f.a.					
1963 - 1 ^{er} janvier	40,00	34,00	29,00	27,00	44,00	27,50
1964 - 1 ^{er} janvier	42,40	»	»	»	»	29,70
1965 - 1 ^{er} janvier	»	38,08	»	»	»	»
1966 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	»
1967 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	»
1968 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	»
1 ^{er} juillet	46,64	»	»	»	50,60	»
1969 - 1 ^{er} janvier	»	39,60	»	»	»	»
1 ^{er} octobre	»	»	»	30,00	»	»
1 ^{er} décembre	»	»	31,00	»	»	»
1970 - 1 ^{er} janvier	58,30	»	»	»	»	35,64
1971 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	39,20
1972 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	»
1 ^{er} décembre	»	»	34,00	»	»	»
1973 - 1 ^{er} janvier	»	»	»	»	»	»
1 ^{er} août	73,00	»	»	»	58,19	»

* Taux horaires pour les professions industrielles soumises au régime des 40 heures hebdomadaires de travail. Zone unique.

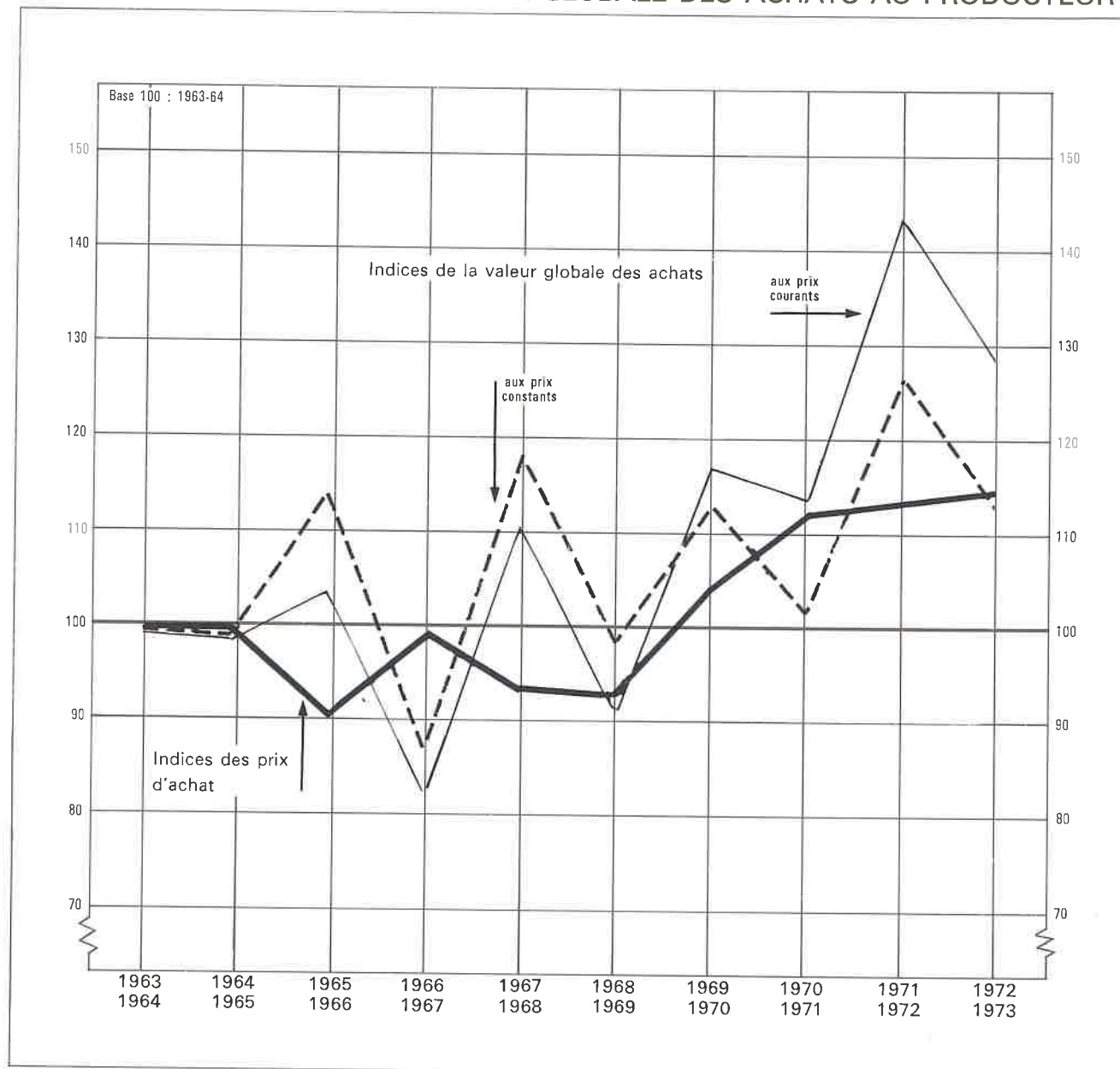
INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
Salarié africain	moyenne des indices octobre-septembre			
Abidjan	100,0	101,9	101,8	109,8
Dakar	100,0	105,3	108,6	121,5
Lomé	100,0	103,8	111,1	118,1
Niamey	100,0	104,9	112,5	126,6
Ouagadougou	100,0	101,2	100,8	102,7
Assistance technique française				
Abidjan	100,0	104,3	108,3	112,1
Cotonou	100,0	106,7	110,2	111,9
Dakar	100,0	104,5	111,9	117,5
Lomé	100,0	107,0	113,3	121,5
Niamey	100,0	104,3	106,3	108,5
Ouagadougou	100,0	101,0	105,4	110,8
Indice pondéré*	100,0	103,9	107,3	113,9

N.B. : Indices calculés par les Services de Statistiques, ramonés à la base 100 : moyenne octobre 1969-septembre 1970.

* Indice pondéré : moyenne géométrique pondérée en proportion du PIB de l'année 1970.

INDICES DES PRIX ET DE LA VALEUR GLOBALE DES ACHATS AU PRODUCTEUR



Campagnes	Valeur d'achat *		Prix d'achat *
	aux prix courants	aux prix constants	
Campagne 1963-1964 = 100			
1963/1964	100	100	100
1964/1965	99	99	100
1965/1966	104	114	91
1966/1967	88	88	100
1967/1968	111	118	94
1968/1969	92	99	93
1969/1970	116	113	103
1970/1971	114	102	112
1971/1972	142	126	113
1972/1973	128	113	113
* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.			

Pour autant que les données disponibles permettent d'en juger, le revenu réel, mesuré en prix constants, ne s'est guère accru de plus de 0,5 % par rapport à celui du précédent exercice, soit à un taux sensiblement inférieur à celui de l'effectif de la population (2,6 %).

TAUX DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

	1968/1969	1969/1970	1970/1971	1971/1972
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
pour cent l'an				
1. Population	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,6
2. Produit intérieur brut aux prix courants	+ 10,1	+ 5,6	+ 8,7	+ 6,2
3. Prix à la consommation familiale	+ 4,2	+ 3,9	+ 3,4	+ 5,8
4. Production agricole commercialisée :				
— Valeur d'achat aux prix courants	+ 26,1	— 1,7	+ 24,6	— 9,9
— Valeur d'achat à prix constants	+ 14,1	— 9,7	+ 23,5	— 10,3
— Prix d'achat	+ 10,8	+ 8,7	+ 0,9	+ 0,4
5. Commerce extérieur :				
— Exportation	+ 31,0	— 4,2	+ 7,7	+ 19,7
— Importation	+ 18,1	+ 8,1	+ 9,7	+ 16,9
6. Droits de porte :				
— Exportation	+ 40,9	+ 4,1	+ 17,6	+ 3,4
— Importation	+ 11,1	+ 6,7	+ 13,1	+ 5,4
7. Vente de marchandises	+ 11,0	+ 9,6	+ 10,7	+ 11,7
8. Débits de comptes bancaires à vue	+ 22,4	+ 6,5	+ 17,2	+ 16,7
9. Circulation fiduciaire	+ 15,3	+ 9,2	+ 12,8	+ 6,6
10. Monnaie et quasi-monnaie	+ 20,1	+ 13,5	+ 8,7	+ 9,4
11. Crédits à l'économie	+ 17,1	+ 11,3	+ 18,2	+ 18,5
1. Population : taux moyen de croissance durant la période considérée.				
2. Produit intérieur brut aux prix du marché en francs c.f.a. courants.				
3. Variation de la moyenne annuelle des indices des prix à la consommation familiale dans les capitales des six États de l'Union.				
4. Valeur d'achat aux prix officiels des principales productions agricoles commercialisées (arachides, cacao, café, palmistes) ; cette valeur est également estimée à prix constants (indice du volume), le rapport des deux valeurs constituant un indice pondéré des prix d'achat des récoltes.				
5. Commerce extérieur : selon les statistiques officielles du commerce extérieur.				
7. Ventes de marchandises recensées par la B.C.E.A.O.				



HOTIVOIRE

2.1. UNE NOUVELLE POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT

Au long des dix premières années d'existence de l'Union monétaire, trois principes ont dominé sa gestion :

1 — La plus grande liberté devait être laissée aux relations financières extérieures, et, si des restrictions devaient être apportées aux relations entre les pays autres que la France pour des raisons tenant à la solidarité entre la monnaie de l'Union et le franc français, aucune limitation ni contrôle ne devait affecter les transferts avec la France.

2 — Les besoins de financement de l'activité et du développement économique et social de l'Ouest africain devaient être libéralement satisfaits et aux taux les plus bas, sans considération pour les niveaux des taux pratiqués à l'extérieur.

3 — L'épargne nationale était trop faible pour contribuer d'une manière appréciable au financement de l'économie, et, en tout état de cause, son développement et sa mobilisation n'étaient guère influencés par les taux d'intérêt servis aux dépôts.

Par ailleurs, les règles de distribution des concours de la Banque centrale permettent d'éviter les effets dommageables pour l'économie ouest africaine pouvant résulter, dans le maintien d'un régime de liberté des relations financières extérieures, d'une différence entre les niveaux des taux d'intérêt appliqués dans l'Union monétaire et ceux en usage hors de celle-ci.

Au fil des années, l'élévation progressive des taux d'intérêt dans le monde, et plus particulièrement en France, avait déjà amené à plusieurs reprises le Conseil d'administration de la Banque centrale à s'interroger sur l'opportunité d'une modification du taux d'escompte de celle-ci.

L'aggravation de la hausse des taux d'intérêt mondiaux en 1971/1972, dans une conjoncture internationale qui laissait peu d'espoir d'un retournement de tendance profond et durable, a augmenté fortement l'écart entre ces taux et ceux pratiqués à l'intérieur de l'Union monétaire, ainsi que le rappelle le tableau ci-après.

Cette évolution accroissait les risques de déplacement sur l'Union monétaire de crédits demandés auparavant à l'extérieur de celle-ci et les probabilités de fuite hors de l'Union des capitaux et disponibilités en quête de placement, dont les effets cumulatifs étaient susceptibles, entre autres conséquences, d'entraîner un fléchissement important des avoirs extérieurs de l'Institut d'émission.

Aussi le Conseil de l'Union monétaire et le Conseil d'administration de la Banque centrale ont-ils pris, en leurs séances du 2 décembre 1972, un ensemble de mesures devant permettre à la Banque centrale de mener une politique des taux d'intérêt plus dynamique que par le passé.

Les modifications décidées ont intéressé à la fois les conditions appliquées par la Banque centrale à ses opérations et les conditions générales de banque.

S'agissant des opérations pratiquées par la Banque centrale, ces modifications concernent :

- l'augmentation du taux d'escompte des effets à court et à moyen terme porté de 3,50 à 5,50 % l'an ;
- la suppression du taux préférentiel réservé au réescompte des tirages documentaires sur pays hors de l'Union monétaire ;
- l'accroissement de 2 points également des taux des autres opérations de crédit ;
- l'uniformisation des commissions de transfert sur l'extérieur de l'Union monétaire, que le pays destinataire fasse ou non partie de la zone franc ;
- enfin, la création d'une commission dite "de promotion des dépôts" destinée à inciter les banques à rechercher de manière plus intensive les dépôts de la clientèle privée (a).

Concernant les conditions générales applicables par les banques de l'Union monétaire, l'innovation essentielle destinée à rendre les modifications de taux d'intérêt plus aisées et beaucoup plus rapides a consisté,

- d'une part, dans le relâchement de la liaison établie entre le taux d'escompte de la Banque centrale et les taux des intérêts débiteurs appliqués par les banques à leur clientèle, les nouveaux taux étant déterminés en ajoutant un certain nombre de points ou fractions de point à un taux de base des intérêts débiteurs (T.B.D.) fixé par le Conseil d'administration de la Banque centrale ;
- d'autre part, dans la fixation des taux d'intérêts créditeurs, non plus en un montant déterminé, mais par addition d'un certain nombre de points ou fractions de point à un taux de base des intérêts créditeurs (T.B.C.) également fixé par le Conseil d'administration.

Diverses modifications de détail visant, soit à simplifier les structures, soit à favoriser ou au contraire à limiter certaines catégories d'opérations, ont été en même temps apportées au barème en vigueur (b).

Les nouvelles conditions de la Banque centrale et le nouveau barème des conditions générales de banque ont été mis en application à compter du 29 janvier 1973. Toutefois, pour permettre aux banques de prendre les dispositions nécessaires, l'application de la commission de promotion des dépôts a été reportée au 1^{er} octobre 1973.

(a) Le barème complet des taux des opérations de la Banque centrale est reproduit en annexe.

(b) Le nouveau barème des conditions générales de banque a été publié au bulletin mensuel de la Banque centrale n° 203 du mois de février 1973 et a fait l'objet d'une mise à jour incluse dans le bulletin n° 214 du mois de février 1974.

Par ailleurs, en vue de freiner les sorties de capitaux, ont été également décidées le 2 décembre 1972 :

- la rémunération, dans certaines conditions, des dépôts des banques à la Banque centrale, mise en œuvre à partir du 1^{er} juin 1973 (a) ;
- une augmentation de la commission appliquée aux transferts de fonds hors de l'Union monétaire, en partie reversée par les banques aux Trésors publics des Etats de l'Union. Cette augmentation est devenue effective à partir du mois de juillet 1973 dans tous les Etats, sauf en Côte d'Ivoire où l'application n'a commencé que le 1^{er} août 1973. Au 1^{er} juillet 1973, la commission de transfert de l'Union monétaire sur l'extérieur appliquée par la Banque centrale a également été majorée (a).

ÉVOLUTION COMPARÉE DES TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE ET DANS L'UNION

Taux en fin de mois -	Décembre 1967	Septembre 1972	Janvier 1973
	pour cent l'an		
Taux d'escompte de la Banque Centrale			
Banque de France	3,50	5,75	7,50
B.C.E.A.O.	3,50	3,50	5,50
Taux d'intérêt des comptes d'épargne			
France	3,00	4,00	4,75 *
U.M.O.A.	3,25	3,25	4,75
Taux d'intérêt débiteurs			
Crédits financiers (non garantis) à court terme, mobilisables			
France	4,4/7,5	7,3/10,7	8,1/10,5
	5,95	9,00	9,80
U.M.O.A.	5,5/6,5	5,5/6,5	7,5/9,5
	6,00	6,00	8,50
* Y compris prime de fidélité 0,25 %.			

(a) Le détail de ces dispositions a été publié dans le numéro 214 du mois de février 1974 du bulletin mensuel de la Banque centrale.

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Variations 1^{er} octobre 1972-30 septembre 1973

ACTIF				PASSIF				
				Engagements monétaires à l'égard de				
				Particuliers et entreprises			Trésors	
Avoirs	Crédits	Total	Monnaie	Dépôts	Dépôts		et	Autres
extérieurs	à		fiduciaire	particuliers	entreprises		Postes	éléments
nets	l'économie			entreprises	publiques			nets
				privées				
				milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	- 0,3	+ 25,9	+ 25,6	+ 4,4	+ 10,0	+ 6,8	+ 2,9	+ 1,5
Dahomey	- 0,8	+ 3,2	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,9	+ 0,2	+ 0,6	+ 0,1
Haute-Volta	+ 1,5	+ 1,9	+ 3,4	+ 0,8	+ 1,5	+ 0,5	+ 0,3	+ 0,3
Niger	+ 2,9	+ 0,7	+ 3,6	+ 0,9	+ 1,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,6
Sénégal	- 2,0	+ 6,9	+ 4,9	-	+ 3,9	+ 2,1	- 4,3	+ 3,2
Togo	- 2,5	+ 2,3	- 0,2	+ 0,4	+ 1,6	- 0,4	- 1,6	- 0,2
U.M.O.A. *	+ 1,0	+ 40,9	+ 41,9	+ 7,1	+ 19,1	+ 9,7	- 1,8	+ 7,8
* Y compris avoirs extérieurs non répartis de la B.C.E.A.O. et ajustement.								

2.2. LES TRAITS GÉNÉRAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

Au cours de l'exercice 1972/1973, le facteur déterminant de l'évolution de la situation monétaire de l'Union a été l'accroissement des crédits à l'économie, tant à court terme (+ 17,1 %) qu'à moyen et long terme (+ 28 %).

Il en paraît d'autant plus ainsi que les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires, qui avaient connu une forte baisse les dix-huit mois précédents, ont été d'une relative stabilité au cours de l'exercice sous revue.

L'expansion des crédits trouve sa contrepartie :

- dans les dépôts privés et ceux des organismes publics, en augmentation respectivement de 21,6 % et de 27,9 %;
- et, pour une part relativement beaucoup plus faible (9,7 %), dans les encaisses en numéraire détenues principalement par les populations rurales.

La position créditrice du Trésor et des Postes vis-à-vis des autres institutions monétaires s'est, quant à elle, légèrement contractée.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Situation au 30 septembre					Variations	
	1969	1970	1971	1972	1973	1972/1973	
	milliards de francs c.f.a.					± %	
Avoirs extérieurs (nets)	45,4	65,6	74,3	46,7	47,7	+ 1,0	+ 2,1
Crédits à court terme	96,4	114,2	124,8	158,6	185,7	+ 27,1	+ 17,1
Crédits à moyen et long terme	26,1	33,7	40,8	49,2	63,0	+ 13,8	+ 28,0
	167,9	213,5	239,9	254,5	296,4	+ 41,9	+ 16,5
Monnaie fiduciaire	51,4	62,1	67,2	74,4	81,6	+ 7,2	+ 9,7
Dépôts privés	55,5	64,7	75,2	88,3	107,4	+ 19,1	+ 21,6
Dépôts d'organismes publics	28,0	37,5	41,4	35,1	44,8	+ 9,7	+ 27,9
Trésors publics et Postes (nets)	17,2	30,2	34,7	33,7	31,8	- 1,9	- 5,6
Autres (nets)	15,8	19,0	21,4	23,0	30,8	+ 7,8	+ 33,9
Pour mémoire :							
<i>Engagements extérieurs à long terme des</i>							
<i>banques de développement</i>	11,5	12,1	12,9	12,8	15,8	+ 3,0	+ 23,4
<i>Avoirs extérieurs nets (non compris</i>							
<i>engagements extérieurs à long terme)</i>	56,9	77,7	87,2	59,5	63,5	+ 4,0	+ 6,7
<i>Crédits portés par la Banque centrale</i>	25,6	27,9	27,7	48,6	52,3	+ 3,7	+ 7,6

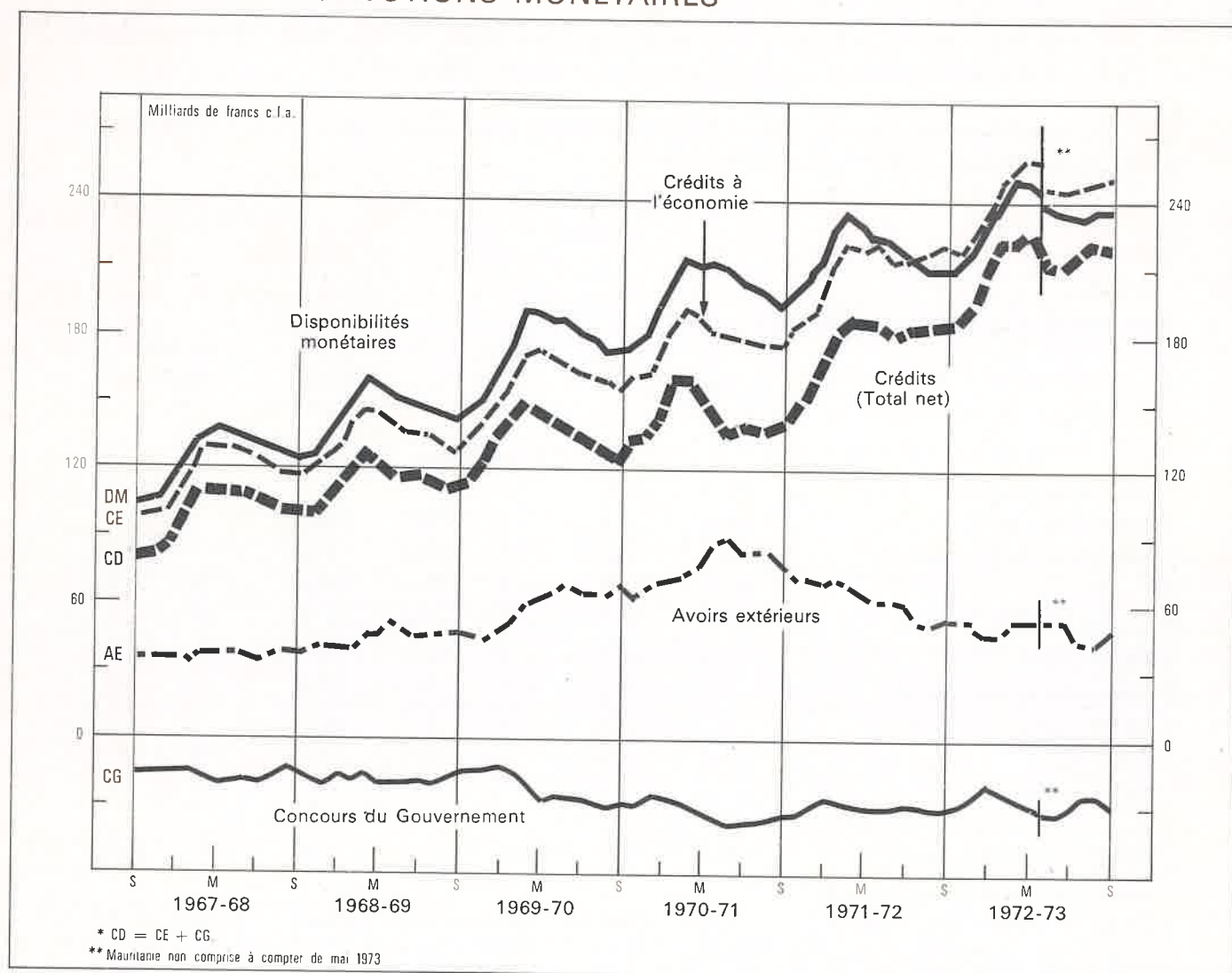
Ces mouvements généraux de l'évolution de la situation monétaire d'ensemble se dégagent, cependant, parfois, de la compensation d'évolutions sensiblement divergentes selon les États de l'Union.

C'est ainsi que les faibles variations ayant affecté le total, pour l'ensemble de l'Union, des avoirs extérieurs nets et la position créditrice des Trésors et Postes vis-à-vis des autres institutions monétaires masquent en réalité des mouvements importants dans certains États :

- forte baisse de ces deux éléments au Togo et au Sénégal ;
- part importante prise par les avoirs extérieurs dans la création monétaire en Haute-Volta et surtout au Niger.

Par contre, les crédits à l'économie ont partout progressé, l'augmentation ayant été particulièrement forte au Dahomey et en Côte d'Ivoire.

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES



2.3. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Le niveau moyen de l'ensemble des crédits consentis à l'économie par les institutions monétaires a marqué une nouvelle hausse en 1972/1973, le taux de progression étant voisin de celui de l'exercice précédent : 18,5 % au lieu de 18,2 %.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Niveau moyen	Variations
	milliards de francs c.f.a.	± %
1968/1969	127,6	—
1969/1970	149,4	+ 17,1
1970/1971	166,3	+ 11,3
1971/1972	196,5	+ 18,2
1972/1973	232,8	+ 18,5

L'écart relatif d'un exercice à l'autre des encours à la fin d'un même mois s'est élargi. De 17,4 % à fin mars 1972, il s'établissait à 19,7 % à fin septembre.

L'augmentation de 40,9 milliards constatée à la fin de l'exercice a porté, à concurrence de 27,1 milliards, sur les crédits à court terme, mais, en valeur relative, les crédits à moyen et long terme ont progressé davantage encore.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

	Encours au 30 septembre			Variations	
Crédits	1971	1972	1973	1972/1973	
	milliards de francs c.f.a.			± %	
Court terme	124,8	158,6	185,7	+ 27,1	+ 17,1
Moyen terme	22,9	29,1	37,9	+ 8,8	+ 30,0
Long terme	17,9	20,1	25,1	+ 5,0	+ 24,8
Total	165,6	207,8	248,7	+ 40,9	+ 19,7

La tendance, déjà relevée, à l'allongement du terme des crédits s'est poursuivie. Au 30 septembre 1973, les crédits à moyen et long terme constituent environ le quart (25,3 %) des concours distribués par les institutions monétaires, alors que leur part était de 14,5 % dix ans auparavant.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Encours au 30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973
millions de francs c.f.a.					
Selon les institutions les ayant octroyés					
Trésors publics (obligations cautionnées)	4 670	5 377	6 352	6 708	6 524
Banques commerciales	84 391	105 760	116 514	145 514	175 826
Banques de développement	33 455	36 784	42 807	55 579	66 383
Selon les institutions portant le financement					
Trésors publics	4 029	5 377	6 352	5 003	5 486
Banques commerciales	63 278	79 647	92 703	109 523	136 734
Banques de développement	29 638	34 959	38 910	44 659	54 212
Banque Centrale	25 571	27 938	27 708	48 616	52 301
Selon la durée					
Court terme	96 448	114 199	124 844	158 564	185 761
Moyen terme	12 752	18 001	22 897	29 136	37 887
Long terme	13 316	15 721	17 932	20 101	25 085
Total	122 516	147 921	165 673	207 801	248 733

Encours au 31 mars					
Selon les institutions les ayant octroyés					
Trésors publics (obligations cautionnées)	5 321	6 158	6 251	5 725	6 442
Banques commerciales	96 983	117 051	127 546	146 195	170 540
Banques de développement	37 773	43 109	44 091	55 271	66 213
Selon les institutions portant le financement					
Trésors publics	4 850	5 916	6 251	3 903	6 442
Banques commerciales	61 512	73 497	85 895	101 106	129 958
Banques de développement	28 967	33 158	34 786	42 258	49 480
Banque Centrale	44 748	53 747	50 956	59 924	57 315
Selon la durée					
Court terme	116 152	136 518	141 313	162 890	188 119
Moyen terme	12 098	15 212	19 924	25 762	33 062
Long terme	11 827	14 588	16 651	18 539	22 014
Total	140 077	166 318	177 888	207 191	243 195

RÉPARTITION DES CRÉDITS

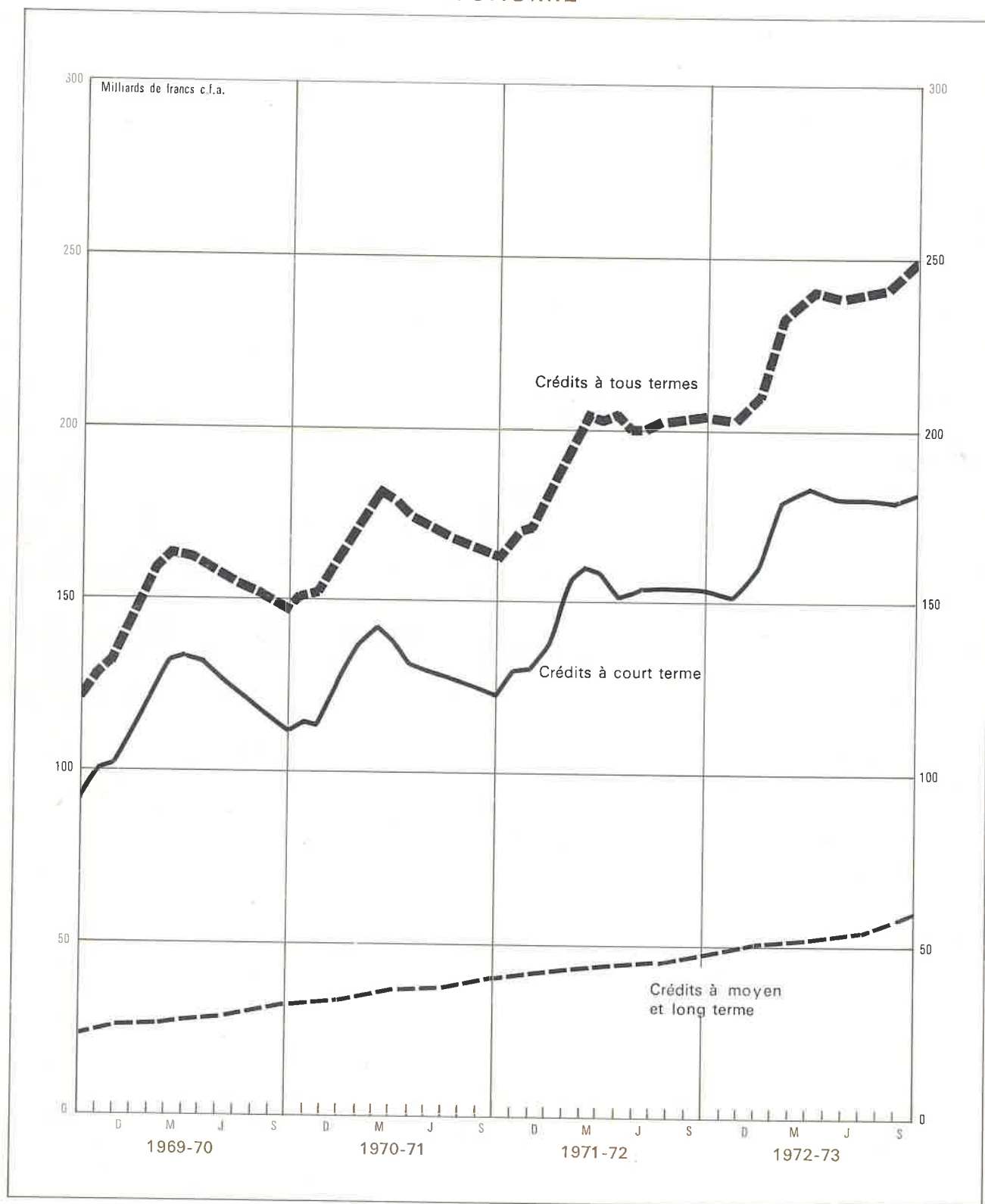
Encours au 30 septembre			
	1971	1972	1973
Crédits :			
	pour cent du total		
Court terme	75,4	76,3	74,7
Moyen terme	13,8	14,0	15,2
Long terme	10,8	9,7	10,1
Total	100,0	100,0	100,0

Tous les États de l'Union monétaire ont été affectés par l'expansion des crédits, mais à des degrés divers ; le taux de progression a été particulièrement important au Dahomey et en Haute-Volta, alors qu'il apparaît relativement modéré au Sénégal et au Niger et proche du taux moyen constaté pour l'ensemble de l'Union (20 %) en Côte d'Ivoire et au Togo.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE en cours en fin d'exercice

					Variations	
30 septembre	1970	1971	1972	1973	1972/1973	
milliards de francs c.f.a.					± %	
Côte d'Ivoire	83,6	98,1	125,2	151,1	+ 25,9	+ 21
Dahomey	6,1	7,1	8,3	11,5	+ 3,2	+ 38
Haute-Volta	5,1	5,5	6,2	8,1	+ 1,9	+ 31
Niger	8,7	9,1	10,2	11,0	+ 0,8	+ 8
Sénégal	36,3	36,8	48,3	55,1	+ 6,8	+ 14
Togo	8,1	9,1	9,6	11,9	+ 2,3	+ 24
Total	147,9	165,7	207,8	248,7	+ 40,9	+ 20
<i>Taux annuel d'accroissement</i>		+ 12 %	+ 25 %	+ 20 %		

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE



2.4. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

Les **crédits à long terme** distribués par les banques de développement se sont accrus d'environ 5 milliards entre le 30 septembre 1972 et le 30 septembre 1973. Ainsi qu'il apparaît au tableau ci-après, cette augmentation a été concentrée sur trois États de l'Union Monétaire: la Côte d'Ivoire, le Togo et la Haute-Volta; dans les autres États, au contraire, l'encours de ces crédits a légèrement fléchi, les amortissements l'emportant sur les concours nouveaux.

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

	Encours au 30 septembre				Variations	
	1970	1971	1972	1973	1972/1973	
	millions de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	9 876	11 885	13 806	17 576	+ 3 770	+ 27,3
Dahomey	610	711	769	755	— 14	— 1,8
Haute-Volta	838	973	1 229	2 143	+ 914	+ 74,4
Niger	1 401	1 521	1 506	1 451	— 55	— 3,7
Sénégal	2 007	1 787	1 546	1 413	— 133	— 8,6
Togo	989	1 055	1 245	1 747	+ 502	+ 40,3
U.M.O.A.	15 721	17 932	20 101	25 085	+ 4.984	+ 24,8
<i>Taux de progression</i>	<i>+ 18,1 %</i>	<i>+ 14,1 %</i>	<i>+ 12,1 %</i>	<i>+ 24,8 %</i>	—	—
* Banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.						

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires de cette augmentation ont été la production agricole et l'industrie, notamment des corps gras en Côte d'Ivoire et le secteur des mines au Togo, la construction immobilière ayant continué à recevoir d'importants concours à long terme dans tous les États de la zone. La centralisation des risques ne mesure que très imparfaitement les concours bancaires à long terme à la construction immobilière, les crédits non recensés, qui sont en forte progression, pouvant être considérés pour une large part consentis à ce secteur.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A LONG TERME

	Encours au 30 septembre		Variations
	1972	1973	1972/1973
	millions de francs c.f.a.		
Ensemble des crédits	20 101	25 085	+ 4 984
recensés	15 152	19 576	+ 4 424
dont Production agricole	343	1 441	+ 1 098
Mines	—	372	+ 372
Industrie	6 708	8 340	+ 1 632
Construction immobilière	2.274	3 291	+ 1 017
non recensés	4 949	5 509	+ 560

L'encours des **crédits à moyen terme** distribués, tant par les banques de développement que par les banques commerciales, a plus progressé en 1972/1973 qu'au cours de l'exercice précédent, tant en valeur absolue (8 751 millions au lieu de 6 239 millions) qu'en valeur relative (30 % au lieu de 27,3 %).

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

Encours au 30 septembre						
	1968	1969	1970	1971	1972	1973
millions de francs c.f.a.						
Air Afrique	—	—	1 003	700	436	29
Côte d'Ivoire	6 891	7 812	11 033	14 708	19 595	24 372
Dahomey	139	382	509	517	464	661
Haute-Volta	296	361	614	779	1 047	1 863
Niger	656	639	747	1 056	1 318	1 702
Sénégal	2 744	3 129	3 540	4 239	5 276	7 793
Togo	273	429	555	898	1 000	1 467
Total	10 999	12 752	18 001	22 897	29 136	37 887
<i>Taux de progression annuelle</i>	<i>+ 4,7 %</i>	<i>+ 15,9 %</i>	<i>+ 41,2 %</i>	<i>+ 27,2 %</i>	<i>+ 27,3 %</i>	<i>+ 30,0 %</i>

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I. (y compris long terme des banques commerciales).

Cette augmentation s'est manifestée dans tous les États de l'Union avec toutefois des taux divers variant de 21,8 % en Côte d'Ivoire à 77,9 % en Haute-Volta.

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE*

Encours au 30 septembre				Variations	
	1971	1972	1973	1972/1973	
millions de francs c.f.a.				± %	
Côte d'Ivoire	15 408	20 031	24 401	+ 4 370	+ 21,8
Dahomey	517	464	661	+ 197	+ 42,5
Haute-Volta	779	1 047	1 863	+ 816	+ 77,9
Niger	1 056	1 318	1 702	+ 384	+ 29,1
Sénégal	4 239	5 276	7 793	+ 2 517	+ 47,7
Togo	898	1 000	1 467	+ 467	+ 46,7
Total	22 897	29 136	37 887	+ 8 751	+ 30,0

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I. (y compris long terme des banques commerciales).

Selon les déclarations aux Centrales des risques, les branches d'activité économique qui ont bénéficié de cette augmentation sont principalement l'agriculture, le secteur touristique et hôtelier, les transports et la construction immobilière à laquelle on peut également attribuer une part importante des crédits non recensés. Les concours à moyen terme aux entreprises industrielles ont, par contre, peu varié, les crédits nouveaux ayant remplacé les amortissements intervenus.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

REPARTITION DES CREDITS A MOYEN TERME

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1972	1973	1972/1973	
	millions de francs c.f.a.			± %
Ensemble des crédits	29 136	37 887	+ 8 751	+ 30,0
recensés	25 298	32 751	+ 7 453	+ 29,5
dont Production agricole	1 363	2 110	+ 747	+ 54,8
Industrie	7 647	7 718	+ 71	+ 0,9
Construction immobilière	7 966	9 714	+ 1 748	+ 21,9
Transport, transit	1 981	2 984	+ 1 003	+ 50,6
Hôtellerie	287	2 457	+ 2 170	+ 756,0
Autres secteurs	6 054	7 768	+ 1 714	+ 27,3
non recensés	3 838	5 136	+ 1 298	+ 33,8

La plus forte augmentation des crédits à moyen terme, au cours de l'exercice 1972/1973, provient aussi bien des banques commerciales que des banques de développement.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A MOYEN TERME

REPARTITION DES CREDITS A MOYEN TERME

	Banques		Banques			
au 30 septembre	commerciales		de développement		Total	Variations
millions de francs c.f.a.						
1968	4 366		6 633		10 999	—
1969	5 683	+ 1 317	7 068	+ 435	12 751	+ 1 752
1970	9 995	+ 4 312	8 006	+ 938	18 001	+ 5 250
1971	12 900	+ 2 905	8 997	+ 1 991	22 897	+ 4 896
1972	16 357	+ 3 457	12 779	+ 2 782	29 136	+ 6 239
1973	21 447	+ 5 090	16 440	+ 3 661	37 887	+ 8 751

La contribution respective de ces deux catégories de banques a toutefois été diverse selon les Etats.

ACCROISSEMENT DES ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN TERME

ACCROISSEMENT DES ENCOURS DES CREDITS A MOYEN TERME			
du 30 septembre 1972	Banques	Banques	
au 30 septembre 1973	commerciales	de développement	Total
	millions de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	+ 2 690	+ 1 680	+ 4 370
Dahomey	+ 48	+ 149	+ 197
Haute-Volta	+ 144	+ 672	+ 816
Niger	+ 4	+ 380	+ 384
Sénégal	+ 2 015	+ 502	+ 2 517
Togo	+ 189	+ 278	+ 467
Total	+ 5 090	+ 3 661	+ 8 751

La Banque centrale a apporté son soutien au développement des crédits à moyen terme en accordant, pour ce seul exercice, des autorisations de réescompte se chiffrant à 16,5 milliards. Ce montant est voisin de celui, en exceptionnelle progression, de l'exercice précédent.

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

	Opérations	Opérations	
Exercices	immobilières	de production	Total
millions de francs c.f.a.			
1962/1963	760	1 685	2 445
1963/1964	1 967	1 438	3 405
1964/1965	852	1 702	2 554
1965/1966	1 207	1 230	2 437
1966/1967	1 131	1 284	2 415
1967/1968	651	1 606	2 257
1968/1969	1 418	4 886	6 304
1969/1970	2 531	4 809	7 340
1970/1971	3 259	7 475	10 734
1971/1972	7 485	10 023	17 508
1972/1973	6 528	9 930	16 458

Les autorisations de réescompte accordées durant l'exercice se répartissent ainsi qu'il apparaît au tableau ci-dessous :

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE

	Opérations		Opérations		Total	
	immobilières		de production			
	1971/1972	1972/1973	1971/1972	1972/1973	1971/1972	1972/1973
millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	6 341	3 960	6 961	6 364	13 302	10 324
Dahomey	56	94	160	184	216	278
Haute-Volta	38	447	436	594	474	1 041
Niger	193	250	109	588	302	838
Sénégal	675	1 614	2 332	1 968	3 007	3 582
Togo	182	163	25	232	207	395
Total	7 485	6 528	10 023	9 930	17 508	16 458

Les autorisations de réescompte en cours au 30 septembre 1973, sans considération de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées, représentaient 36,9 milliards, au lieu de 30,9 milliards au début de l'exercice.

Au 30 septembre 1973, les crédits à moyen terme étaient réescomptés pour moitié environ auprès de la Banque centrale par les établissements les ayant consentis, 48,9 % pour les banques commerciales, 53,5 % pour les banques de développement. L'utilisation par les établissements bancaires de leurs facultés de remise au réescompte d'effets représentatifs de crédits à moyen terme dépend, il convient de le rappeler, de leurs besoins de trésorerie. Leurs engagements à ce titre auprès de la Banque centrale varient donc en fonction de ces besoins et ne peuvent être véritablement considérés comme une mesure des concours de la Banque centrale au financement spécifique des crédits à moyen terme.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE *

Fin de mois	Campagnes			Variations	
				Absolue	Relative
	1970/1971	1971/1972	1972/1973	1971/1972 à 1972/1973	
Encours en millions de francs c.f.a.					
					± %
Septembre	114 199	124 844	158 564	+ 33 720	+ 27,1
Octobre	118 187	134 488	155 588	+ 21 100	+ 15,7
Novembre	118 198	136 236	156 269	+ 20 033	+ 14,7
Décembre	127 111	142 436	165 661	+ 23 225	+ 16,3
Janvier	139 965	159 782	180 333	+ 20 551	+ 12,9
Février	147 173	165 036	185 304	+ 20 268	+ 12,3
Mars	141 313	162 889	188 120	+ 25 231	+ 15,5
Avril	134 931	163 227	186 099	+ 22 872	+ 14,0
Mai	133 006	156 553	185 358	+ 28 805	+ 18,4
Juin	132 187	156 432	185 097	+ 28 665	+ 18,3
Juillet	129 611	158 063	184 980	+ 26 917	+ 17,0
Août	127 353	158 269	184 208	+ 25 939	+ 16,4
Septembre	124 844	158 564	185 761	+ 27 197	+ 17,1
* Ensemble des crédits du système bancaire (y compris débiteurs divers) et des crédits consentis par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées. Non compris Mauritanie.					

2.5. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

Le montant des crédits à court terme consentis à l'économie, qui était d'environ 158 milliards au 30 septembre 1972, s'est élevé à 185 milliards fin février, à la fin de la campagne agricole, niveau auquel il s'est maintenu jusqu'au 30 septembre 1973, sous réserve de très légères fluctuations.

Ainsi, pour la deuxième année consécutive, la seconde partie de l'exercice n'a pas enregistré la résorption habituelle des crédits à court terme.

L'accroissement résiduel ressort à 17 % au lieu de 27 % pour l'exercice antérieur qui marquait une rupture avec le rythme saisonnier jusqu'alors observé.

VARIATIONS DU MONTANT DES CRÉDITS A COURT TERME

du 30 septembre au 30 septembre			
pour cent			
1963/1964	+ 8,6	1968/1969	+ 5,7
1964/1965	+ 3,7	1969/1970	+ 18,4
1965/1966	- 2,7	1970/1971	+ 9,3
1966/1967	+ 1,8	1971/1972	+ 27,1
1967/1968	+ 18,5	1972/1973	+ 17,1

Le taux d'accroissement des crédits à court terme, particulièrement fort dans les derniers mois de l'exercice 1971/1972 (20 à 30 %), pour la raison déjà énoncée ci-dessus, a ensuite oscillé autour de 15/16 %, ainsi qu'il apparaît au tableau ci-contre.

Une appréciation de l'évolution des crédits ne doit pas simplement être fondée sur des comparaisons à date fixe, mais doit également tenir compte de l'encours moyen de ces crédits. L'une et l'autre de ces références sont utilisées au tableau ci-après pour la détermination du taux de croissance des crédits dans chacun des Etats de l'Union.

TAUX DE CROISSANCE DES CRÉDITS A COURT TERME

TAUX DE CROISSANCE DES CREDITS A COURT TERME				
Encours au 30 septembre			Encours moyen	
1971/1972		1972/1973	1970/1971	1971/1972
			1971/1972	1972/1973
pour cent				
Côte d'Ivoire	+ 29,1	+ 19,5	+ 17,9	+ 21,0
Dahomey	+ 22,6	+ 42,3	+ 17,4	+ 25,5
Haute-Volta	+ 4,4	+ 5,0	- 1,7	+ 10,7
Niger	+ 13,1	+ 5,3	- 3,4	+ 16,9
Sénégal	+ 34,6	+ 10,7	+ 24,5	+ 7,0
Togo	+ 4,0	+ 17,6	+ 4,7	+ 8,5
Total	+ 27,1	+ 17,1	+ 17,1	+ 16,4

ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

	Total	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Sénégal	Togo
Crédits à court terme							
au 30 septembre 1973	185 761	109 145	10 066	4 143	7 768	45 923	8 716
au 30 septembre 1972 *	158 564	91 352	7 027	3 945	7 371	41 462	7 407
<i>Différences</i>	+ 27 197	+ 17 793	+ 3 039	+ 198	+ 397	+ 4 461	+ 1 309
Variations du 30 septembre 1972 au 30 septembre 1973							
A - Crédits bancaires recensés	+ 21 061	+ 12 852	+ 2 045	+ 228	+ 336	+ 4 428	+ 1 172
Production, transformation, exportation produits agricoles	+ 4 014	+ 4 482	+ 755	- 290	- 54	- 942	+ 63
Exploitations minières	+ 260	+ 70	-	-	+ 194	+ 19	- 23
Pêche et industrie du poisson	+ 284	- 102	+ 79	-	-	+ 277	+ 30
Exploitations forestières. Industrie du bois	- 77	- 69	- 9	+ 13	-	- 12	-
Autres activités de production de biens	+ 3 872	+ 3 616	+ 279	+ 96	- 64	- 373	+ 318
Travaux publics et bâtiment	+ 2 692	+ 1 643	+ 175	+ 10	+ 214	+ 342	+ 308
Distribution de marchandises	+ 6 365	+ 1 506	+ 436	+ 197	+ 38	+ 3 673 (a)	+ 515
Construction d'immeubles d'habitation	+ 1 206	+ 403	+ 33	+ 105	+ 16	+ 630	+ 19
Autres activités	+ 2 445	+ 1 303	+ 297	+ 97	- 8	+ 814	- 58
B - Crédits bancaires non recensés	+ 6 320	+ 4 400	+ 994	- 56	+ 135	+ 441	+ 406
C - Crédits bancaires (A + B)	+ 27 381	+ 17 252	+ 3 039	+ 172	+ 471	+ 4 869	+ 1 578
D - Obligations cautionnées	- 184	+ 541	-	+ 26	- 74	- 408	- 269
* N.B. : Non compris Mauritanie.							
(a) Dont " riz importation " + 2 441.							

Quelle que soit la référence retenue, il apparaît que le taux d'expansion des crédits à court terme a été, au cours de l'exercice 1972/1973, particulièrement élevé en Côte d'Ivoire et au Dahomey. Dans ces deux États, la proportion des crédits à court terme non réescomptables a sensiblement progressé, respectivement de 35 et 70 % (a).

Mesurée par l'accroissement résiduel en fin d'exercice, la progression des crédits a été la suivante dans les divers États de l'U.M.O.A.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES *

Encours au 30 septembre		Variations	
1972	1973		
millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	91 352	109 145	+ 17 793 + 19,5
Dahomey	7 027	10 066	+ 3 039 + 42,3
Haute-Volta	3 945	4 143	+ 198 + 5,0
Niger	7 371	7 768	+ 397 + 5,3
Sénégal	41 462	45 923	+ 4 461 + 10,7
Togo	7 407	8 716	+ 1 309 + 17,6
Total	158 564	185 761	+ 27 197 + 17,1
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.			

Le tableau ci-contre montre les facteurs de variations des crédits à court terme dans chacun des États de l'Union et pour l'ensemble.

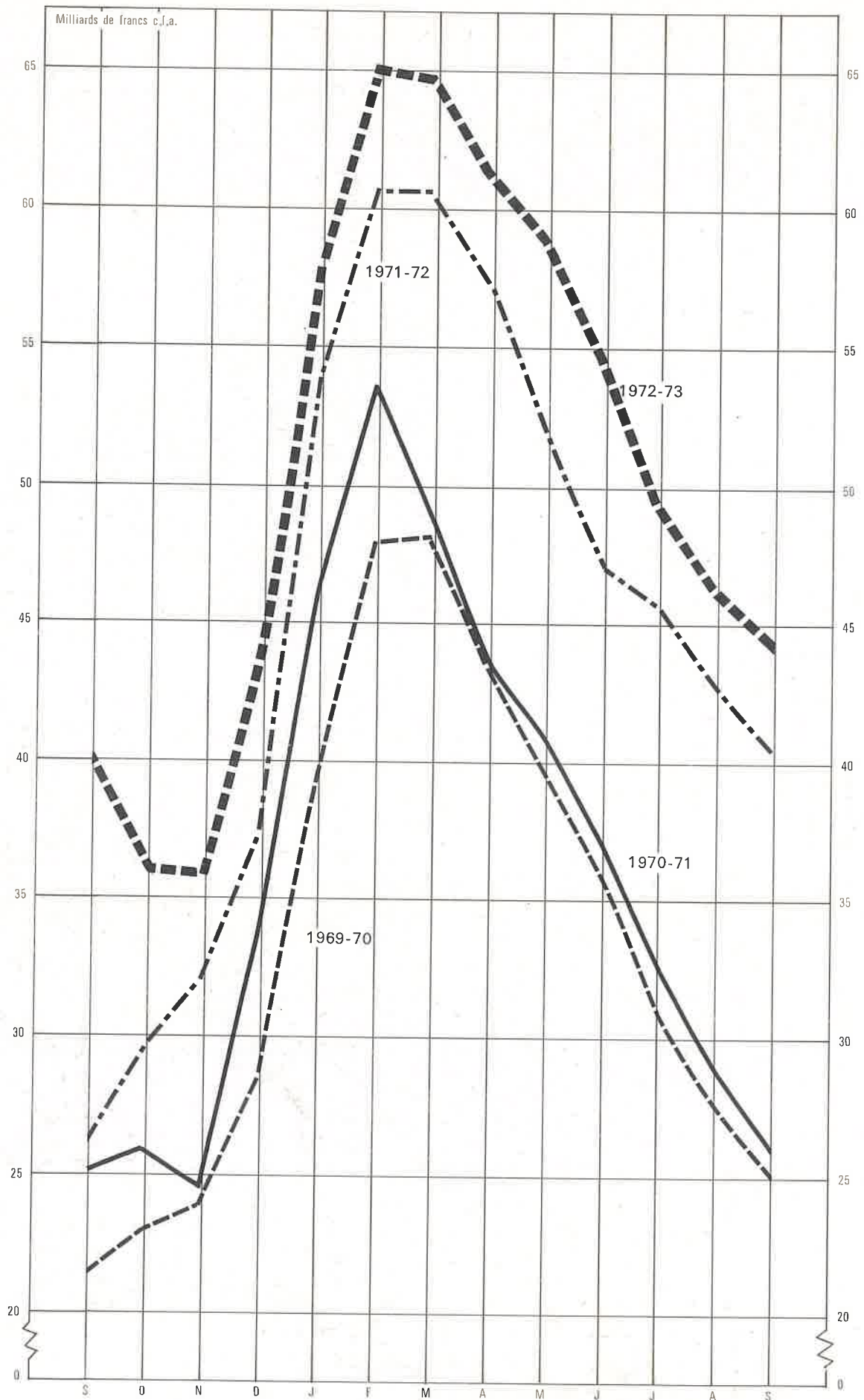
La progression de 27,2 milliards du total des crédits à court terme entre le 30 septembre 1972 et le 30 septembre 1973 ne peut être attribuée qu'à concurrence de 21,1 milliards aux diverses branches d'activité considérées par les statistiques des risques déclarés.

Le montant des crédits " bancaires non recensés " a progressé de 32 %. Ce montant est, en fait, la différence entre les crédits enregistrés sur les situations comptables des banques et les déclarations faites par celles-ci à la Centrale des risques, et est censé représenter des petits crédits inférieurs au seuil de déclaration (10 millions de francs c.f.a. en principe). Les augmentations des crédits non recensés correspondent principalement à des concours à l'habitat et aux artisans, commerçants et petites entreprises nationales, encore que les taux de progression relevés dans certains États (38,5 % en Côte d'Ivoire et 58,7 % au Dahomey) conduisent à penser que les accroissements constatés n'ont pas pour seul motif un développement des petits crédits.

Les facilités dont bénéficient les entreprises ouest africaines redevables de droits indirects en souscrivant des obligations cautionnées ont légèrement diminué (0,2 milliard), en contraste avec l'évolution antérieure.

(a) Selon les données portées aux situations de fin de mois communiquées par les banques à la Banque centrale, mais ces documents paraissent manquer de précision.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES



Le tableau ci-après présente la répartition, telle qu'elle a pu être établie à partir des déclarations des banques à la Centrale des risques, des crédits à court terme selon la nature de l'activité du bénéficiaire.

RÉPARTITION DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME PAR ACTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE

	Encours au 30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
Crédits bancaires :				
1. Agriculture et industries agricoles	26,9	40,4	44,4	+ 4,0
2. Pêche et industrie du poisson	1,3	1,7	2,0	+ 0,3
3. Exploitations forestières. Industrie du bois	3,9	5,0	4,9	- 0,1
4. Exploitations minières	0,5	0,9	1,2	+ 0,3
5. Industries de transformation	14,2	15,0	18,9	+ 3,9
6. Travaux et bâtiment	5,8	7,2	9,9	+ 2,7
7. Distribution de marchandises	44,1	52,2	58,5	+ 6,3
8. Transitaires	2,5	3,2	3,7	+ 0,5
9. Autres activités	4,3	7,2	10,4	+ 3,2
Total recensé	103,5	132,8	153,9	+ 21,1
10. Non recensés	15,0	19,1	25,4	+ 6,3
Total des crédits bancaires	118,5	151,9	179,3	+ 27,4
Obligations cautionnées	6,3	6,7	6,5	- 0,2
Total	124,8	158,6	185,8	+ 27,2

Les crédits bancaires à court terme aux **entreprises de production, transformation et exportation de produits agricoles**, dont le développement au plein de la campagne a été plus accusé qu'au cours de la précédente, bien que les productions agricoles (à l'exception de celles du café et du coton) aient été médiocres (cacao), ou même franchement mauvaises (arachides), se sont résorbés dans tous les Etats de l'Union, sauf en Côte d'Ivoire et au Dahomey, à la suite essentiellement du retard apporté à l'écoulement de certaines récoltes, de café notamment.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION, LA COMMERCIALISATION ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES *

ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES :

Encours au 30 septembre			Variations	
	1972	1973	1972/1973	
	millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	25 745	30 227	+ 4 482	+ 17,4
Dahomey	443	1 198	+ 755	+ 170,4
Haute-Volta	519	229	— 290	— 55,8
Niger	307	253	— 54	— 17,6
Sénégal	12 699	11 757	— 942	— 7,4
Togo	702	765	+ 63	+ 8,9
Total	40 415	44 429	+ 4 014	+ 9,9

* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.

* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.

Au Sénégal et au Niger notamment, les variations ci-dessus sont à imputer, pour une part appréciable, aux utilisations des entreprises de transformation de produits agricoles, ainsi qu'il apparaît au tableau ci-dessous.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES
DE TRANSFORMATION DE PRODUITS AGRICOLES ***

	Encours au 30 septembre		Variations
	1972	1973	1972/1973
millions de francs c.f.a.			
Industrie des corps gras	5 878	4 207	- 1 671
dont : Sénégal	4 176	2 874	- 1 302
Côte d'Ivoire	1 547	1 302	- 245
Niger	131	4	- 127
Dahomey	9	8	- 1
Conserve de fruits et légumes	1 224	883	- 341
dont : Côte d'Ivoire	1 171	844	- 327
Industrie du café et du cacao			
Côte d'Ivoire	234	566	+ 332
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.			

Les crédits à court terme aux **entreprises industrielles de pêche et de conservation** ont augmenté de 16 % entre fin septembre 1972 et fin septembre 1973. Le produit des pêches ayant été en diminution sensible à la suite des mauvais résultats enregistrés au Sénégal, cette augmentation, pour l'essentiel, paraît répondre à un financement de stockage.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE, CONSERVERIE, FROID *

	Encours au 30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	168	329	227	- 102
Dahomey	29	18	97	+ 79
Sénégal	1 068	1 372	1 649	+ 277
Togo	11	10	40	+ 30
Total	1 276	1 729	2 013	+ 284
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.				

Les crédits bancaires à court terme aux entreprises dont l'activité est liée à l'**exploitation de la forêt ivoirienne** ont globalement fléchi à la suite du désendettement envers les banques des **entreprises de commerce du bois** qui ont écoulé plus facilement et à prix plus élevés une production accrue. Les concours aux exploitations forestières et aux industries du bois ont, au contraire, augmenté en raison de leur développement d'activité.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME - EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
ET INDUSTRIE DU BOIS - CÔTE D'IVOIRE***

Branches	Encours au 30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
d'activité principale				
millions de francs c.f.a.				
Exploitations forestières	977	1 098	1 242	+ 144
Industrie du bois	1 429	1 520	1 736	+ 216
Commerce du bois	1 388	2 016	1 636	- 380
Total	3 794	4 634	4 614	- 20
* Crédits recensés par la centrale des risques bancaires.				

L'augmentation des crédits bancaires à court terme aux **exploitations minières** est pour l'essentiel localisée au Niger où la SOMAIR a développé son activité d'extraction et constitué des stocks importants. Les exploitations de phosphates au Sénégal et au Togo demeurent très peu endettées à court terme auprès des banques, et cet endettement a peu varié. En Côte d'Ivoire, le recours supplémentaire de ce secteur au crédit bancaire à court terme a profité à l'activité de prospection.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX EXPLOITATIONS MINIERES *

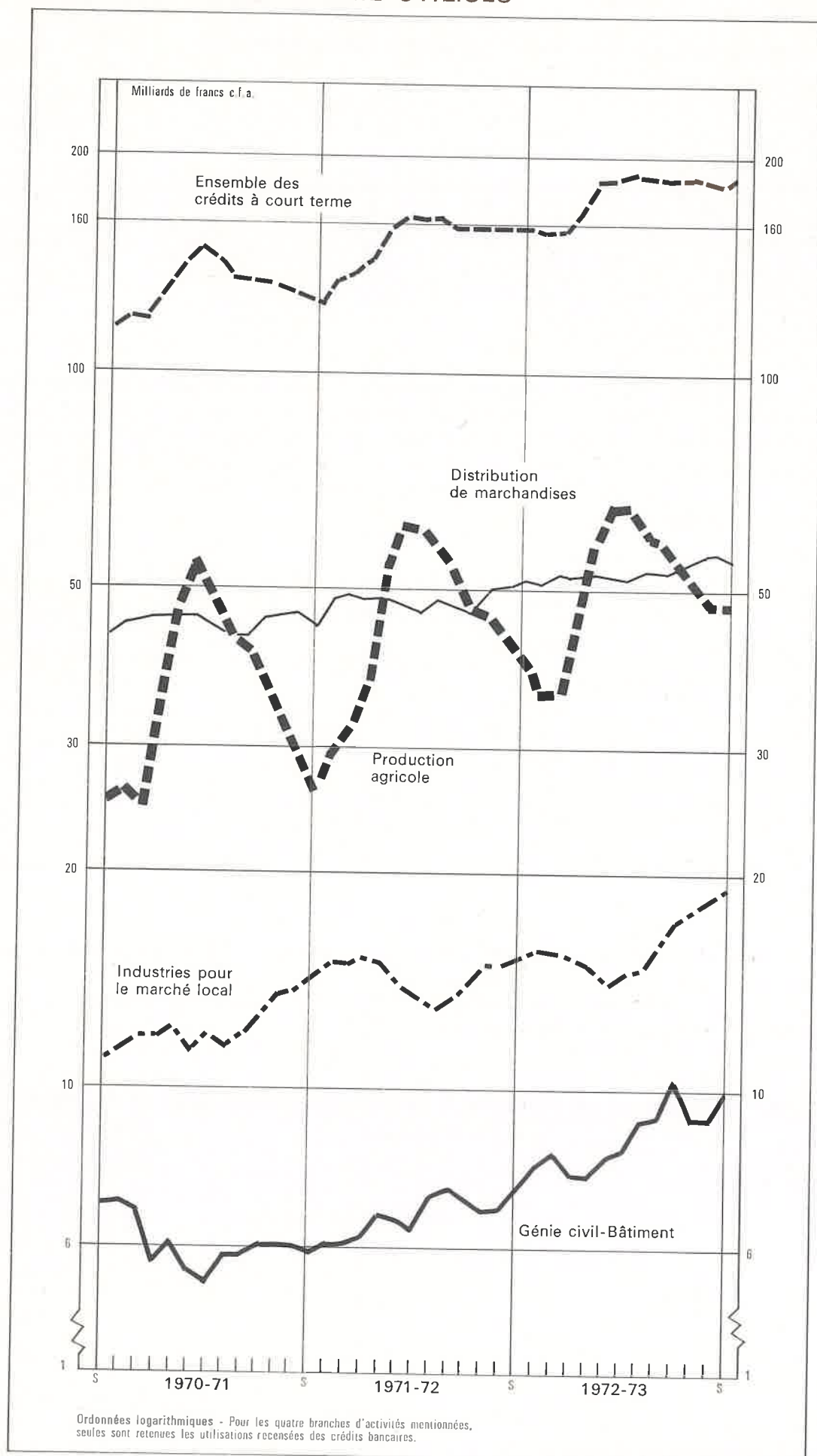
	Encours au 30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	105	155	225	+ 70
Niger	682	682	876	+ 194
Sénégal	—	25	44	+ 19
Togo	25	34	11	- 23
Total	812	896	1 156	+ 260
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.				

L'augmentation des crédits bancaires à court terme aux **entreprises de travaux et bâtiment** a été particulièrement importante au cours de l'exercice, atteignant 37 %. Cette augmentation s'est manifestée dans tous les États, étant toutefois plus prononcée en Côte d'Ivoire, au Dahomey et plus encore au Togo.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT *

CREDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN				
Encours au 30 septembre			Variations	
1972		1973	1972/1973	
millions de francs c.f.a.			+ %	
Côte d'Ivoire	3 675	5 318	+ 1 643	+ 44,7
Dahomey	303	478	+ 175	+ 57,8
Haute-Volta	386	396	+ 10	+ 2,6
Niger	1 015	1 229	+ 214	+ 21,1
Sénégal	1 400	1 742	+ 342	+ 24,4
Togo	427	735	+ 308	+ 72,1
Total	7 206	9 898	+ 2 692	+ 37,4
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.				

CRÉDITS A COURT TERME UTILISÉS



Les industries du marché local, étant ainsi désignées celles dont le débouché principal se trouve dans l'ouest africain, ont, prises dans leur ensemble, accru de 25 % environ leurs recours au crédit bancaire à court terme.

Géographiquement, l'augmentation se retrouve dans tous les États de l'Union, sauf au Niger et au Sénégal. Elle concerne particulièrement les entreprises du textile et de l'habillement au Togo et en Côte d'Ivoire ainsi que, dans ce dernier pays, la construction mécanique et le raffinage des produits pétroliers.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES DU « MARCHÉ LOCAL »*

A - Répartition par État				
Encours au 30 septembre				
	1972	1973	Variations	
	millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire (a)	8 398	12 014	+ 3 616	+ 43,1
Dahomey	347	628	+ 281	+ 81,0
Haute-Volta	466	575	+ 109	+ 23,4
Niger	999	935	- 64	- 6,4
Sénégal	4 381	3 996	- 385	- 8,7
Togo (b)	679	997	+ 318	+ 46,8
Total	15 270	19 145	+ 3 875	+ 25,4
B - Répartition par activité				
	millions de francs c.f.a.			± %
Raffinage produits pétroliers	241	526	+ 285	+ 118,3
Meunerie (b)	637	708	+ 71	+ 11,1
Autres industries alimentaires	1 712	1 352	- 360	- 21,0
Bois d'ameublement (a)	273	276	+ 3	+ 1,1
Matériaux de construction	609	727	+ 118	+ 19,4
Métaux, mécanique	3 671	4 933	+ 1 262	+ 34,4
Textiles, cuir, habillement	5 446	7 369	+ 1 923	+ 35,3
Autres industries	2 681	3 254	+ 573	+ 21,4
Total	15 270	19 145	+ 3 875	+ 25,4
* Crédits recensés par les centrales des risques bancaires.				
(a) Non compris industrie du bois et de l'ameublement Côte d'Ivoire.				
(b) Sauf féculerie au Togo.				

Le niveau moyen des crédits bancaires à court terme à des **entreprises de distribution de marchandises** a été, au cours du dernier exercice, supérieur de 11 % à celui de l'exercice 1971/1972, lequel avait été de 8 % plus élevé que celui du précédent.

Ainsi qu'il apparaît au tableau ci-après, la progression de ces crédits a été comparable à celle des ventes de marchandises recensées, alors qu'elle était plus faible pour l'exercice précédent.

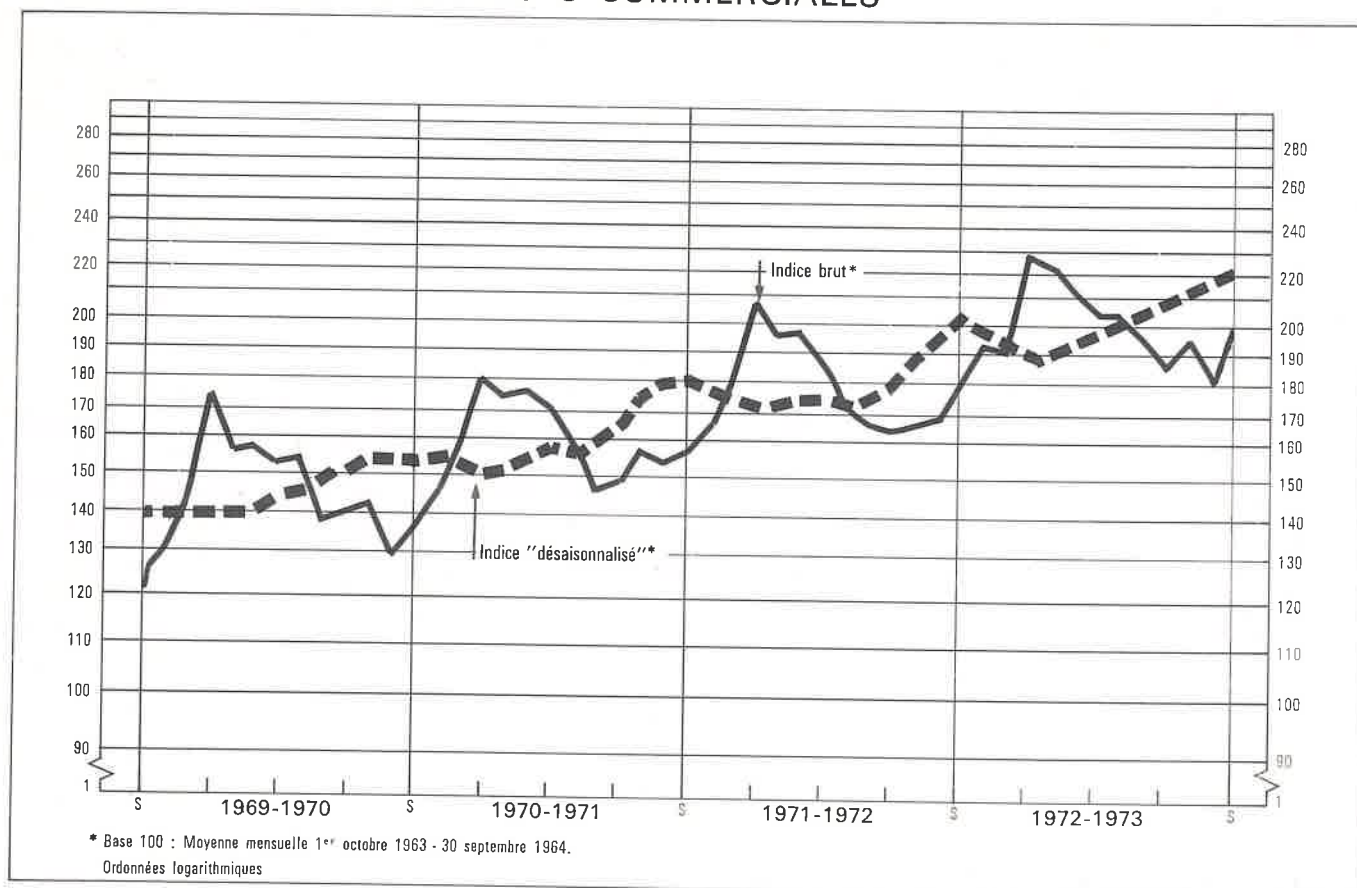
VENTES DE MARCHANDISES ET CRÉDITS A COURT TERME

Taux de croissance d'un exercice à l'autre	Ventes de marchandises	Crédits à court terme *
	pour cent l'an	
1969/1970 - 1970/1971	+ 10	+ 9
1970/1971 - 1971/1972	+ 11	+ 8
1971/1972 - 1972/1973	+ 12	+ 11

* Encours moyen de l'exercice.

Le rapprochement de l'encours des crédits aux entreprises de distribution de marchandises au début et à la fin du dernier exercice fait apparaître un accroissement de 6,3 milliards, ou 12 % en valeur relative. Le taux d'expansion a été sensiblement plus élevé au Sénégal où

CHIFFRE D'AFFAIRES "MARCHANDISES" DES PRINCIPALES ENTREPRISES COMMERCIALES *



le crédit bancaire a financé d'importantes importations de riz. L'augmentation constatée au Togo paraît s'expliquer, en partie du moins, par la substitution du crédit bancaire à celui obtenu par la souscription d'obligations cautionnées.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES *

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1971	1972	1973	1972/1973**	
	milliards de francs c.f.a.			± %	
Côte d'Ivoire	23,1	27,1	28,6	+ 1,5	+ 6,0
Dahomey	2,9	3,6	4,0	+ 0,4	+ 12,0
Haute-Volta	1,6	1,5	1,7	+ 0,2	+ 13,0
Niger	3,1	2,8	2,8	—	—
Sénégal	10,1	13,5	17,1	+ 3,6	+ 27,0
Togo	3,3	3,7	4,3	+ 0,6	+ 14,0
Total	44,1	52,2	58,5	+ 6,3	+ 12,1
* Utilisations recensées.					
** Calculées sur les données en millions de francs c.f.a.					

Le recours au crédit bancaire à court terme des **entreprises de commerce de biens d'équipement et de consommation durables** a, pour l'ensemble des États de l'U.M.O.A., très peu varié au cours du dernier exercice, augmentant de 3 % seulement.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AU COMMERCE DE BIENS D'ÉQUIPEMENT ET DE CONSOMMATION DURABLES *

	Encours au 30 septembre		Variations	
	1972	1973		
	millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	10 422	10 293	— 129	— 1,2
Dahomey	769	1 000	+ 231	+ 30,0
Haute-Volta	994	1 004	+ 10	+ 1,0
Niger	342	378	+ 36	+ 10,5
Sénégal	3 342	3 668	+ 326	+ 9,8
Togo	568	586	+ 18	+ 3,1
Total	16 437	16 929	+ 492	+ 3,0
* Utilisations recensées.				
Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement.				

Cette évolution s'explique en partie par le développement de l'activité des établissements de crédit à la consommation dans la plupart des États de l'Union, et tout particulièrement en Côte d'Ivoire où, aux facilités supplémentaires distribuées par ces établissements, se sont ajoutés des financements importants par crédit-bail, financements essentiellement assurés par des ressources non bancaires et échappant, de ce fait, à déclaration à la Centrale des risques.

Le développement d'activité des **établissements de crédit à la consommation** mentionné ci-dessus a reposé, pour une part importante, sur des concours bancaires à eux consentis. Ainsi qu'il apparaît ci-contre, ceux-ci ont globalement augmenté de 24 % entre le 30 septembre 1972 et le 30 septembre 1973. Cette augmentation a concerné tous les États, sauf le Sénégal; elle a été très importante en Côte d'Ivoire et en Haute-Volta où la distribution de crédits à la consommation par un établissement spécialisé n'a commencé, il est vrai, qu'au cours de l'exercice 1971/1972.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME

AUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS A LA CONSOMMATION *

	Encours au 30 septembre			Variations	
	1971	1972	1973	1972/1973	
	millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	2 100	2 712	4 480	+ 1 768	+ 65,2
Dahomey	185	160	171	+ 11	+ 6,8
Haute-Volta	—	79	193	+ 114	+ 164,4
Niger	156	143	177	+ 34	+ 23,7
Sénégal	980	1 640	1 265	— 375	— 22,9
Togo	194	272	301	+ 29	+ 10,7
Total	3 615	5 006	6 587	+ 1 581	+ 24,0
* Utilisations recensées.					

2.6. LE FINANCEMENT DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

L'ensemble des crédits à court, moyen et long terme distribués à l'économie dans l'Union par ses institutions monétaires qui, en début d'exercice, s'élevait à 207,8 milliards de francs c.f.a., est passé au 31 mars 1973 à 243,2 milliards de francs c.f.a. pour s'établir en fin d'exercice à 248,7 milliards de francs c.f.a.

La structure de ces crédits suivant leur durée, les institutions les ayant octroyés, les institutions en portant leur financement, a évolué ainsi :

RÉPARTITION DES CRÉDITS CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

[illegible]

De l'examen du tableau ci-dessus, il ressort :

- une stabilité de la part des crédits distribués par les banques commerciales et un accroissement de ceux qu'elles financent ;
- une légère baisse de la proportion des crédits portés par la Banque centrale au deuxième semestre de l'exercice, période où la contraction saisonnière des crédits se faisait habituellement sentir, cet exercice, comme le précédent, dérogeant à ce cycle.

La part des **Trésors publics**, tant dans la distribution que dans le financement des crédits, reste toujours faible. Seul, le Trésor ivoirien a présenté à l'escompte de la Banque centrale des obligations cautionnées.

EMPLOIS ET RESSOURCES DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DE CÔTE D'IVOIRE *

	30 septembre	31 mars	30 septembre	31 mars	30 septembre
	1971	1972	1972	1973	1973
millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur	22 812	13 210	7 303	6 836	9 962
Créances sur Trésor public					
et Postes	2	1 830	5	1	21
Créances sur l'économie	6 414	7 847	9 513	10 198	12 046
— Court terme	979	1 882	2 798	3 091	2 402
— Moyen terme	2 235	2 748	2 517	2 460	3 289
— Long terme	3 176	3 201	4 168	4 604	6 181
— Douteux et litigieux	—	—	—	—	—
— Débiteurs divers	20	4	16	16	121
— Participations	4	12	14	27	53
Créances sur le système					
bancaire (nettes)	4 166	4 176	4 572	8 019	7 555
Disponibilités en monnaie de					
réserve	936	994	3 203	608	3 091
Immeubles et mobilier	—	—	—	—	—
Emplois = Ressources	34 330	28 057	24 596	25 662	32 675
Ressources					
Engagements extérieurs	—	—	—	—	—
— Prêts et avances de la C.C.C.E.	—	—	—	—	—
— Autres engagements extérieurs	—	—	—	—	—
Dépôts du Trésor public					
et Postes	13 480	10 651	11 311	9 554	12 853
Passif exigible par l'économie	17 657	14 058	9 423	12 432	15 435
— Emprunts locaux	—	—	—	—	—
— Dépôts à terme	15 302	9 428	6 710	9 881	12 855
— Comptes de chèques et					
Comptes courants créditeurs	2 227	4 530	2 609	2 443	2 443
— Créditeurs divers	128	100	104	108	137
Engagements envers le système					
bancaire (nets)	—	—	—	—	—
Concours de la Banque Centrale	—	—	—	—	—
— Court terme	—	—	—	—	—
— Moyen terme	—	—	—	—	—
Fonds propres	2 157	2 727	2 718	2 718	2 718
Autres éléments	1 036	621	1 144	958	1 669
*Gestion des dépôts.					

La **Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire** a vu, au cours de cet exercice, la reconstitution de ses ressources, ce qui lui a permis de faire face à un accroissement des crédits accordés à sa clientèle, des concours aux banques locales, principalement aux banques commerciales, et de ses dépôts à l'extérieur.

RESSOURCES ET EMPLOIS DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DE CÔTE D'IVOIRE

	30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
Ressources				
Dépôts du Trésor public et des Postes	13,5	11,3	12,9	+ 1,6
Autres dépôts :				
A terme	15,3	6,7	12,9	+ 6,2
Autres	2,3	2,7	2,5	- 0,2
Fonds propres	2,2	2,7	2,7	-
Autres éléments	1,0	1,2	1,7	+ 0,5
Ressources = Emplois	34,3	24,6	32,7	+ 8,1
Emplois				
Créances sur l'économie	6,4	9,5	12,0	+ 2,5
Créances sur les banques locales	4,2	4,6	7,6	+ 3,0
Créances sur l'extérieur	22,8	7,3	10,0	+ 2,7
Disponibilités Banque centrale	0,9	3,2	3,1	- 0,1

La situation résumée des ressources et emplois des **autres banques de développement** se présente ainsi :

RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT*

	30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
Ressources				
Dépôts	16,5	19,2	23,1	+ 3,9
Engagements extérieurs	13,4	13,1	16,3	+ 3,2
dont à long terme	(12,9)	(12,8)	(15,9)	(+ 3,1)
Concours Banque Centrale	3,9	10,9	12,2	+ 1,3
Autres nets	10,7	12,3	16,2	+ 3,9
Ressources = Emplois	44,5	55,5	67,8	+ 12,3
Emplois				
Créances sur l'économie	39,3	49,4	58,2	+ 8,8
dont crédits à l'économie	(36,4)	(46,1)	(54,4)	(+ 8,3)
Créances sur Trésors publics et Postes	2,6	3,1	5,6	+ 2,5
Créances sur extérieur	2,6	3,0	4,0	+ 1,0

* Non compris C.A.A.-C.I. (gestion des dépôts).

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT *

	30 septembre 1971	31 mars 1972	30 septembre 1972	31 mars 1973	30 septembre 1973
millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	2 568	2 976	2 974	1 252	4 046
Créances sur Trésors publics et Postes	2 622	2 922	3 079	4 813	5 582
Créances sur l'économie	39 295	50 713	49 429	59 491	58 178
— Court terme	13 313	22 371	18 713	25 732	21 125
— Moyen terme	7 762	8 882	10 262	11 597	13 151
— Long terme	14 755	15 338	15 933	17 409	18 904
— Douteux et litigieux	1 418	1 599	1 679	1 281	1 503
— Débiteurs divers	566	845	1 171	1 304	1 210
— Participations	1 481	1 678	1 671	2 168	2 285
Créances sur le système bancaire (nettes)	524	522	335	151	—
Disponibilités en monnaie de réserve	246	629	786	449	1 273
Immeubles et mobilier	1 469	1 244	1 242	1 202	1 307
Emplois = Ressources	46 724	59 006	57 845	67 358	70 386
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	13 359	13 197	13 105	15 715	16 344
— Engagements à long terme	12 890	12 795	12 766	15 265	15 859
— Autres engagements extérieurs	469	402	339	450	485
Dépôts des Trésors publics et Postes	4 932	5 822	6 847	7 270	7 706
Passif exigible par l'économie	12 408	12 457	13 054	13 075	16 152
— Emprunts locaux	798	774	731	730	729
— Dépôts à terme	3 335	3 693	3 907	3 914	3 996
— Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	6 526	6 338	6 951	6 727	9 348
— Créditeurs divers	1 749	1 652	1 465	1 704	2 079
Engagements envers le système bancaire (nets)	—	—	—	—	20
Concours de la Banque Centrale	3 897	14 835	10 920	16 733	12 171
— Court terme	496	10 836	5 890	11 107	5 132
— Moyen terme	3 401	3 999	5 030	5 626	7 039
Fonds propres	11 501	12 298	13 336	14 021	15 033
Autres éléments nets (a)	627	397	583	544	2 960
* Non compris C.A.A.-C.I. (Gestion des dépôts).					
(a) Les comptes d'encaissement d'effets sont regroupés à la ligne " Autres éléments nets ".					

Ces établissements ont financé les concours supplémentaires qu'ils ont consentis aux Trésors et aux entreprises et particuliers pour une part importante, environ 62 %, par un accroissement des dépôts de la clientèle et des emprunts à l'extérieur, et dans une proportion moindre, par recours à la Banque Centrale.

Mesuré par comparaison entre le début et la fin de l'exercice, le concours accru que la Banque Centrale apporte aux banques de développement s'est traduit par une modification de la nature des effets le supportant : baisse du court terme de 0,7 milliard, hausse du moyen terme de 2,0 milliards.

Des 40,9 milliards de francs c.f.a. représentant la hausse des crédits à l'économie qui ressort de la comparaison de la situation des institutions monétaires au 30 septembre 1972 et au 30 septembre 1973, les **banques commerciales** y contribuent pour les trois quarts.

RESSOURCES ET EMPLOIS DES BANQUES COMMERCIALES

	30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
Ressources				
Dépôts	83,5	99,1	118,3	+ 19,2
Engagements nets envers :				
le système bancaire local	4,0	5,1	8,1	+ 3,0
l'extérieur	—	2,0	4,1	+ 2,1
Concours de la Banque Centrale	23,8	36,0	39,1	+ 3,1
Autres éléments	8,7	7,3	10,7	+ 3,4
Ressources = Emplois	120,0	149,5	180,3	+ 30,8
Emplois				
Créances sur l'économie	118,0	147,4	178,1	+ 30,7
dont crédits à l'économie	(116,5)	(145,5)	(175,8)	(+ 30,3)
Créances sur Trésors publics et Postes	1,8	2,1	2,2	+ 0,1
Créances sur l'extérieur	0,2	—	—	—

Pour le court terme, la moitié environ de cet accroissement des encours en fin d'exercice est constituée par des crédits ne pouvant être admis au réescompte de la Banque Centrale ; la proportion s'élève à près des deux tiers pour le moyen terme.

VARIATION DES CRÉDITS DISPENSÉS PAR LES BANQUES COMMERCIALES de septembre 1972 à septembre 1973

Crédits	Court terme	Moyen terme	Total
milliards de francs c.f.a.			
non réescomptables	+ 12,8	+ 3,3	+ 16,1
autres	+ 12,4	+ 1,8	+ 14,2
	+ 25,2	+ 5,1	+ 30,3

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

	30 septembre 1971	31 mars 1972	30 septembre 1972	31 mars 1973	30 septembre 1973
millions de francs c.f.a.					
Emplois					
Créances sur l'extérieur (a)	6 912	6 645	4 228	6 042	6 922
Créances sur Trésors publics et Postes	1 831	1 981	2 098	1 885	2 220
Créances sur l'économie	118 048	147 930	147 363	172 694	178 141
– Court terme	102 522	131 167	128 038	150 118	153 157
– Moyen terme	12 646	13 849	16 063	18 707	21 145
– Long terme	254	283	294	298	303
– Douteux et litigieux	888	954	1 007	1 134	1 220
– Débiteurs divers	1 092	896	1 119	1 416	1 221
– Participations	646	781	842	1 021	1 095
Créances sur le système bancaire (nettes)	–	–	–	–	–
Disponibilités en monnaie de réserve	2 555	3 181	3 914	4 434	3 661
Immeubles et mobiliers	3 430	3 948	4 712	5 126	5 782
Emplois = Ressources	132 776	163 685	162 315	190 181	196 726
Ressources					
Engagements extérieurs (a)	6 696	5 383	6 270	12 272	11 069
Dépôts des Trésors publics et Postes	1 706	2 402	2 781	3 123	3 403
Passif exigible par l'économie	81 789	92 469	96 353	108 677	114 933
– Emprunts locaux	–	–	–	–	–
– Dépôts à terme	12 281	16 893	17 957	17 706	29 826*
– Comptes de chèques et comptes courants créditeurs	65 656	71 158	73 829	85 277	79 820
– Créditeurs divers	3 852	4 418	4 567	5 694	5 287
Engagements envers le système bancaire (nets)	3 977	5 078	5 111	8 470	8 139
Concours de la Banque Centrale	23 811	45 089	35 991	40 582	39 091
– Court terme	16 403	37 026	27 295	31 175	28 606
– Moyen terme	7 408	8 063	8 696	9 407	10 485
Fonds propres	11 001	12 360	12 868	14 493	15 516
Autres éléments nets (a)	3 796	904	2 941	2 564	4 575
(a) Les comptes d'encaissements d'effets sont regroupés à la ligne "Autres éléments nets".					
* Dont 5 855 millions de francs c.f.a. d'avoires de titulaires de comptes d'épargne sur livrets préalablement compris avec les comptes de chèques.					

Le développement des dépôts a contribué pour une part importante (64 %) au financement de l'expansion de ces crédits. Pour le solde, non couvert par la Banque centrale ou l'augmentation des fonds propres, les banques commerciales ont eu recours à des avances de l'extérieur ou des banques de développement, principalement de la C.A.A.-C.I.

La part des crédits bancaires à court et moyen terme financés par la **Banque centrale** a continué à s'amoinrir, s'agissant du moins des banques commerciales, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous.

Les banques de développement, par contre, ont fait appel plus largement à l'institut d'émission, principalement pour le financement de leurs crédits à moyen terme.

**FINANCEMENT PAR LA BANQUE CENTRALE
DES CRÉDITS A COURT TERME ET MOYEN TERME CONSENTIS
PAR LES BANQUES COMMERCIALES**

Fin de mois	Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Niger	Sénégal	Togo
pour cent des crédits consentis						
1971						
Septembre	21,6	2,4	4,4	—	30,1	—
Octobre	26,7	6,3	1,0	—	30,3	0,4
Novembre	30,6	7,8	0,4	—	28,9	1,4
Décembre	30,0	12,3	—	—	34,1	1,1
1972						
Janvier	34,8	18,7	—	—	38,7	1,2
Février	33,7	16,5	—	—	38,8	—
Mars	33,2	13,5	—	—	38,8	—
Avril	29,5	11,6	—	—	39,7	—
Mai	29,2	10,5	—	—	38,3	—
Juin	28,9	8,1	—	—	33,0	—
Juillet	28,2	6,5	—	—	33,0	—
Août	28,1	4,0	—	—	30,3	—
Septembre	26,9	2,6	—	—	32,9	—
Octobre	26,6	1,8	—	—	30,3	—
Novembre	26,4	3,2	—	—	28,6	—
Décembre	28,8	15,3	1,2	1,7	24,4	—
1973						
Janvier	29,1	16,6	1,2	—	25,2	—
Février	31,0	19,4	—	—	22,3	1,1
Mars	26,9	13,7	—	—	26,2	—
Avril	25,1	14,4	—	—	23,5	—
Mai	26,9	12,4	—	—	23,0	—
Juin	24,4	8,0	—	—	28,5	—
Juillet	24,6	2,3	—	—	27,7	—
Août	23,1	3,7	—	—	29,5	1,2
Septembre	25,8	1,9	—	—	25,3	1,1

SITUATION DES « OPÉRATIONS MONÉTAIRES » DES TRÉSORS PUBLICS ET DES POSTES

	30 septembre 1972	31 décembre 1972	31 mars 1973	30 juin 1973	30 septembre 1973
millions de francs c.f.a.					
Créances des Trésors publics et des Postes					
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2 374	2 174	3 328	2 541	2 202
2 - Compte courant B.C.E.A.O.	16 914	12 229	14 944	16 233	15 750
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	—	—	—	—	—
4 - Dépôts en banques commerciales	2 781	2 913	3 123	3 140	3 403
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	18 158	15 646	16 824	19 584	20 560
Total créances sur institutions monétaires	40 227	32 962	38 219	41 498	41 915
6 - Obligations cautionnées	6 708	6 415	6 442	7 330	6 524
Total des créances	46 935	39 377	44 661	48 828	48 439
Dettes des Trésors publics et des Postes					
1 - Dépôts en C.C.P. des institutions monétaires	222	211	268	273	235
2 - Avances B.C.E.A.O.	1 004	5 448	1 078	1 206	1 343
3 - Obligations cautionnées escomptées à la B.C.E.A.O.	1 705	189	—	—	1 038
4 - Obligations cautionnées escomptées auprès des autres établissements de crédit	—	—	—	—	—
5 - Comptes créditeurs divers du système bancaire	3 675	5 200	5 159	5 514	6 269
6 - Effets publics souscrits par les banques	1 375	1 374	1 372	1 371	1 371
Total dettes à l'égard institutions monétaires	7 981	12 422	7 877	8 364	10 256
7 - Dépôts en C.C.P. particuliers et entreprises	5 290	5 314	6 326	6 367	6 314
8 - Bons du Trésor souscrits particuliers et entreprises	364	341	331	330	330
Total des dettes	13 635	18 077	14 534	15 061	16 900
Créances nettes sur autres institutions monétaires	32 246	20 540	30 342	33 134	31 659
Créances nettes sur système bancaire	15 756	11 799	13 248	15 626	16 141

2.7. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Pour l'Union considérée dans son ensemble, la situation nette des Trésors publics et des Postes a présenté, au cours de l'exercice, vis-à-vis des particuliers et entreprises, soit un faible excédent, soit une position assez voisine de l'équilibre.

CRÉANCES ET DETTES « MONÉTAIRES » DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES A L'ÉGARD DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre 1972	31 décembre 1972	31 mars 1973	30 juin 1973	30 septembre 1973
milliards de francs c.f.a.					
Créances					
Obligations cautionnées	6,7	6,4	6,4	7,3	6,5
Dettes					
Dépôts en C.C.P.	5,3	5,3	6,3	6,4	6,3
Bons du Trésor	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde	+ 1,0	+ 0,8	- 0,2	+ 0,6	- 0,1
Dépôts en Caisse d'épargne	4,6	4,8	4,9	5,0	5,0

La seule modification appréciable des éléments constituant cette position est la progression de 19 % environ, entre le début et la fin de l'exercice, des dépôts des particuliers et entreprises auprès des Centres de chèques postaux.

Même tenu compte de la fraction des dépôts en Caisse d'épargne confiée aux Trésors publics, soit environ 45 %, l'endettement net des Trésors publics et des Postes vis-à-vis des particuliers et entreprises reste faible, eu égard à une forte position créditrice vis-à-vis des autres institutions monétaires.

POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES

	30 septembre 1972	31 décembre 1972	31 mars 1973	30 juin 1973	30 septembre 1973
milliards de francs c.f.a.					
Position nette à l'égard					
de la Banque centrale	+ 16,5	+ 8,7	+ 17,1	+ 17,5	+ 15,5
des banques	+ 15,7	+ 11,8	+ 13,2	+ 15,6	+ 16,1
Total	+ 32,2	+ 20,5	+ 30,3	+ 33,1	+ 31,6

Pour l'ensemble de l'Union, la position nette des Trésors publics et des Postes, après une forte détérioration au cours du dernier trimestre de l'année 1972, a retrouvé à peu près, au 30 septembre 1973, son niveau du début de l'exercice ; elle se présente cependant différemment selon les États.

POSITION NETTE DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES

	septembre	décembre	septembre	Variations
	1972	1972	1973	septembre 1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	15,1	7,6	17,7	+ 2,6
Dahomey	1,1	1,3	1,9	+ 0,8
Haute-Volta	6,2	5,5	6,5	+ 0,3
Niger	3,6	3,6	4,1	+ 0,5
Sénégal	3,3	0,4	0,1	- 3,4
Togo	2,9	2,1	1,5	- 1,4
Total	32,2	20,5	31,6	- 0,6

L'amélioration constatée au Dahomey provient essentiellement d'un accroissement des dépôts de la Caisse autonome d'amortissement et de divers fonds spéciaux chez la Banque centrale.

Les concours apportés par la Banque centrale aux Trésors publics de l'Union, sous forme d'escompte d'obligations cautionnées ou d'avances en compte courant, sont demeurés peu importants, quoique en progression.

CONCOURS CONSENTIS AUX TRÉSORS*

Exercice	1971/1972	1972/1973
millions de francs c.f.a.		
Septembre	123	2 709
Décembre	1 498	5 637
Mars	86	1 078
Juin	441	1 206
Septembre	2 709	2 381
* D'après la situation des institutions monétaires.		

Le Trésor ivoirien a usé plus largement, au cours de cet exercice, des facilités offertes par la Banque centrale qu'en 1971/1972, tant en volume qu'en durée.

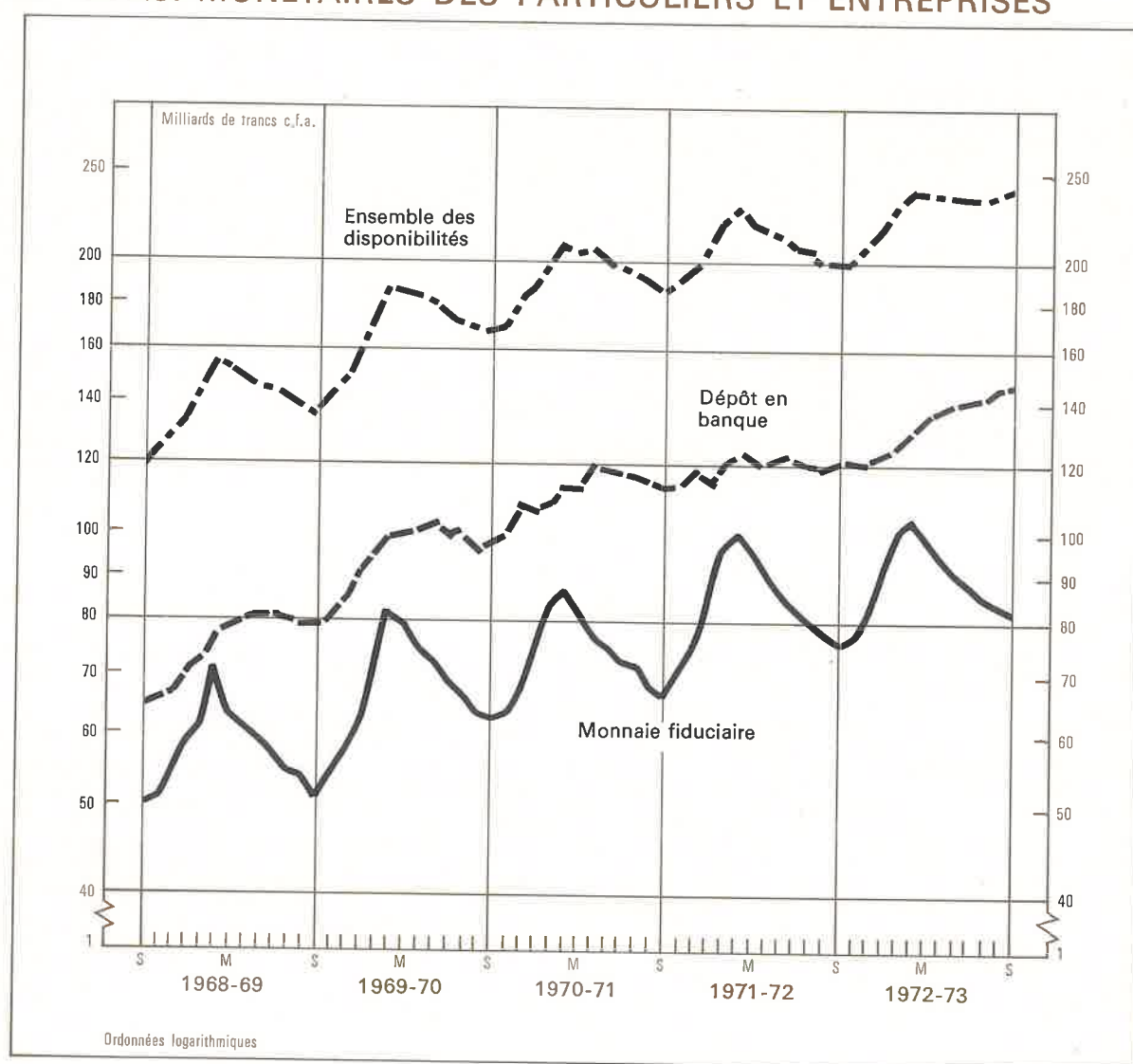
Le Trésor dahoméen a utilisé continuellement les possibilités d'avances statutairement autorisées, ce qu'il n'avait pas fait au cours du précédent exercice.

Les utilisations n'ont représenté que 6,2 % des plafonds fin septembre 1972, 34,3 % fin décembre 1972 et 7,4 % fin septembre 1973.

AVANCES DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS*

	30 septembre 1972		31 décembre 1972		30 septembre 1973	
	Plafonds	Utilisations	Plafonds	Utilisations	Plafonds	Utilisations
millions de francs c.f.a.						
Côte d'Ivoire	7 813	—	7 813	4 726	8 840	—
Dahomey	1 030	979	1 545 (a)	901	1 530 (a)	1 330
Haute-Volta	1 009	—	1 009	—	1 057	—
Niger	1 015	—	1 015	—	1 089	—
Sénégal	3 984	—	3 984	—	4 388	—
Togo	885	—	1 024	—	1 157	—
Total	15 736	979	16 390	5 627	18 061	1 330
* D'après la situation de la Banque centrale.						
(a) Calculé sur la base de 15 % des recettes fiscales.						

DISPONIBILITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES



2.8. LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

De 202,8 milliards de francs c.f.a. au début de l'exercice, le montant total des liquidités monétaires et quasi monétaires des particuliers et entreprises (organismes publics autonomes compris) a atteint 243,5 milliards de francs c.f.a. à fin février; il s'est réduit, selon le cycle saisonnier, à 239,1 milliards de francs c.f.a. à fin septembre 1973.

La composition de ces liquidités est donnée par le tableau ci-après :

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES*

						Taux
30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973	accroissement
						moyen l'an
	millions de francs c.f.a.					+ %
Monnaie fiduciaire	51 378	62 111	67 181	74 441	81 565	+ 12,3
Avoirs en C.C.P.	5 109	5 087	5 496	5 290	6 314	+ 5,3
Dépôts à la B.C.E.A.O.	19	19	48	14	71	+ 39,0
Dépôts à vue en banque	53 949	66 587	76 654	84 944	99 114	+ 16,2
Monnaie (M)	110 455	133 804	149 379	164 689	187 064	+ 14,0
Comptes d'épargne en banque	2 001	2 584	3 484	4 582	5 972	+ 31,4
Dépôts à terme en banque	22 417	27 986	30 918	28 576	40 705	+ 16,0
Dépôts en Caisse d'épargne	3 182	3 597	4 146	4 568	4 971	+ 11,8
Bons du Trésor	270	272	404	364	330	+ 5,1
Quasi-monnaie (Q.M.)	27 870	34 439	38 952	38 090	51 978	+ 16,8
Liquidités (M + Q.M.)	138 325	168 243	188 331	202 779	239 042	+ 14,4
*Y compris organismes publics autonomes.						

Pour l'ensemble des liquidités, le taux d'accroissement résiduel à la fin de l'exercice 1972/1973 est donc de 2,3 fois plus important que celui de l'exercice précédent.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre			Variations	
	1971	1972	1973	1971/1972	1972/1973
	milliards de francs c.f.a.			± %	
Monnaie fiduciaire	67,2	74,4	81,6	+ 10,7	+ 9,7
Dépôts à vue en banque	82,2	90,1	105,5	+ 9,6	+ 17,0
Monnaie	149,4	164,5	187,1	+ 10,1	+ 13,8
Dépôts à terme					
et comptes d'épargne en banque	34,4	33,4	46,7	- 2,9	+ 39,8
Dépôts en Caisse d'épargne	4,1	4,5	5,0	+ 9,8	+ 11,1
Bons du Trésor	0,4	0,4	0,3	-	- 25,0
Quasi-monnaie	38,9	38,3	52,0	- 1,5	+ 35,8
Liquidités	188,3	202,8	239,1	+ 7,7	+ 17,9

Si l'on compare pourtant leur niveau moyen, la progression n'est que légèrement supérieure, soit 9,6 %, pour cet exercice, contre 8,5 % pour l'exercice 1971/1972. Ceci résulte d'un changement de la tendance du taux annuel d'expansion, calculé chaque fin de mois, des disponibilités monétaires et quasi monétaires gérées par les institutions monétaires ; de 11,8 % en septembre 1971, ce taux est tombé à + 7,7 % en septembre 1972, pour s'établir à + 17,9 % au 30 septembre 1973. Cette évolution différente durant les deux derniers exercices est due à la baisse constante des dépôts à vue et à terme des organismes publics en 1971/1972, suivie d'un redressement au deuxième semestre de l'exercice 1972/1973.

VARIATIONS ANNUELLES DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES

Fin de	Monnaie		Dépôts en banque		Autres disponibilités*	
trimestre	et quasi-monnaie		des organismes publics			
	1971/1972	1972/1973	1971/1972	1972/1973	1971/1972	1972/1973
	pour cent l'an					
Septembre	+ 11,8	+ 7,7	+ 10,3	- 15,1	+ 12,2	+ 14,3
Décembre	+ 9,9	+ 6,3	- 2,8	- 14,5	+ 13,5	+ 11,3
Mars	+ 8,9	+ 8,4	- 14,8	- 3,7	+ 15,9	+ 11,1
Juin	+ 6,0	+ 12,7	- 24,4	+ 14,9	+ 15,3	+ 12,2
Septembre	+ 7,7	+ 18,2	- 15,1	+ 27,6	+ 14,3	+ 16,2
* Disponibilités monétaires et quasi monétaires totales, moins les dépôts des organismes publics.						

La progression de la **circulation fiduciaire** a été moins importante que celle de l'ensemble des liquidités monétaires, s'agissant aussi bien de l'accroissement résiduel en fin d'exercice que par comparaison de leurs niveaux moyens en cours d'exercice.

ESTIMATION DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DU « SECTEUR PRIVÉ »*

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973	Taux accroissement moyen
millions de francs c.f.a.						pour cent l'an
Monnaie fiduciaire	50 350	61 010	66 029	72 913	79 934	+ 12,3
Avoirs en C.C.P.	3 798	3 797	4 148	4 041	4 772	+ 6,0
Dépôts à la B.C.E.A.O.	13	1	11	6	11	- 4,2
Dépôts à vue en banque	43 152	49 029	57 074	67 172	77 923	+ 15,8
Monnaie (M)	97 313	113 837	127 262	144 132	162 640	+ 13,7
Comptes d'épargne en banque	2 001	2 584	3 484	4 582	5 972	+ 31,4
Dépôts à terme en banque	5 211	8 036	9 132	11 224	17 143	+ 34,6
Dépôts en Caisse d'épargne	3 182	3 597	4 146	4 568	4 971	+ 11,8
Bons du Trésor	243	245	363	334	300	+ 5,3
Quasi-monnaie (Q.M.)	10 637	14 462	17 125	20 708	28 386	+ 27,8
Liquidités (M + Q.M.)	107 950	128 299	144 387	164 840	191 226	+ 15,2
<i>pour cent</i>						
Importance relative :						
— de la monnaie fiduciaire						
MF/M	51,7	53,6	51,9	50,6	49,1	
MF/M + Q.M.	46,6	47,6	45,7	44,2	41,8	
— des dépôts en banque						
DvB/M	44,3	43,1	44,8	46,5	47,9	
DB/M + Q.M.	46,6	46,5	48,3	50,3	52,9	
* « Secteur privé » étant ici défini par déduction des liquidités estimées des institutions publiques autonomes du total des liquidités des particuliers et entreprises.						

Ces deux modes d'évaluation font apparaître des différences sensibles d'évolution au Dahomey et au Togo pour les deux derniers exercices, les taux d'expansion s'inversant; la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et le Niger présentent, pour 1972/1973, des taux identiques ou de même ordre.

Recensés d'après les déclarations fournies par les banques, **les dépôts à vue et à terme des organismes publics autonomes**, après la baisse sensible intervenue au cours du précédent exercice, se sont reconstitués.

DÉPÔTS EN BANQUE DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

	30 septembre			Variations	
	1971	1972	1973	1971/1972	1972/1973
	milliards de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	29,4	24,9	31,7	- 4,5	+ 6,8
Dahomey	0,7	1,4	1,6	+ 0,7	+ 0,2
Haute-Volta	0,8	0,9	1,4	+ 0,1	+ 0,5
Niger	3,1	3,8	4,3	+ 0,7	+ 0,5
Sénégal	3,9	1,1	3,2	- 2,8	+ 2,1
Togo	3,5	3,0	2,6	- 0,5	- 0,4
Total	41,4	35,1	44,8	- 6,3	+ 9,7

Les variations enregistrées sont dues tant aux conditions économiques et climatiques régissant la production agricole (une part importante de ces dépôts étant le fait des organismes de commercialisation et de stabilisation des produits agricoles) qu'aux décisions d'autorité de la Puissance publique, soit en matière de prélèvement de bénéfices, soit de limitation de ces dépôts auprès des banques et leur centralisation au Trésor public.

Les **dépôts en banque des particuliers et entreprises privées** continuent à se développer à un taux élevé.

TAUX DE PROGRESSION DES DÉPÔTS BANCAIRES DU « SECTEUR PRIVÉ »

30 septembre	Dépôts à vue	Dépôts à terme	Ensemble
	pour cent l'an		
1969/1970	+ 13,6	+ 51,4	+ 18,5
1970/1971	+ 16,4	+ 15,5	+ 16,9
1971/1972	+ 17,7	+ 25,3	+ 19,1
1972/1973	+ 16,0	+ 46,2	+ 21,8

La progression particulièrement élevée des dépôts à terme et comptes d'épargne dans les banques est à relever et contraste avec celle des dépôts dans les caisses d'épargne.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES DÉPÔTS A TERME ET COMPTES D'ÉPARGNE

30 septembre	Dépôts à terme	Comptes d'épargne	Total banques	Caisses d'épargne
	pour cent l'an			
1969/1970	+ 54,2	+ 29,1	+ 51,4	+ 12,5
1970/1971	+ 13,6	+ 34,8	+ 15,5	+ 15,3
1971/1972	+ 22,9	+ 31,5	+ 25,3	+ 10,2
1972/1973	+ 52,7	+ 30,3	+ 46,2	+ 8,8
1969/1973	+ 35,0	+ 31,4	+ 34,0	+ 11,8

COMPTES D'ÉPARGNE DANS LES BANQUES*

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973
millions de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	812,7	1 112,0	1 567,2	1 895,8	2 684,5
Dahomey	394,5	501,8	649,0	837,5	973,5
Haute-Volta	71,9	86,3	126,0	242,2	291,3
Niger	—	29,0	51,0	90,3	132,7
Sénégal	304,1	368,1	461,2	728,0	925,4
Togo	418,0	486,7	630,0	788,5	964,9
Total	2 001,2	2 583,9	3 484,4	4 582,3	5 972,3
*Y compris compte d'épargne logement.					

CAISSES D'ÉPARGNE* : situation résumée

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973
millions de francs c.f.a.					
Créances sur :					
— l'extérieur	979,1	756,0	936,4	969,9	828,3
— l'État	1 506,1	1 781,3	1 873,6	2 111,6	2 374,3
— les banques	876,3	1 291,6	1 506,7	1 698,1	2 066,6
— les entreprises publiques	—	—	75,0	60,0	45,0
Autres éléments d'actif	40,7	44,8	40,9	37,8	68,4
Actif = Passif	3 402,2	3 873,7	4 432,6	4 877,4	5 382,6
Dépôts d'épargne	3 182,4	3 623,5	4 144,7	4 568,2	5 012,1
Engagements envers l'État	17,3	37,8	59,2	85,0	83,7
Fonds propres	168,8	180,2	205,2	220,2	276,4
Autres éléments de passif	33,7	32,2	23,5	4,0	10,4
pour cent					
Rapport des créances sur :					
— l'extérieur	30,8	20,9	22,6	21,2	16,5
— l'État (net)	46,8	48,1	43,8	44,4	45,7
— les banques	27,5	35,6	36,4	37,2	41,2
aux dépôts d'épargne					
*Non compris Mauritanie.					

La localisation géographique des dépôts à terme et comptes d'épargne dans les banques est donnée par le tableau ci-dessous.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES DÉPÔTS A TERME ET COMPTES D'ÉPARGNE

	30 septembre			Variations
	1971	1972	1973	1972/1973
	milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	6,6	6,8	10,6	+ 3,8
Dahomey	1,3	1,6	1,8	+ 0,2
Haute-Volta	0,4	0,8	0,9	+ 0,1
Niger	0,3	0,4	0,5	+ 0,1
Sénégal	2,8	4,8	6,4	+ 1,6
Togo	1,2	1,4	2,9	+ 1,5
Total	12,6	15,8	23,1	+ 7,3

La croissance des **dépôts à vue** est toujours soutenue, un peu plus faible au cours de cet exercice qu'au cours du précédent. Cette baisse du taux d'expansion est due au net ralentissement du développement des comptes de chèques en 1972/1973.

TAUX DE PROGRESSION DES DÉPÔTS A VUE

du 1 ^{er} octobre	Comptes	Comptes	Ensemble*
au 30 septembre	chèques	courants	
	pour cent l'an		
1969/1970	+ 15,3	+ 15,9	+ 13,6
1970/1971	+ 17,2	+ 16,2	+ 16,4
1971/1972	+ 20,3	+ 17,8	+ 17,7
1972/1973	+ 7,6	+ 21,8	+ 16,0
1969/1973	+ 15,0	+ 17,9	+ 15,8
*Y compris créditeurs divers.			

La variation annuelle des dépôts à vue et de ses deux principaux composants, les comptes de chèques et les comptes courants créditeurs, est très différente selon les États comme selon la nature des comptes.

TAUX DE PROGRESSION DES DÉPÔTS A VUE

	Exercice 1971/1972			Exercice 1972/1973		
	Comptes chèques	Comptes courants	Dépôts à vue*	Comptes chèques	Comptes courants	Dépôts à vue*
	pour cent l'an					
Côte d'Ivoire	+ 25,4	+ 12,3	+ 16,5	+ 11,3	+ 19,2	+ 17,5
Dahomey	+ 3,9	+ 10,6	+ 5,0	+ 4,9	+ 29,9	+ 14,2
Haute-Volta	- 9,7	+ 27,9	+ 8,8	+ 24,9	+ 75,9	+ 54,6
Niger	- 7,2	+ 80,8	+ 40,2	+ 10,4	+ 32,9	+ 34,9
Sénégal	+ 24,6	+ 28,8	+ 23,4	+ 0,4	+ 19,9	+ 8,6
Togo	+ 25,5	- 6,6	+ 10,0	- 2,7	+ 4,8	+ 2,3
Total	+ 20,3	+ 17,8	+ 17,7	+ 7,6	+ 21,8	+ 16,0
*Y compris créditeurs divers.						

Apprécié sur plus longue période, du 30 septembre 1969 au 30 septembre 1973, le taux d'expansion des comptes de chèques apparaît supérieur à celui des comptes courants en Côte d'Ivoire ; il lui est inférieur dans tous les autres États.

TAUX D'ACCROISSEMENT DES DÉPÔTS A VUE (1969-1973)

	Comptes de chèques	Comptes courants
	pour cent l'an*	
Côte d'Ivoire	18,6	13,9
Dahomey	16,3	18,9
Haute-Volta	12,3	19,9
Togo	11,2	17,2
Sénégal	9,9	19,5
Niger	9,0	29,1

*Taux moyen du 30 septembre 1969 au 30 septembre 1973.

Les conclusions à tirer de ces différences de taux de progression doivent cependant être formulées prudemment en raison de l'imprécision souvent relevée dans l'enregistrement des comptes et la non-compensation encore fréquente des soldes créditeurs et débiteurs des comptes courants ouverts à un même titulaire.

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES PRIVÉES

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973
	millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	8 137	9 616	11 585	14 524	16 161
Dahomey	1 105	1 322	1 854	1 926	2 021
Haute-Volta	894	1 178	1 263	1 140	1 424
Niger	638	761	880	817	902
Sénégal	5 057	5 439	5 923	7 382	7 409
Togo	1 090	1 191	1 363	1 711	1 664
Total	16 921	19 507	22 868	27 500	29 581

COMPTES COURANTS DES ENTREPRISES PRIVÉES

30 septembre	1969	1970	1971	1972	1973
	millions de francs c.f.a.				
Côte d'Ivoire	13 084	13 161	16 440	18 461	22 003
Dahomey	968	1 214	1 347	1 490	1 935
Haute-Volta	999	1 209	917	1 173	2 063
Niger	752	847	870	1 573	2 091
Sénégal	5 413	6 384	7 130	9 184	11 013
Togo	919	1 681	1 772	1 654	1 733
Total	21 135	24 496	28 476	33 535	40 838

2.9. LES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

Après avoir progressé d'un mouvement à peu près continu jusqu'à fin avril 1971, le montant net des avoirs extérieurs des institutions monétaires de l'Union avait été se rétractant depuis lors pour n'être plus que de 59,5 milliards de francs c.f.a. à la fin septembre 1972 ; il devait se stabiliser en cours d'exercice, se relevant même un peu à sa fin pour atteindre 63,6 milliards fin septembre 1973. S'il est fait abstraction des allocations de droits de tirage spéciaux, leur montant s'établit à 47,7 milliards de francs c.f.a. à fin septembre 1973 contre 46,7 milliards de francs c.f.a. un an plus tôt, soit une faible hausse de 1 milliard ou 2 % en valeur relative.

Cette stabilisation est surtout due au solde positif à nouveau enregistré au deuxième trimestre de l'exercice et à une forte diminution du solde négatif manifestée au cours du dernier trimestre pour les deux précédents exercices.

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

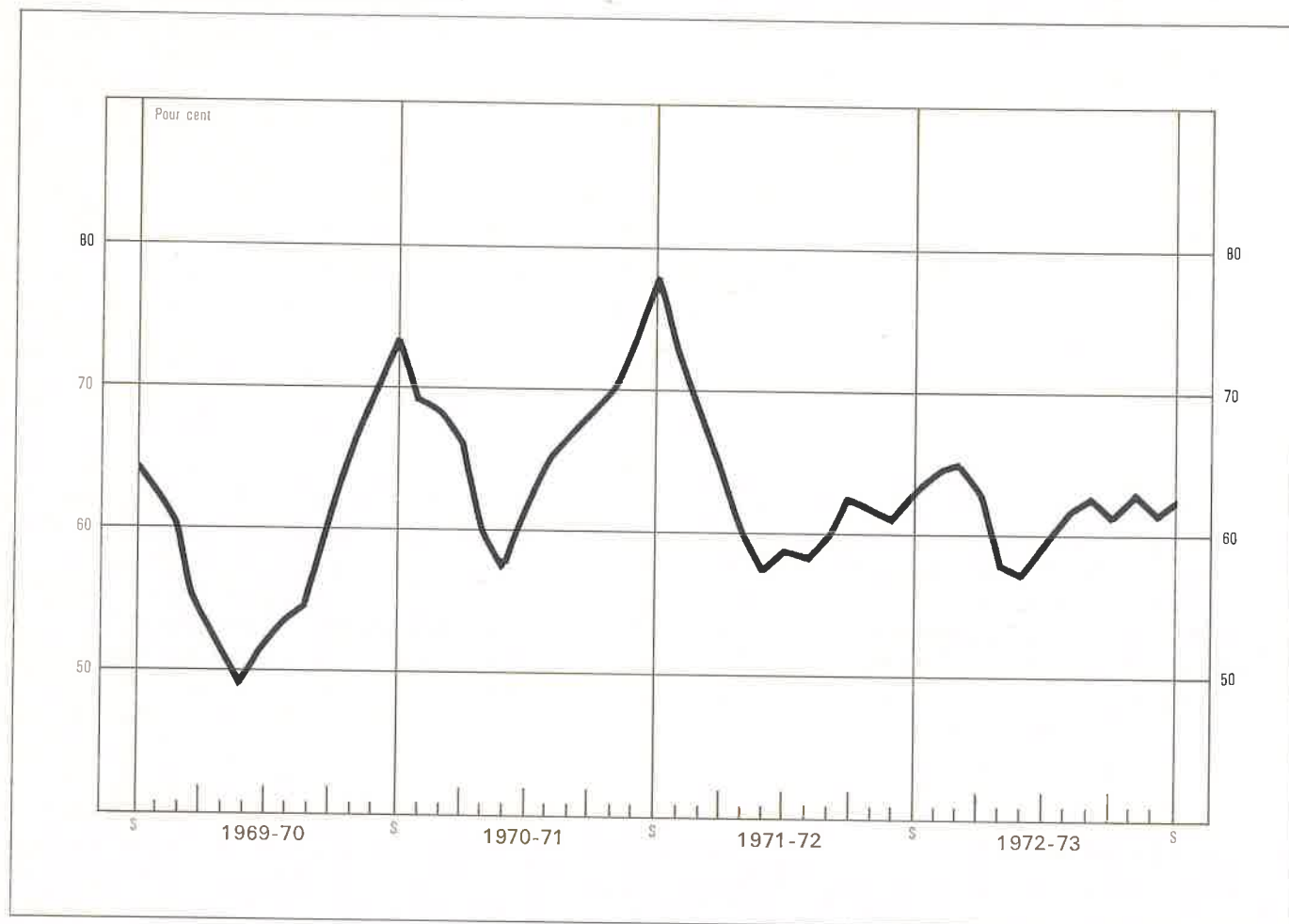
Variations trimestrielles	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
milliards de francs c.f.a.				
30 septembre-31 décembre	+ 1,2	+ 2,5	- 8,3	- 4,2
31 décembre -31 mars	+ 13,4	+ 6,5	- 3,7	+ 6,3
31 mars -30 juin	+ 2,9	+ 5,8	- 6,0	+ 0,7
30 juin -30 septembre	+ 2,7	- 6,1	- 9,6	- 1,8
Total de l'exercice	+ 20,2	+ 8,7	- 27,6	+ 1,0

L'évolution constatée ci-dessus ne s'est pas manifestée pareillement pour chacun des États.

Les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont poursuivi leur progression en Haute-Volta et au Niger. Par contre, ils se sont réduits au Togo, au Sénégal et au Dahomey.

En Côte d'Ivoire, après une hausse enregistrée au cours du deuxième trimestre de l'exercice, les avoirs extérieurs nets des institutions ont diminué pendant le deuxième semestre pour se retrouver, au 30 septembre 1973, à peu près au même niveau qu'en début d'exercice.

RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIERS AUX ENGAGEMENTS A VUE DE LA BANQUE CENTRALE



RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIERS AUX ENGAGEMENTS A VUE DE LA BANQUE CENTRALE

Fin de mois	Exercices			
	1969/1970	1970/1971	1971/1972	1972/1973
	Pour cent			
Septembre	63,9	73,6	77,7	63,4
Octobre	62,0	68,7	72,1	64,9
Novembre	59,6	68,1	67,9	65,4
Décembre	54,8	66,3	65,2	63,6
Janvier	51,8	60,0	60,1	58,4
Février	48,5	57,7	57,9	58,0
Mars	51,5	61,2	58,9	59,9
Avril	53,3	64,8	58,7	62,2
Mai	54,5	66,6	60,0	63,4
Juin	60,7	68,4	62,8	62,1
Juillet	65,8	70,1	62,1	63,7
Août	69,3	73,4	61,7	62,3
Septembre	73,6	77,7	63,4	63,0

AVOIRS EXTÉRIEURS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES
(montant net)

					Variations
	30 septembre	30 septembre	31 mars	30 septembre	30 septembre
	1971	1972	1973	1973	1972/1973
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	38,7	10,8	16,2	10,5	- 0,3
Dahomey	4,5	4,9	4,0	4,1	- 0,8
Haute-Volta	8,9	9,8	9,6	11,3	+ 1,5
Niger	5,4	8,2	8,4	11,1	+ 2,9
Sénégal	2,7	- 1,1	- 3,6	- 3,0	- 1,9
Togo	9,3	7,7	7,1	5,2	- 2,5
Non répartis	4,8	6,4	7,1	8,5	+ 2,1
Total	74,3	46,7	48,8	47,7	+ 1,0

L'incidence éliminée d'un accroissement de l'endettement à long terme des banques de développement, les avoirs extérieurs nets passent de 59,5 milliards de francs c.f.a. au 30 septembre 1972, pour l'ensemble de l'Union, à 63,5 milliards de francs c.f.a.

Le rapport des avoirs extérieurs aux engagements à vue de la Banque centrale s'est maintenu constamment à un taux élevé, mais le cycle saisonnier affectant ce rapport s'est considérablement atténué.

Le montant des **liquidités internationales**, telles que définies par le Fonds monétaire international, au 30 septembre 1973, est de 76,3 milliards de francs c.f.a. ou 274,6 millions d'unités de D.T.S. contre 71,6 milliards c.f.a. ou 257,8 millions de D.T.S. au 30 septembre 1972. La décomposition en est donnée ci-dessous :

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES

	30 septembre		30 septembre	
	1972	1973	1972	1973
millions d'unités de D.T.S.			pour cent	
Devises convertibles	195,0	211,3	75,6	77,0
Position tranche-or au F.M.I.	23,1	24,0	9,0	8,7
Droits de tirage spéciaux détenus	39,7	39,3	15,4	14,3
Total	257,8	274,6	100,0	100,0

Aucune nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux n'étant intervenue au cours de cet exercice, la diminution des D.T.S. détenus résulte, pour 71 892 unités d'intérêts et commissions nets perçus par le F.M.I. et pour 311 261 unités de D.T.S. de fonds imputés au compte général pour le règlement de la deuxième tranche du rachat de la fraction versée en monnaie nationale de la part-or, de l'augmentation de quota intervenue en 1970 pour le Sénégal (300 427 D.T.S.) et le Niger (10 834 D.T.S.).

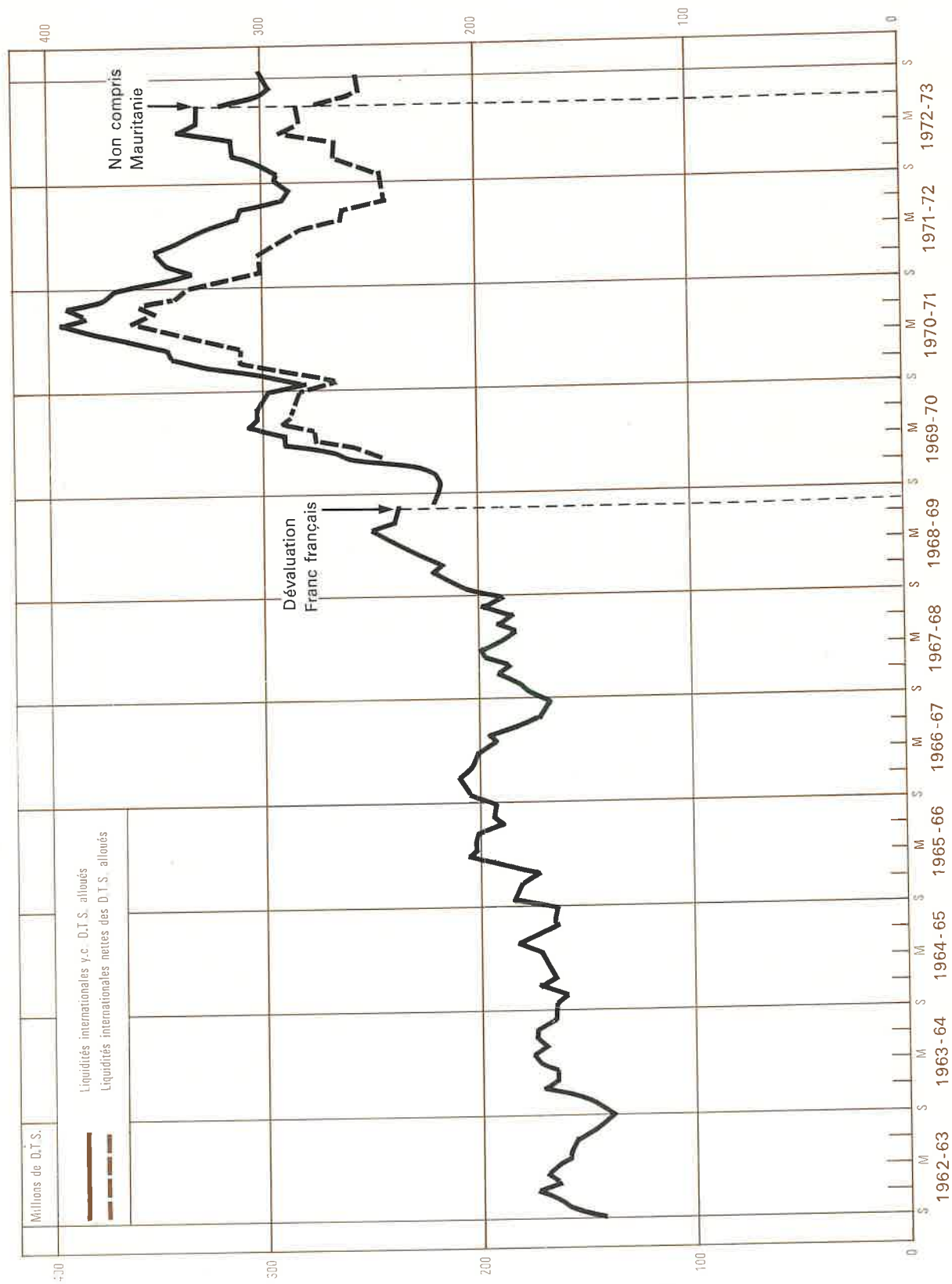
La position tranche-or au Fonds monétaire a été modifiée par les opérations ci-dessus et, pour la Haute-Volta, par le versement de 600 000 unités de D.T.S., résultant d'une obligation de rachat contractée en application de l'article V, section 7 b des Statuts du Fonds monétaire international (a).

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL — POSITION TRANCHE-OR

	milliers d'unités de D.T.S.	
Côte d'Ivoire	10 750	10 750
Dahomey	2 125	2 125
Haute-Volta	2 500	3 103
Niger	2 082	2 092
Sénégal	3 548	3 849
Togo	2 062	2 062
Total	23 067	23 981

(a) Cette obligation de rachat, fondée sur la comparaison des réserves évaluées au 30 avril de chaque année, ne concerne que les pays ayant déclaré une parité ou ayant effectué un tirage sur le Fonds, la Haute-Volta étant dans ce dernier cas.

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES *



* B.C.E.A.O., Trésors, C.A.A. C.I.



L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION
EN 1972-1973

PHOTIVOIRE
REPORTAGE NORMAND C

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

La présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale a été assurée par M. BABACAR BA, Ministre des Finances et des Affaires Économiques du Sénégal, jusqu'au terme statutaire de son mandat, en décembre 1972. Pour lui succéder, le Conseil d'administration, en sa séance du 2 décembre, a élu à sa présidence, sur proposition des Gouvernements de l'Union, M. Bénissan TEVI, alors Ministre des Finances et de l'Économie de la République togolaise. Une modification apportée à la composition et à la répartition des attributions du Gouvernement de la République togolaise ayant appelé aux fonctions de Ministre du Commerce et de l'Industrie M. Bénissan TEVI, celui-ci a jugé qu'il convenait que la présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale soit assurée par son successeur au Département des Finances et de l'Économie du Gouvernement togolais.

En exprimant à M. Bénissan TEVI la haute appréciation qu'il avait de la qualité avec laquelle il avait exercé sa présidence, le Conseil d'administration s'est rangé à sa proposition, et, en sa réunion du 19 septembre 1973, a élu, pour lui succéder, M. Edouard KODJO, Ministre des Finances et de l'Économie, lequel, par décret du 4 septembre 1973 de Monsieur le Président de la République togolaise, avait été nommé au Conseil de la Banque centrale en remplacement de M. Henri DOGO.

La représentation au Conseil de la République du Dahomey a connu, au cours de l'exercice, deux modifications; la première, par décret n° 72-284 du 3 novembre 1972, a appelé M. l'Intendant Militaire Thomas LAHAMI, Ministre des Finances et de l'Économie, à succéder à M. Pascal CHABI KAO, et M. Gilles Florent YEHOUESSI, Conseiller technique au Ministère des Finances et de l'Économie, à M^e Joseph KEKE. La seconde, par décret n° 73-135 du 18 avril 1973, a nommé à ces fonctions M. le Capitaine Janvier ASSOGBA, nouveau Ministre de l'Économie et des Finances, et son Conseiller technique M. Louis VIEYRA.

A la suite de modifications apportées à la composition du Gouvernement de la République de Haute-Volta, M. Philippe OUEDRAOGO, Haut-Commissaire chargé du Plan, a été désigné par Monsieur le Premier Ministre du Gouvernement de Haute-Volta en qualité de deuxième représentant de la République de Haute-Volta au Conseil d'administration de la Banque centrale, en remplacement de M. Édouard YAMEOGO. Peu après la clôture de l'exercice sous-revue, et avant approbation du présent Rapport, M. Lompolo KONE ayant succédé à M. Philippe OUEDRAOGO dans les fonctions de Haut-Commissaire au Plan, une décision de Monsieur le Président du Conseil des Ministres de Haute-Volta, du 6 décembre 1973, l'a désigné en qualité d'Administrateur de la Banque centrale.

Par décision du 16 novembre 1972 de Monsieur le Président de la République du Niger, M. Amadou ISSAKA, Ministre des Affaires Économiques, du Commerce et de l'Industrie, a succédé à M. Léopold KAZIENDE en qualité de représentant de la République du Niger.

Monsieur le Président de la République Islamique de Mauritanie, par décret n° 73-272 du 12 janvier 1973, désignait M. Sidi Ould CHEIKH ABDELLAHI en qualité d'Administrateur de la Banque centrale, en remplacement de M. CHEIKH SIDIA.

La République Islamique de Mauritanie a naturellement cessé de participer à l'administration de la Banque centrale et d'être représentée à son Conseil à la date de son retrait de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le 9 juillet 1973.

Une autre conséquence de ce retrait a été de ramener de sept à six le nombre des représentants de la République française au Conseil d'administration.

La participation de la République française à l'administration de la Banque centrale résulte, non des dispositions des statuts de la Banque centrale, mais de l'accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine conclu le 12 mai 1962. Cet accord stipule que la République française sera représentée au Conseil d'administration de la Banque centrale par un nombre d'administrateurs égal à la moitié du nombre des administrateurs désignés par les États membres de l'Union. Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances de la République française a décidé de ramener de deux à un le nombre des représentants qu'il choisissait parmi les hauts fonctionnaires de la Banque de France, et il a désigné M. Marcel THERON, Directeur Général du Crédit à la Banque de France, pour continuer à assurer cette représentation.

Tout récemment appelé aux hautes fonctions de sous-Gouverneur de la Banque de France, M. RATTIER, précédemment Directeur Général de l'escompte de l'Institut d'émission français, a ainsi cessé de siéger au Conseil d'administration de la Banque centrale à laquelle il avait apporté une collaboration aussi longue que précieuse, qui poursuivait celle beaucoup plus directe qu'il avait donnée à l'ancien Institut d'émission de l'A.O.F. et du Togo en qualité de Directeur du Crédit.

Peu après la clôture de l'exercice sous-revue, mais avant l'approbation du présent rapport, M. Jean-Yves HABERER, succédant à M. de LAROSIÈRE DE CHAMPFEU dans les fonctions de Chef du Service des Affaires internationales au Ministère de l'Économie et des Finances de la République française, a été également appelé à remplacer celui-ci dans ses fonctions au Conseil d'administration de la Banque centrale.

Le Conseil d'administration a tenu séance, en cours d'exercice, à Niamey le 2 décembre 1972, au siège social le 20 mars 1973, à Abidjan le 9 juin 1973, et au siège social les 25 juin et 19 septembre 1973.

Les Comités monétaires nationaux ont connu, dans leur composition, les modifications résultant des changements survenus à la composition du Conseil d'administration ou consécutives à la modification des fonctions des autres membres nommés par les Gouvernements concernés. Ils ont tenu informé le Conseil de leur activité et attiré son attention sur les problèmes particuliers rencontrés par eux dans l'exercice de leurs attributions et susceptibles de solution par le Conseil.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

Le retrait de l'Union monétaire de la Mauritanie a eu pour conséquence la cessation de toute activité, dans ce pays, de la Banque centrale; les services qu'elle y entretenait à Nouakchott ont donc été supprimés. Leurs installations matérielles ont été cédées à la Banque Centrale de Mauritanie qui a repris dans ses services les agents de nationalité mauritanienne.

Aucune modification importante n'est intervenue par ailleurs dans l'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale.

Les efforts de recrutement et de formation de nouveaux agents d'encadrement moyen et supérieur ont encore été intensifiés au cours de l'exercice considéré.

En ce qui concerne « l'encadrement moyen », six stagiaires, admis en novembre 1971 au Centre de Formation d'Abidjan, ont été intégrés, en août 1973, dans les cadres de la Banque centrale avec le grade de Chef de section.

Une nouvelle promotion de dix-sept stagiaires, sélectionnés à la suite d'un concours qui a vu s'affronter plus de deux cents candidats bacheliers ou titulaires d'un diplôme équivalent, est entrée au Centre de Formation en novembre 1973. Cette promotion compte également deux autres stagiaires choisis parmi les agents de la Banque centrale qui ont satisfait avec succès à un concours professionnel, ouvert dans deux agences.

S'agissant des futurs « cadres supérieurs », sept élèves admis en novembre 1971 au Centre d'Application Technique et de Perfectionnement ont terminé avec succès leur cycle d'études en juillet 1973; ils ont été intégrés avec le grade de Fondé de pouvoir.

A la suite d'un examen probatoire auquel se sont présentés près d'une centaine de candidats titulaires d'une licence ès sciences économiques ou d'un diplôme de même niveau, une nouvelle promotion de seize élèves est entrée, en novembre 1973, au Centre d'Application Technique et de Perfectionnement. Deux élèves de l'École Nationale d'Administration ivoirienne ont été autorisés à suivre le même cycle de deux années d'études au titre d'auditeurs libres.

Plusieurs agents de la Banque centrale ont reçu un complément de formation à l'Institut du Fonds Monétaire International; sept d'entre eux ont participé à un séminaire organisé sur la balance des paiements en octobre 1972. un autre a suivi les cours d'analyse et de politique financières dispensés de septembre 1972 à janvier 1973, et trois autres les mêmes cours dispensés d'août 1973 à février 1974.

3.3. LE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application des dispositions de l'article 14 de la Convention du 25 juin 1973 relative au transfert de l'émission en Mauritanie, la Banque centrale a dû établir à la date du 8 juillet, jour précédant le transfert de l'émission en Mauritanie, un bilan et un compte de pertes et profits couvrant la période allant du 1^{er} octobre 1972 au 8 juillet 1973.

Par ailleurs, en application des dispositions des articles 62 et 63 des statuts, un bilan et un compte de pertes et profits, arrêtés comme les années précédentes à la date du 30 septembre, ont été établis. Les comptes de la Banque centrale se rapportant aux opérations effectuées au cours de l'exercice 1972/1973 ont donc fait l'objet de deux contrôles successifs.

Pour assurer le contrôle des arrêtés de comptes entre la Banque Centrale de Mauritanie et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest à la date du 8 juillet 1973, le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie a désigné M. KCHOUK.

De son côté, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale, le Conseil d'administration, en application de l'article 63 des statuts, a désigné :

En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan.

Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Cotonou.

En Haute-Volta : M. Édouard Noaga OUEDRAOGO.

Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.

Au Sénégal : M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Dakar.

Au Togo : M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan et les Tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué — pour la République française, par M. Jean WALLET, et — pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1972/1973

L'exercice 1972/1973 a été marqué :

- le 29 janvier, par le relèvement de 3,50 à 5,50 % du taux d'escompte. Toutefois, tous les crédits à moyen terme ayant fait l'objet d'autorisations d'engagement avant cette date ont continué à être mobilisés au taux de 3,50 %. En conséquence, au cours de l'exercice 1972/1973, pratiquement seuls les crédits à court terme mobilisés après cette date l'ont été au taux de 5,50 % ;
- fin juin, par le relèvement de 0,40 ‰ à 2,50 ‰ des commissions de transfert sur l'extérieur ;
- le 8 juillet, par le retrait de la République Islamique de Mauritanie de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Compte tenu de la durée des opérations de transfert de l'émission, d'une part, et des charges exceptionnelles en résultant, d'autre part, les dépenses d'exploitation de l'agence de Nouakchott ont été égales à celles de l'exercice précédent, bien que cette dernière ait cessé toute activité à compter du 28 juin. Par contre, l'exercice s'est trouvé privé de recettes supérieures à 70 millions ;
- pendant toute sa durée, par un relèvement sensible du taux de rémunération des disponibilités extérieures.

Le compte de pertes et profits qui a enregistré
des recettes s'élevant à 6.711.732.992 francs
contre, en 1971/1972 5.083.063.513 francs
et des dépenses pour 2.957.586.793 francs
contre 2.845.126.599 francs
se solde par un excédent de recettes de 3.754.146.199 francs
contre 2.237.936.914 francs

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1972/1973

COMPTÉ DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1972/1973			
Charges		Produits	
francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	631 696 581	Intérêts, commissions et produits	6 711 732 992
Frais généraux et charges diverses	2 168 992 509		
Amortissements	156 897 703		
Résultats de l'exercice	3 754 146 199		
	6 711 732 992		6 711 732 992

Par suite du développement du montant des crédits accordés et de l'accroissement des disponibilités extérieures, d'une part, et de l'augmentation du taux d'escompte et du taux de rémunération des disponibilités extérieures, d'autre part, les produits se sont considérablement accrus (+ 1.628 millions, soit + 32 %).

Les charges ayant progressé de 112 millions seulement, les résultats de l'exercice sont supérieurs de 67 % à ceux de 1971/1972.

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 6.711.732.992 francs.

Les intérêts sur fonds déposés au Trésor français ont été de 4.701 millions de francs. Le taux moyen de rémunération a été sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent, étant passé de 6,057 % à 7,70 % par suite :

— des variations du taux d'escompte de la Banque de France fixé successivement à :

5,75 %	le 1 ^{er} octobre 1972	8,50 %	le 5 juillet 1973
6,50 %	le 2 novembre 1972	9,50 %	le 3 août 1973
7,50 %	le 14 décembre 1972	11,00 %	le 30 septembre 1973

— du relèvement du montant moyen des avoirs en dépôt

60.992 millions de francs contre 55.900 millions.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte à court et moyen terme ou de facilités de trésorerie accordées aux Trésors se sont élevés à 2.561 millions contre 1.882 millions. L'accroissement constaté est dû à l'augmentation des crédits à moyen terme réescomptés par la Banque, d'une part, et au relèvement de 3,50 à 5,50 % du taux d'escompte, d'autre part, qui, survenu le 29 janvier, n'a eu d'incidence que sur le montant des agios provenant du réescompte d'effets à court terme mobilisés après cette date ou du réescompte d'effets à moyen terme réescomptés dans le cadre d'autorisations d'engagement données après le 29 janvier.

Une partie des avoirs en compte d'opérations et des opérations de crédits ayant été financés à l'aide de fonds déposés par les Trésors et autres organismes publics, ou par les banques elles-mêmes, il a été ristourné à ces derniers 1.220 millions.

Les **charges d'exploitation** avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier s'élèvent à 2.800 millions dont 631 millions pour l'entretien de la circulation.

Les **amortissements** ont été de 157 millions de francs.

L'**excédent des produits d'exploitation** s'élève ainsi à 3.754.146.199 francs.

Réuni le 4 décembre 1973 à Dakar pour examiner le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés à la date du 8 juillet 1973, le Conseil a décidé — après précompte au profit de la République Islamique de Mauritanie de la quote-part des bénéfices revenant à cette dernière, en application de l'article 14 de la Convention du 25 juin 1973, soit 378.777.494 francs —

— d'affecter :

— à la provision pour risques.	157.664.965 francs
— à la provision pour monnaies adirées.	27.000.000 francs

— de verser aux six États membres de l'Union	2.088.000.000 francs
soit 420 millions au Fonds Spécial Inter-États	
et 1.668 millions aux Trésors nationaux.	

Le solde, soit.	1.102.703.740 francs
-------------------------	----------------------

a été ainsi réparti par le Conseil en sa séance du 25 mars 1974 :

— provision pour reconstitution du matériel d'émission	54.703.740 francs
— réserve générale	316.000.000 francs
— Etats membres de l'Union.	732.000.000 francs

Le montant total des bénéfices de la Banque centrale attribués aux Etats de l'Union, au seul titre de l'exercice 1972/1973, s'est ainsi élevé à deux milliards huit cent vingt millions de francs c.f.a.

BILAN
AU 30 SEPTEMBRE
1973

BANQUE CENTRALE DES BILAN AU

Actif

	francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	
Billets de la zone franc	543.778.303
Correspondants en France	37 127 142
Trésor français	58 425 421 330
Autres créances et avoirs en devises convertibles	149 957 219
Fonds monétaire international	17 574 386 579
FMI - Tranche or	6 658 324 048
FMI - Droits de tirage spéciaux détenus	10 916 062 531
Disponibilités dans la zone d'émission	4 672 168
Effets escomptés	48 416 125 331
Effets à court terme	29 325 073 284
Obligations cautionnées	1 109 008 197
Effets à moyen terme (a)	17 982 043 850
Effets pris en pension	2 540 362 000
Effets à court terme	2 540 362 000
Obligations cautionnées	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	1 337 000 000
Opérations pour le compte des Trésors ouest africains	206 688 507
Accords de paiement	—
Convention du 4 décembre 1969 (FMI)	206 688 507
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1 789 652 392
Comptes d'ordre et divers	3 895 669 319
	134 920 840 290

(a) sur autorisation en cours de 36 852 000 000 francs c.f.a.

Passif

121

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A COURT TERME

1 - 1	Taux d'escompte des effets à court terme	5,50 % l'an
	Ce taux est exclusif de toute commission, mais un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte.	
1 - 2	Avances sur effets publics :	
	— à terme fixe	7,00 % l'an
	— en compte courant	7,50 % l'an
1 - 3	Avances sur titres admis en garantie.....	7,00 % l'an
1 - 4	Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :	
	a) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de remise tardive de documents statistiques, dont la production est prescrite.....	8,00 % l'an
	b) à l'intérieur du plafond de réescompte, en cas de concours accordés à des banques présentant un coefficient de liquidité insuffisant	10,00 % l'an
	c) hors plafond, dans la limite de 100 millions de francs c.f.a. ou de 10 % du plafond de réescompte si ce dernier montant est plus élevé	8,00 % l'an
	d) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite.....	10,00 % l'an
1 - 5	Escompte ou pensions d'obligations cautionnées	5,50 % l'an

II — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A MOYEN TERME

2 - 1	Taux d'escompte des effets de mobilisation	5,50 % l'an
2 - 2	Taux d'escompte des effets de mobilisation de crédits, assortis d'un accord de mobilisation de la Banque centrale antérieur au 29 janvier 1973.....	3,50 % l'an
2 - 3	Commission d'attente	0,15 % l'an
	perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;	
2 - 4	Commission d'engagement :	
	— sur la partie du crédit amortissable au cours des cinq premières années	0,25 % l'an
	— sur la partie du crédit amortissable au-delà de la cinquième année	0,50 % l'an

La commission d'engagement est perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente.

* Décision du Conseil d'administration du 2 décembre 1972, entrée en vigueur le 29 janvier 1973.

- 2-5 Sont exonérés de toute commission d'attente et d'engagement :
- les crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de l'Union Monétaire Ouest Africaine, à condition que cet aval représente au moins 50 % du montant du crédit auquel il s'applique ;
 - les crédits à moyen terme assortis de l'aval d'une institution publique, ou agréée par le Gouvernement, de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, à condition que cet aval représente 50 % du montant du crédit auquel il s'applique ;
 - les crédits à moyen terme d'un montant inférieur ou égal à 5.000.000 francs c.f.a. quel qu'en soit l'objet.

- 2-6 Une commission de 1 % l'an est appliquée aux effets de mobilisation présentés à l'escompte par les banques dont le montant des crédits à moyen et à long terme accordés à la clientèle et figurant sur deux situations mensuelles consécutives est supérieur au montant des ressources permanentes et à terme de six mois et plus retenues pour le calcul de leur potentiel d'engagements à moyen et long terme.

Les modalités de liquidation et de recouvrement périodiques de cette commission sont précisées par instruction de la Banque centrale aux banques concernées.

III. — DÉCOUVERT EN COMPTE COURANT AUX TRÉSORS NATIONAUX..... 5,50 % l'an

IV. — COMMISSION DE TRANSFERT

4-1 Transferts entre sièges de la Banque centrale dans l'Union monétaire	commission forfaitaire de 100 F
4-2 Transferts sur l'Union monétaire	0,10 % minim. 100 F
4-3 Transferts de l'Union monétaire sur l'extérieur	2,50 % minim. 100 F

A ces commissions s'ajoutent les frais de câble ou télex des transferts exécutés par ces voies.

Les remises de francs c.f.a. en devises autres que le franc français et inversement donnent lieu à perception de remboursement des frais de transfert et de change supportés par la Banque centrale.

La Banque centrale exécute sans commission :

- les transferts entre ses sièges de l'Union monétaire ;
- les transferts hors de l'Union monétaire ;

qui lui sont demandés par les Trésors publics, les administrations des Postes et les institutions assimilées des Etats de l'Union monétaire.

PUBLICATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

*Traité, conventions et statuts du 12 mai 1962 établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (4^e édition, février 1971) **.*

Rapport annuel: 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969*, 1970, 1971, 1972, 1973.*

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Information et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines :

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956 *.
- N° 2 - La Gomme arabique *.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958 *.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960 *.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961 *.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest*
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal.*
- N° 9 - Des comptes nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963) *.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque Centrale au financement de l'économie ouest africaine *.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de Côte d'Ivoire (Centrale des bilans, 1968 *).
- N° 15 - Essai d'analyse des budgets des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine 1969 *.
- N° 16 - Association des Banques Centrales Africaines : Rapport final de la deuxième réunion du Comité sous-régional de l'Afrique de l'Ouest. Dakar - mai 1972.
- N° 17 - Le marché des hydrocarbures au Sénégal.*
- N° 18 - La politique des taux d'intérêts.*
- N° 19 - L'huilerie au Sénégal.*
- N° 20 - Essai d'analyse des budgets 1972 des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine.

Bibliographies B.C.E.A.O. :

- N° 1 - Une communauté économique ouest africaine? (1968).
- N° 2 - L'Afrique des monnaies et des banques (a).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

Édition 1964 *.

Édition 1969 *.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1967, 1968, 1969.
- N° 3 - Bilans au 30 septembre 1968, 1969, 1970.
- N° 4 - Bilans au 30 septembre 1969, 1970, 1971.
- N° 5 - Bilans au 30 septembre 1970, 1971, 1972.

Publications diverses :

Réglementation de la monnaie et du crédit des Etats de l'Union Monétaire Ouest Africaine (recueil sur feuilles mobiles). *

Togo 1960 - Faits et chiffres *.

Sigles ouest africains *.

Bronze et poudre d'or.

Annuaire des Banques Centrales Africaines - Directory of African Central Banks*.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

(a) En préparation.

